

**Rapport de la quarante-quatrième réunion
du Comité scientifique**
(Hobart, Australie, du 20 au 24 octobre 2025)

Version préliminaire du ¹rapport de la 44^e réunion du Comité scientifique
adopté le vendredi 24 octobre 2025.

¹ Par « préliminaire », on entend ici que le Secrétariat pourrait encore procéder à une dernière lecture du texte et à sa vérification.

Table des matières

	Page
Ouverture de la réunion	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Rapport du président	2
Espèces exploitées : observations générales.....	3
Krill — zone statistique 48	4
Krill — zone statistique 58	14
Espèces exploitées - Poissons : observations générales.....	14
Programme de travail pour l'évaluation des stratégies de gestion de la légine	14
Détermination de l'âge de la légine	16
Analyse des tendances	16
Examen des nouvelles propositions de recherche pour <i>Dissostichus</i> spp. notifiées en vertu des MC 21-02 et MC 4-01	16
Marquage	17
Progrès réalisés en vue de mener des évaluations dans les pêcheries à données limitées	18
Zone statistique 48	18
Poisson des glaces	18
Poisson des glaces (<i>Champscephalus gunnari</i>) – sous-zone 48.3	19
Légine (<i>Dissostichus</i> spp.)	19
Légine (<i>Dissostichus</i> spp.) – sous-zone 48.4	19
Légine (<i>Dissostichus</i> spp.) – sous-zone 48.6	19
Légine (<i>Dissostichus</i> spp.) – sous-zone 48.2	20
Légine (<i>Dissostichus eleginoides</i>) – sous-zone 48.3A	21
Zone statistique 58	22
Poisson des glaces	22
Avis à la Commission	22
Légine	23
<i>Dissostichus mawsoni</i> - divisions 58.4.1 et 58.4.2	23
Légine australe (<i>D. eleginoides</i>) - division 58.5.1	25
Légine australe (<i>D. eleginoides</i>) – division 58.5.2	25
Légine australe (<i>D. eleginoides</i>) — sous-zone 58.6	25
Zone statistique 88	25
Légine	25
Région de la mer de Ross (sous-zone 88.1 et SSRU 882A–B) :	25
Campagne d'évaluation du plateau de la mer de Ross	26
Sous-zone 88.3	26
Captures non ciblées	28
Captures accessoires de poissons et d'invertébrés	28
Mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins liée à la pêche	29

Pêche de fond et écosystèmes marins vulnérables	31
Contrôle et gestion de l'écosystème	32
Gestion spatiale des impacts sur l'écosystème antarctique	37
Aires marines protégées existantes, y compris les plans de recherche et de suivi pour les AMP	38
Examen des éléments scientifiques des propositions de nouvelles AMP	40
Autres questions relatives à la gestion spatiale	42
Changement climatique	44
Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de la Convention	46
Système international d'observation scientifique de la CCAMLR	46
Coopération avec d'autres organisations	48
Coopération avec le système du Traité sur l'Antarctique	49
Rapports des observateurs d'autres organisations internationales	50
Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales	56
Activités du Comité scientifique	56
Rapport sur le fonds pour la science et le programme de bourses scientifiques de la CCAMLR	58
Plan stratégique du Comité scientifique et priorités des groupes de travail	59
Élection à la présidence et à la vice-présidence du Comité scientifique et prochaine réunion	60
Réunions des groupes de travail et ateliers soutenus par le SC-CAMLR pour la période 2025-2026	61
Avis au SCIC et au SCAF	62
Autres questions	63
Adoption du rapport de la quarante-quatrième réunion	64
Clôture de la réunion	64
Références	65
Tableaux	59
Annexe 1 : Liste des participants	63
Annexe 2 : Liste des documents	83
Annexe 3 : Ordre du jour	90
Annexe 4 : Rapport du groupe de travail sur les méthodes d'évaluation acoustique et d'analyse (WG-ASAM-2025)	

- ***Annexe 5 :** Rapport du groupe de travail sur les statistiques, les évaluations et la modélisation (WG-SAM-2025)
- ***Annexe 6:** Rapport du groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème (WG-EMM-2025)
- ***Annexe 7:** Rapport 2025 du groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA-2025)

* Les annexes 4 à 7 sont disponibles sur le site de la CCAMLR

PRÉLIMINAIRE

**Rapport de la quarante-quatrième
réunion du Comité scientifique**

(Hobart, Australie, du 20 au 24 octobre 2025)

Ouverture de la réunion

1.1 La quarante-quatrième réunion du Comité scientifique se tient du 20 au 24 octobre 2025 au siège de la CCAMLR à Hobart (Tasmanie, Australie), sous la présidence de C. Cárdenas (Chili). Les sessions plénières de la réunion sont retransmises en ligne.

1.2 C. Cárdenas accueille l'ensemble des délégués, qu'ils soient présents ou en ligne (annexe 1). Il souhaite que sa deuxième réunion en tant que président du Comité scientifique soit placée sous le signe de la collaboration et de la productivité.

1.3 C. Cárdenas prend acte du départ à la retraite de G. Watters et C. Reiss (États-Unis) et souligne leur précieuse contribution aux travaux du Comité scientifique et de la Commission pendant de nombreuses années.

1.4 C. Cárdenas salue l'arrivée de deux nouveaux Wombats (personnes ayant participé à au moins une réunion officielle de la CCAMLR au cours des trente dernières années), à savoir V. Siegel (Allemagne) et le secrétaire exécutif sortant D. Agnew.

1.5 Le Chili attire l'attention du Comité scientifique sur le décès de Rodrigo Wiff, éminent scientifique de la CCAMLR qui a consacré sa vie à la durabilité des pêcheries, à la modélisation biodynamique et à la science antarctique. Sa générosité, sa compassion et sa gentillesse nous manqueront.

1.6 Le Comité scientifique rappelle que R. Wiff a été le tout premier bénéficiaire d'une bourse scientifique de la CCAMLR en 2012 et présente ses sincères condoléances à sa famille, ses amis et ses collègues.

1.7 C. Cárdenas encourage les délégués à collaborer efficacement et à utiliser les meilleures données scientifiques disponibles pour fournir des avis consensuels à la Commission. Il note que dans les cas où aucun consensus ne peut être atteint, tous les points de vue seront présentés.

1.8 La liste des documents examinés lors de la réunion figure à l'annexe 2. Un glossaire des acronymes et abréviations utilisés dans les rapports de la CCAMLR est disponible en ligne : <https://www.ccamlr.org/node/78120>.

1.9 Si toutes les sections du présent rapport contiennent des informations importantes pour la Commission, seuls les paragraphes résumant les avis du Comité scientifique à la Commission sont surlignés en gris. Les déclarations sont indiquées en italique.

1.10 Le rapport du Comité scientifique a été préparé conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Comité scientifique par D. Bahlburg (Allemagne), M. Belchier (Royaume-Uni), P. Brtnik (Allemagne), R. Cavanagh et M. Collins (Royaume-Uni), A. Dunn (Nouvelle-Zélande), T. Earl (Royaume-Uni), M. Eléaume (France), Z. Filander (Afrique du Sud), S. Hill (Royaume-Uni), K. Hoszek-Mandera (Pologne), E. Johannessen (Norvège), N. Kelly (Australie),

L. Krüger (Chili), D. Maschette (Australie), E. Pardo (Nouvelle-Zélande), S. Parker (Secrétariat), C. Péron (France), S. Rodríguez Alfaro (Union européenne), M. Santos (Argentine), F. Schaafsma (Royaume des Pays-Bas (Pays-Bas)), K. Teschke (Allemagne), S. Thanassekos (Secrétariat), X. Wang et G. Zhu (République populaire de Chine (Chine)).

Adoption de l'ordre du jour

1.11 Le Comité scientifique adopte l'ordre du jour provisoire distribué avant la réunion via la circulaire SC-CIRC 25/49, conformément à la règle 7 du règlement intérieur du Comité scientifique. L'ordre du jour est adopté sans modification (annexe 3).

Rapport du président

1.12 Le président du Comité scientifique prend note des travaux entrepris au cours de l'année écoulée, qui ont donné lieu à des avis soumis à l'examen du Comité scientifique. Les réunions suivantes ont été tenues ou suivies par des représentants du Comité scientifique :

- i) troisième atelier sur la détermination de l'âge (WS-ADM3) à Cambridge, Royaume-Uni, 19 au 23 mai 2025
- ii) groupe de travail sur les méthodes d'évaluation acoustique et d'analyse (WG-ASAM-2025) à Geilo, Norvège, du 30 juin au 4 juillet 2025 ;
- iii) groupe de travail sur les statistiques, les évaluations et la modélisation (WG-SAM-2025) à Ténérife ; Espagne, du 16 au 20 juin 2025 ;
- iv) groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème (WG-EMM-2025) à Geilo, Norvège, du 7 au 18 juillet 2025 ;
- v) groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA-2025) à Hobart, Australie, du 6 au 16 octobre 2025 ;
- vi) atelier sur le développement des évaluations intégrées du stock des pêches de recherche sur la légine à données limitées (Cap-DLISA) à Ténérife, Espagne ; du 23 au 27 juin 2025 ;
- vii) symposium de la FAO sur l'application de l'approche écosystémique à la gestion des pêches dans les zones situées au-delà des juridictions nationales, Rome, Italie, du 11 au 13 mars 2025 ;
- viii) réunion consultative du Traité sur l'Antarctique / Comité pour la protection de l'environnement (RCTA 47 - CPE 27), Milan, Italie, du 23 au 27 juin 2025 ;
- ix) 36^e réunion des gestionnaires des programmes antarctiques latino-américains (RAPAL), Punta Arenas, Chili, du 22 au 25 septembre ;
- x) réunions du Bureau du Comité scientifique pour l'organisation et la planification.

Espèces exploitées : observations générales

2.1 Le co-responsable du WG-ASAM, X. Wang (Chine), présente le rapport de la réunion du WG-ASAM-2025 qui s'est tenue à Geilo (Norvège) du 30 juin au 4 juillet (SC-CAMLR-44/09). La réunion a accueilli 16 participants de neuf États membres et un expert invité (ARK). Les discussions ont porté sur des approches standardisées pour les campagnes d'évaluation acoustique et l'échantillonnage biologique associé afin d'informer le développement de l'approche de gestion de la pêcherie de krill (KFMA).

2.2 Le coresponsable du WG-SAM, T. Okuda (Japon), présente le rapport de la réunion du WG-SAM-2025 qui s'est tenue à Ténérife (Espagne) du 16 au 20 juin 2025 (SC-CAMLR-44/08). La réunion a accueilli 25 participants de 12 États membres, et 29 documents ont été soumis. Les discussions ont porté sur la collecte des données et les modèles d'évaluation de l'état des stocks, sur les opérations de pêche ainsi que sur les règles de contrôle de l'exploitation applicables à la légine et au krill.

2.3 Le responsable du WG-EMM, J. Hinke (États-Unis), présente le rapport de la réunion du WG-EMM-2025 qui s'est tenue à Geilo (Norvège) du 7 au 18 juillet 2025 (SC-CAMLR-44/10). La réunion a accueilli 54 participants de 21 États membres. Les discussions ont notamment porté sur la biologie et l'écologie du krill, la gestion de la pêcherie de krill, la gestion de l'écosystème et la gestion spatiale, avec pour thèmes centraux le Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR (CEMP), ainsi que la progression de l'approche révisée de la gestion de la pêcherie de krill (KFMA) et son harmonisation avec la proposition d'aire marine protégée du domaine 1 (AMPD1).

2.4 Le responsable du WG-FSA, S. Somhlaba (Afrique du Sud), présente le rapport de la réunion du WG-FSA-2025 qui s'est tenue à Hobart (Australie) du 6 septembre au 16 octobre 2025 (SC-CAMLR-44/11). 45 participants de 14 États membres ont pris part à cette réunion qui marque la dernière participation de D. Agnew en tant que secrétaire exécutif de la CCAMLR. Le WG-FSA remercie D. Agnew pour son travail et ses contributions (paragraphe 15.7).

2.5 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-EMM-2025 (paragraphe 2.35) et demande aux Membres de fournir au Secrétariat des informations sur l'emplacement et les composants des mouillages scientifiques afin qu'elles soient communiquées aux Membres, tant pour des raisons de sécurité que pour améliorer la collaboration en matière de données scientifiques générées par les capteurs amarrés. Dans ce contexte, le Comité scientifique demande au Secrétariat d'identifier une méthode de collecte d'informations sur les mouillages actuellement déployés et de les mettre à la disposition de l'industrie de la pêche, et d'en faire le compte-rendu au WG-FSA en 2026.

2.6 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-EMM-2025 (paragraphe 2.210) et du WG-SAM-2025 (paragraphe 2.12) visant à réviser les formulaires trait par trait et les formulaires de capture et d'effort de pêche (CE) afin de supprimer le champ de classification « type de pêche ». Cette modification vise à éviter les décalages entre les informations consignées dans les formulaires de données CE et les données trait par trait des différentes pêcheries, ainsi qu'à prévenir les incohérences de déclaration du type de pêche entre les navires et les saisons dans les données par trait (WG-EMM-2025, paragraphe 2.208).

2.7 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-SAM-2025 (paragraphe 3.27); du WG-EMM-2025 (paragraphe 3.6) et du WG-FSA-2025 (WG-FSA-2025, paragraphe 2.12 et 2.15) visant à séparer les différents formulaires trait par trait C1 en formulaires distincts et spécifiques aux activités de pêche de poisson et de krill par chalutage (WG-SAM-2025/07), ainsi que les instructions qui les accompagnent, à la demande du WG-FSA-IMAF-2024, et comprenant les champs recommandés par le WG-IMAF visant à clarifier les déclarations des mortalités accidentelles à bord des navires. Le Comité scientifique recommande également la révision de la nomenclature des formulaires afin d'éviter toute confusion dans les noms des formulaires, et à identifier et à réviser au besoin toute référence à ces formulaires dans les mesures de conservation (MC).

2.8 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-FSA-2025 (paragraphe 2.15) selon laquelle les nouveaux formulaires trait par trait distincts C6 (pour les poissons) et C1 (pour le krill) pourraient être testés à titre volontaire au cours de la prochaine saison, parallèlement aux formulaires actuels (exigés par les MC actuellement en vigueur) et le cas échéant, des versions révisées des nouveaux formulaires C1 (krill) et C6 (poissons) pourraient être présentées par le Secrétariat aux réunions du WG-EMM et du WG-FSA en 2026, respectivement.

2.9 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-FSA-2025 (SC-CAMLR-44-11, paragraphe 6.8) d'adopter les modifications apportées au formulaire d'observation des collisions avec les funes et aux informations connexes présentées par le Secrétariat, étant donné que le formulaire actuel de collecte de données de la CCAMLR suppose que les funes et les câbles de contrôle des filets peuvent être observés en même temps, ce qui n'est pas le cas pour tous les navires.

2.10 S. Kasatkina (Fédération de Russie) exprime l'avis qu'un taux de couverture de 5 % de la durée de pêche pour les observations de collisions d'oiseaux marins ne repose sur aucune justification scientifique et pourrait conduire à une sous-estimation de leur nombre.

2.11 Le Comité scientifique note que l'analyse des exigences d'observation des collisions avec les funes ont eu lieu lors de la réunion du WG-IMAF en 2023 (paragraphes 4.12 à 4.17) et de la 42^e réunion du Comité scientifique (paragraphe 3.35), et accueille favorablement les futurs travaux de recherche visant à étudier l'effet de différents taux de couverture qui seront soumis à l'examen du WG-IMAF.

2.12 Le document SC-CAMLR-44/BG/01 présente un récapitulatif des captures des espèces cibles de la pêche dirigée sur la légine, le poisson des glaces et le krill dans la zone de la Convention au cours des saisons 2023/2024 et 2024/2025 et de la pêche de recherche en vertu de la MC 24-01. Les auteurs notent que la capture totale d'*Euphausia superba* a été mise à jour à 624 918 tonnes, comme précisé dans le document SC-CAMLR-44-BG/36 rév. 2.

Krill — zone statistique 48

2.13 Le Comité scientifique note des captures record de krill dans la zone statistique 48 au cours de la saison 2024/2025, lesquelles ont dépassé de 4 917 tonnes le seuil déclencheur de 620 000 tonnes précisé dans la MC 51-01. Plus de 50 % de ces captures proviennent de la

sous-zone 48.1, ce qui correspond à un doublement de la limite fixée par la MC 51-07 (2023) pour cette sous-zone (WG-FSA-2025, paragraphe 2.5).

2.14 Le Comité scientifique note que le nombre de navires notifiés pour cette pêcherie lors de la saison 2025/2026 (14 navires ; CCAMLR-44/BG/08 rév. 1) dépasse le nombre de navires ayant pêché dans la zone en 2024/2025 (12 navires dont six avec une capacité de chalutage continu) (SC-CAMLR-44/BG/36 rév.2).

2.15 Le Comité scientifique recommande à la Commission de prendre note du nombre de navires notifiés pour pêcher le krill dans la zone 48, étant donné que le seuil déclencheur a été atteint pendant la saison 2025 (CCAMLR-44/BG/08 rév.1, tableau 6).

2.16 Le document SC-CAMLR-44/BG/38, rédigé par la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), présente une analyse des données du système d'identification automatique (SIA) révélant une forte augmentation de l'effort de pêche apparent dans la sous-zone 48.1 au cours de la saison 2024/2025 et après l'expiration de la MC 51-07, suscitant des préoccupations quant à la concentration de l'activité de pêche. Cette augmentation est particulièrement marquée dans les zones riches en prédateurs, telles que les détroits de Gerlache et de Bransfield. L'ASOC recommande à la CCAMLR de tenir compte de ces changements dans l'intensité de l'effort de pêche apparent, qui se traduisent également par une empreinte écologique spatiale plus étendue lors de l'évaluation continue des impacts de la pêcherie de krill sur l'écosystème et de l'examen des implications en matière de gestion.

2.17 Le Comité scientifique remercie l'ASOC pour cette analyse utile, qui contribuera à éclairer les discussions ultérieures sur cette question importante tout au long de la réunion.

2.18 Le document SC-CAMLR-44/BG/36 rév. 2 présente un récapitulatif des opérations de pêche au krill durant la saison 2024/2025. Les captures ont été effectuées plus rapidement que lors de toute saison précédente, de sorte que le seuil déclencheur a été atteint et la pêcherie a été fermée le 1^{er} août 2025. La capture totale s'élève à 624 917 tonnes sur la base des données C1 (trait par trait). 57 % de cette capture ont été prélevés dans la sous-zone 48.1, où la capture a augmenté de 118 % par rapport à la saison précédente. La capture dans la sous-zone 48.2 a augmenté de 47 %, tandis que celle de la sous-zone 48.3 a diminué de 97 %. Le document présente des indicateurs de concentration des captures, notamment la capture par kilomètre carré dans chaque sous-zone et les contours des polygones délimitent la zone ont été réalisées 50 % des captures.

2.19 Le Comité scientifique remercie le Secrétariat pour les analyses présentées dans le document SC-CAMLR-44/BG/36 rév. 2 et recommande de le mettre à jour en vue de sa soumission au Comité scientifique à l'avenir. Il recommande également au Secrétariat de collaborer avec le WG-EMM afin d'en affiner le contenu pour les inclure dans les futurs rapports de pêches.

2.20 Le Comité scientifique note l'utilité des indicateurs de concentration des captures, tels que ceux présentés dans le document SC-CAMLR-44/BG/36 rév. 2, et encourage le WG-EMM à les affiner. Il note également que de tels indicateurs ne fournissent pas une mesure directe de l'impact des activités de pêche sur l'écosystème. Il ajoute par ailleurs qu'ils peuvent être biaisés par l'inclusion des données issues des campagnes de recherche, qui couvrent de vastes zones et présentent des taux de capture faibles par rapport aux traits des navires de pêche commerciaux. Il encourage les Membres ayant réalisé des campagnes d'évaluation du krill à contacter le

Secrétariat et à contribuer à l'identification des formulaires C1 correspondants (trait par trait) (SC-CAMLR-44/BG/36 rév. 2, tableau A1).

2.21 Le Comité scientifique note que la capture de krill (359 226 tonnes) dans la sous-zone 48.1 au cours de la campagne de pêche 2024/2025 représente environ 50 % de la limite de capture potentielle pour la sous-zone 48.1 (SC-CAMLR-41, paragraphe 3.46 et tableau 2).

2.22 Le Comité scientifique note une augmentation substantielle des captures dans la sous-zone 48.1 qui n'aurait pas pu se produire si la MC 51-07 était restée en place. Le Comité scientifique note par ailleurs que les changements dans la distribution de la pêche au cours de la saison 2024/2025 pourraient avoir été affectés par la forte couverture de glace de mer dans les sous-zones 48.1 et 48.2 au début de la saison 2024/2025 (WG-FSA-2025, paragraphe 4.13), ainsi que par la dynamique interannuelle des stocks de krill et la nature inégale de la distribution du krill (SC-CAMLR-43/BG/22, WG-FSA-2021/56).

2.23 Le Comité scientifique souligne les changements en cours dans la composition de la flotte (chalutage en continu par rapport au chalutage traditionnel) et recommande au WG-EMM d'examiner l'impact des méthodes de pêche sur la répartition des pêcheries et la concentration des captures.

2.24 Le Comité scientifique souligne le besoin urgent d'une distribution spatiale des captures de krill. Il note par ailleurs que les estimations de la capture totale constituent une représentation incertaine des prélèvements totaux en raison d'erreurs potentielles dans les procédures d'estimation et de l'exclusion de la mortalité après échappement (Krafft *et al.*, 2016, Krag *et al.*, 2021).

2.25 Le Comité scientifique note que la situation actuelle, avec un seuil déclencheur de 620 000 tonnes pour la seule MC 51-01, ne suit pas le principe de précaution en raison de la concentration locale des captures (WG-EMM-2025, paragraphe 4.47). Il note en outre l'efficacité de la MC 51-07, désormais caduque, pour répartir le seuil déclencheur entre les sous-zones (WG-EMM-2025, paragraphe 4.13) et la nécessité urgente de mettre en œuvre une mesure de conservation provisoire pour répartir les captures dans les sous-zones 48.1 à 48.4 (WG-EMM-2025, paragraphe 4.14).

2.26 Le Comité scientifique rappelle que trois approches de la KFMA ont été approuvées par la Commission (CCAMLR-38, paragraphe 5.7), et note les progrès scientifiques importants réalisés sur la KFMA révisée (WG-EMM-2025/05), qui répartit les limites de capture dans le temps et dans l'espace dans la sous-zone 48.1.

2.27 Le Comité scientifique rappelle que la répartition initiale des limites de capture, dans le cadre de la répartition du seuil déclencheur en vertu de la MC 51-07 désormais caduque, se base dans une large mesure sur la somme des captures historiques maximales (seuil déclencheur) et les proportions de biomasse dans chaque sous-zone au cours de la première étude synoptique du krill en 2000 (la répartition) (WG-EMM-2025/05).

2.28 Le Comité scientifique note la discussion au sein de WG-EMM-2025 sur l'utilisation des proportions de la biomasse provenant des deux campagnes d'évaluation à grande échelle (2000 et 2019) (Krafft *et al.*, 2021) pour fournir une mesure provisoire (WG-EMM-2025, paragraphe 4.16) et les limites de captures potentielles dans le cadre du seuil déclencheur en vertu de la MC 51-01 pour chaque sous-zone (WG-EMM-2025, paragraphe 4.19).

2.29 Le Comité scientifique note par ailleurs que les limites de captures potentielles qui en résultent dans le cadre du seuil déclencheur prévu dans la MC 51-01 pour chaque sous-zone sont les suivantes (WG-EMM-2025, paragraphe 4.19) :

- i) 48.1 248 000 tonnes
- ii) 48.2 263 500 tonnes
- iii) 48.3 201 500 tonnes
- iv) 48.4 93 000 tonnes

2.30 Le Comité scientifique ne parvient pas à un consensus sur ces limites de capture.

2.31 Le document CCAMLR-44/BG/29, présenté par l'ASOC, souligne le besoin d'engager des discussions constructives sur la KFMA et sur la proposition d'AMPD1, et de trouver une voie à suivre lors de la 44^e réunion de la Commission (CCAMLR-44). L'ASOC encourage le Comité scientifique et la Commission à examiner les propositions à la lumière des avis et recommandations précédents, y compris ceux du Comité scientifique. Ces recommandations incluent notamment : l'adoption d'une approche progressive pour l'augmentation de la limite de capture ; la garantie que toute augmentation de la limite de capture s'accompagne d'un renforcement du suivi du krill et de ses prédateurs ; et l'harmonisation de la KFMA avec la proposition d'AMPD1.

2.32 Le Comité scientifique examine trois documents (SC-CAMLR-44/02, SC-CAMLR-44/BG/23, SC-CAMLR-44/BG/25) commentant et proposant des pistes pour le développement de solutions provisoires et à long terme dans la gestion des pêches de krill.

2.33 Le document SC-CAMLR-44/BG/25 commente la gestion actuelle et future de la pêcherie de krill dans la zone 48. Il avance que les options relatives à une mesure provisoire pour la distribution spatiale des captures dans la zone 48, destinée à remplacer la MC 51-07 arrivée à expiration, nécessitent une justification scientifique et juridique. Les auteurs notent les différences fondamentales dans la méthodologie des campagnes d'évaluation de 2019 et de 2000 (CCAMLR-37/16), et les données de la campagne d'évaluation de 2019 n'ont pas été incluses dans les ensembles des modèles pour les valeurs utilisées afin de procéder à une estimation du krill dans la sous-zone 48.1 (WG-FSA-2021/39 ; WG-EMM-2021, paragraphes 2.32 et 2.33). Il est noté que l'utilisation des zones de protection générale et de zones de protection saisonnière (ZPG et ZPS) pour la KFMA dans le cadre de l'harmonisation de la KFMA et de la proposition d'AMP du domaine 1 n'a pas de justification légale dans le cadre des mesures de conservation actuelles. Les auteurs notent que la révision de la gestion de la pêcherie de krill dans la sous-zone 48.1, ainsi que dans les autres sous-zones 48.2-48.4, devrait être mise en œuvre dans le cadre d'une gestion coordonnée de la pêche dans la zone 48, sur la base des schémas de distribution spatiale du krill et des relations entre les sous-zones. Cette gestion coordonnée de la pêcherie de krill est mise en œuvre conformément à la MC 51-01. Les auteurs proposent que la révision de la gestion de la pêcherie de krill dans les sous-zones 48.1-48.4 soit effectuée dans un cadre uniifié basé sur des approches écosystémiques et de précaution, qui comprend des campagnes d'évaluation synoptiques et régionales régulières et standardisées du krill en été et en hiver, accompagnées d'une collecte de données environnementales et d'observations régulières des mammifères et des oiseaux marins. Le développement de mesures et d'indicateurs scientifiques pour évaluer les impacts potentiels de

la pêcherie de krill sur l'écosystème, comme base d'une évaluation des risques, et la révision des lignes directrices pour les observateurs scientifiques — pêcheries de krill ont été identifiés comme faisant partie intégrante de l'examen sur la gestion de la pêcherie de krill.

2.34 Le Comité scientifique convient qu'un suivi acoustique régulier est essentiel pour éclairer la gestion des pêcheries de krill. La réalisation de campagnes synoptiques estivales et hivernales chaque année pourrait toutefois dépasser les capacités logistiques et financières existantes. Toutefois, le Comité scientifique note que ce manque de capacité ne devrait pas empêcher la progression dans la recherche de solutions à court et à long terme pour la gestion des pêcheries de krill. Le Comité scientifique note également que certaines des questions soulevées, y compris la révision des lignes directrices du Système international d'observation scientifique (SISO) sont en cours de traitement.

2.35 Le document SC-CAMLR-44/02 propose deux options de mesures de conservation provisoires pour remplacer la MC 51-07, devenue caduque, et empêcher une concentration excessive des captures jusqu'à ce qu'une approche de gestion de la pêcherie de krill (KFMA), harmonisée avec une aire marine protégée dans la région de la péninsule antarctique, puisse être pleinement mise en œuvre. La première option est une simple mise à jour des limites de capture dans les sous-zones, telle que discutée pendant la réunion du WG-EMM-2025 (paragraphe 4.19) et pourrait être mise en œuvre avec ou sans les zones de protection générale et saisonnière (ZPG, ZPS) de l'AMPD1 proposée. La deuxième option utilise la première comme point de départ et autorise une augmentation du plafond autorisé pour la sous-zone 48.1 jusqu'au niveau « 2max » (395 000 tonnes, WG-EMM-2024, tableau 5) sur une période de trois ans. Cette augmentation pourrait s'accompagner d'une répartition des captures de la sous-zone 48.1 entre trois groupes d'UG au cours de la deuxième année, d'un renforcement du suivi de la pêche, du stock de krill et des prédateurs dépendants du krill, de la mise en place de ZPG et de ZPS simplifiées (avec des périodes de fermeture cohérentes) et d'une limitation de la quantité de captures pouvant être effectuées en été.

2.36 Le document SC-CAMLR-44/BG/23 présente une proposition pour la mise en œuvre initiale d'une approche révisée de la gestion de la pêcherie de krill (KFMA) dans la sous-zone 48.1, marquant une transition d'un régime de limite de capture fixe à un cadre de gestion plus dynamique fondé sur l'écosystème. La proposition prévoit de retirer la sous-zone 48.1 du seuil déclencheur actuel de 620 000 tonnes, tel que défini dans la MC 51-01, et de conserver les seuils déclencheurs spécifiques aux sous-zones 48.2-48.4. Le seuil déclencheur total actualisé pour les sous-zones 48.2-4 serait de 500.769 tonnes, conformément à la logique de 130 % de la MC 51-07 devenue caduque. Une nouvelle MC 51-08 est proposée pour la sous-zone 48.1, qui répartirait une limite de capture totale de 668 101 tonnes entre cinq UG et entre les saisons été et hiver, conformément à l'analyse de chevauchement spatial. La proposition de MC 51-08 poursuivrait la mise en œuvre des ZPG et des ZPS, et contribuerait à l'harmonisation de la KFMA et de l'aire marine protégée dans la région de la péninsule antarctique. La mise en œuvre d'un cadre de suivi destiné à éclairer la KFMA et les révisions ultérieures sera développée au cours des cinq premières années de mise en œuvre de cette proposition. Les tâches clés nécessitant un examen plus approfondi par le Comité scientifique et la Commission, y compris la révision de la MC 51-01 et l'établissement d'une nouvelle MC 51-08 pour réglementer la pêcherie de krill dans la sous-zone 48.1, ont été identifiées.

2.37 Le Comité scientifique remercie les auteurs des documents SC-CAMLR-44/02 et SC-CAMLR-44/BG/23 pour leurs propositions constructives.

2.38 Le Comité scientifique rappelle que le seuil déclencheur actuel de 620 000 tonnes spécifié dans la MC 51-01 a été introduit en 1991, et qu'il est basé sur la somme des captures historiques maximales déclarées à l'époque dans chaque sous-zone. Le seuil déclencheur actuel n'est pas lié à l'évaluation de la biomasse du krill (WG-EMM-2025/05).

2.39 Certains Membres notent qu'une première mise en œuvre de la KFMA, telle que proposée dans le document SC-CAMLR-44/BG/23, pourrait être prématurée à ce stade, étant donné que des éléments clés tels qu'un cadre financier et logistique durable pour soutenir la collecte de données font encore défaut.

2.40 Certains Membres s'inquiètent de l'attribution de capture élevée dans le détroit de Gerlache comprise dans l'option présentée dans le document SC-CAMLR-44/BG/23 et suggèrent que des limites sur les taux d'exploitation autorisés pourraient être appliquées. Ce point a déjà fait l'objet de discussions lors de la réunion du WG-EMM- en 2024 (paragraphes 5.36, 5.46 à 5.48)

2.41 S. Kasatkina note que les propositions d'amendement de la MC 51-01 et d'établissement d'une nouvelle mesure de conservation MC 51-08 n'ont pas pris en compte les connaissances existantes sur les schémas de distribution du krill dans la zone 48 sous l'influence de la dynamique des masses d'eau, et que ces propositions n'ont pas été accompagnées de données suffisantes pour justifier les mesures de conservation proposées.

2.42 Le Comité scientifique note que le WG-EMM-2025 (paragraphe 4.12) reconnaît que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la mise en œuvre complète de la KFMA dans la sous-zone 48.1. Ils comprennent entre autres :

- i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de suivi comprenant le suivi du CEMP et le suivi en mer ;
- ii) une documentation détaillée des processus de la KFMA qui ont conduit aux récents calculs des limites de capture supposées pour la sous-zone 48.1 ;
- iii) la nécessité de mettre en place urgentement un mécanisme de financement durable ;
- iv) un plan de mise en œuvre limité dans le temps, comprenant des mises à jour périodiques de la biomasse et une évaluation du suivi (cycle de 5 à 7 ans) ; et
- v) un mécanisme permettant d'évaluer objectivement la performance de toute mesure mise en œuvre.

2.43 Le Comité scientifique note également le besoin d'un examen supplémentaire sur la manière d'utiliser les données collectées issues des programmes de suivi pendant la phase de mise en œuvre de la KFMA pour formuler un avis actualisé sur les limites de capture.

2.44 Le Comité scientifique demande à la Commission de se pencher sur la question urgente de l'élaboration des mécanismes de financement durable pour soutenir une gestion améliorée de la pêcherie de krill, y compris la collecte des données nécessaires à la KFMA, et sur le fait que les mécanismes de financement peuvent différer entre la collecte de données en mer et la collecte de données à terre.

2.45 Le Comité scientifique discute de la conception des unités de gestion (UG) dans la sous-zone 48.1, les limites de captures pourraient être réparties entre elles. Il rappelle qu'il avait précédemment approuvé un ensemble de neuf UG candidates (SC-CAMLR-43, paragraphe 2.63), mais reconnaît que les avis divergeaient quant au nombre approprié d'UG pour les solutions provisoires et à long terme. Le Comité scientifique examine également les possibilités d'augmenter le nombre d'UG au fil du temps, tout en augmentant les limites de capture et le suivi.

2.46 Le Comité scientifique reconnaît qu'une compréhension commune de ce que l'on entend par « une approche par étapes » est nécessaire. Parmi les options envisagées figurent celles qui prévoient une augmentation des limites de capture et du suivi dans la sous-zone 48.1 au fil du temps, et celles qui étendent la KFMA de la sous-zone 48.1 à d'autres sous-zones au fil du temps. Les discussions doivent être claires quant à la forme des étapes envisagée.

2.47 Le Comité scientifique discute de l'inclusion des ZPG et des ZPS dans les solutions provisoires potentielles et de la mise en œuvre éventuelle de la KFMA et de l'AMPD1.

2.48 Certains Membres sont favorables à l'inclusion des ZPS et des ZPG, ainsi que proposé dans les documents SC-CAMLR-44/02 et SC-CAMLR-44/BG/23. D'autres suggèrent de poursuivre les travaux sur la conception et la validité de ces zones.

2.49 Le Comité scientifique convient qu'il est indispensable de préciser si une feuille de route claire est nécessaire pour la mise en œuvre complète de la KFMA et de l'AMPD1 proposée, et à quoi ressemblerait une telle feuille de route. Les éléments possibles comprennent des étapes limitées dans le temps, des évaluations de performance associées et des options de repli potentielles si les étapes définies ne sont pas atteintes.

2.50 Le Comité scientifique discute de l'évaluation de la performance de toute solution mise en œuvre. Il serait nécessaire d'identifier la fréquence de ces évaluations, les données nécessaires et les méthodes d'évaluation spécifiques.

2.51 Le Comité scientifique examine une option supplémentaire consistant à maintenir le seuil déclencheur défini en vertu de la MC 51-01 au cours des deux premières années et de le supprimer au cours de la troisième année.

2.52 Le Comité scientifique ne parvient pas à un consensus sur la manière de gérer la pêcherie de krill dans la sous-zone 48.

2.53 Le document SC-CAMLR-44/BG/02, rédigé par le WG-EMM et le Secrétariat de la CCAMLR, résume le développement de la KFMA révisée, y compris les développements réalisés jusqu'en 2024. Ce document est conçu comme un document public destiné à accompagner les rapports de pêches de krill et sera mis à jour chaque année pour refléter les derniers développements de la KFMA.

2.54 Le Comité scientifique approuve la publication du document SC-CAMLR-44/BG/02 dans le cadre des rapports de pêches et encourage la poursuite de son évaluation par le WG-EMM. Il note que les futures mises à jour devront utiliser une terminologie cohérente pour désigner le « cadre d'analyse du chevauchement spatial et d'évaluation des risques » et inclure des déclarations claires sur les échelles spatiales auxquelles s'appliquent les différents éléments de la KFMA.

2.55 Le document SC-CAMLR-44/01 décrit l'utilisation de l'analyse du chevauchement spatial pour élaborer un avis potentiel sur la KFMA, qui a été présentée dans les rapports du Comité scientifique et du WG-EMM (SC-CAMLR-41, tableau 2, et WG-EMM-2025, tableau 5). Il vise à faciliter la reproduction et la validation de cet avis potentiel ainsi que l'élaboration de futurs avis. Il présente un résumé de l'analyse du chevauchement spatial, de ses données et paramètres d'entrée ainsi que de ses conclusions. Il décrit les modifications apportées à ces données et paramètres d'entrée au fil du temps, fournit des liens vers le code et les fichiers de données d'entrée, et énumère les paramètres utilisés pour produire les conclusions présentées dans les rapports du Comité scientifique et du WG-EMM. Les auteurs identifient certaines modifications apportées aux résultats consignés qui ne sont actuellement pas documentés et qui influent sur les valeurs figurant dans le tableau 2 du rapport du SC-CAMLR-41. Ils notent également la confusion entre les UG dérivées de l'analyse du chevauchement spatial (qui couvrent environ 56 % de la sous-zone 48.1) et les strates des campagnes d'évaluation acoustique, qui couvrent 100 % de la sous-zone 48.1, dans le tableau 3 du rapport de la 41^e réunion du Comité scientifique.

2.56 Le Comité scientifique accueille favorablement le document SC-CAMLR-44/01. Il suggère au WG-EMM de revoir ce document en 2026 et d'envisager ensuite de le publier en tant qu'annexe au document SC-CAMLR-44/BG/02 dans le cadre des rapports de pêcherie. Il encourage également les Membres à élaborer une documentation pour accompagner les autres éléments de la KFMA, notamment les estimations de rendement de précaution (basée sur le modèle Grym) et l'estimation de la biomasse (basée sur les campagnes d'évaluation acoustique). Il encourage les groupes de travail et les auteurs des documents WG-EMM-2022/05 et WG-FSA-2022/39 à ajouter des informations sur les modifications des résultats présentés dans le document SC-CAMLR-44/01 (tableau 1).

2.57 Le Comité scientifique note que les aspects des trois composantes initiales de la KFMA ont été utilisés pour élaborer les avis potentiels existants sur les limites de capture spatiales et saisonnières potentielles (SC-CAMLR-44/BG/02, CCAMLR-38, paragraphe 5.17), et que d'autres aspects, y compris l'hypothèse sur les stocks de krill et les bilans de l'état de santé des écosystèmes, sont destinés à être utilisés dans les avis futurs. Le Comité scientifique encourage la documentation de l'ensemble des aspects pertinents.

2.58 Le document SC-CAMLR-44/P01 présente un article récemment publié dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences* par des auteurs affiliés au groupe d'experts du SCAR sur le krill. Les auteurs proposent un cadre de gestion intégrant la variabilité du recrutement du krill et les principales voies reliant les zones de frai et les nurseries — une hypothèse sur le stock de krill — afin d'éclairer les décisions relatives aux limites de capture et aux MC. Les auteurs soulignent que la mise en œuvre de cette approche nécessitera une collecte de données ciblée, qui pourra être réalisée grâce à un réseau de collaboration multisectoriel incluant des partenariats avec l'industrie.

2.59 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-EMM (SC-CAMLR-44/10, paragraphe 2.42) d'intégrer une hypothèse sur le stock de krill continuellement actualisée dans les éléments pertinents de la KFMA afin d'éclairer l'élaboration de mesures visant à conserver les stocks de krill et, par conséquent, leurs prédateurs.

2.60 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-EMM-2025 (paragraphe 2.130) d'envisager une CEMP renforcée comme faisant partie intégrante de la mise en œuvre de la KFMA.

2.61 Le document SC-CAMLR-44/05 présente les principaux résultats des campagnes d'évaluation menées durant les étés 2024 et 2025 par les navires de pêche chinois, qui ont couvert les cinq unités de gestion candidates proposées dans le cadre de la KFMA dans la sous-zone 48.1. Les campagnes d'évaluation révèlent un schéma uniforme dans la séparation spatiale entre le krill reproducteur et juvénile : les adultes reproducteurs sont principalement répartis dans les eaux profondes au large au-delà du rebord continental des îles Shetland du Sud et de l'île Éléphant, tandis que les juvéniles sont principalement concentrés dans le secteur du plateau continental de la péninsule antarctique dans le détroit de Bransfield et autour de l'île Joinville. Les résultats soulignent la nécessité de prendre en compte la distribution spatiale et la connectivité des stocks de krill ainsi que leur association avec les caractéristiques océanographiques dans les UG.

2.62 Le Comité scientifique remercie la Chine pour les efforts qu'elle a déployés en menant des campagnes d'évaluation structurées dans la sous-zone 48.1 et reconnaît la valeur des résultats obtenus sur la distribution spatiale et la connectivité des stocks de krill. Il souligne en outre le potentiel de ces campagnes structurées pour fournir des données précieuses pour la KFMA et l'hypothèse sur le stock de krill, et encourage l'alignement des transects d'évaluation sur ceux suggérés dans le rapport WG-ASAM-2025 (paragraphes 3.5 à 3.15).

2.63 Le Comité scientifique reconnaît la valeur des recherches menées sur les navires de pêche pour faire avancer la recherche sur l'océan Austral et informer la gestion des pêcheries. Il souligne également l'importance des efforts conjoints entre les Membres pour mettre en œuvre ces campagnes d'évaluation.

2.64 Le Comité scientifique note que la Chine avait mené des campagnes d'évaluation similaires pendant la saison hivernale (SC-CAMLR-43/BG/14), et accueille favorablement la présentation d'une analyse supplémentaire des données issues de ces campagnes d'évaluation au Comité scientifique et aux groupes de travail concernés.

2.65 Le Comité scientifique note que les campagnes menées dans les strates centrales pourraient être effectuées chaque année et que les estimations de la biomasse ne devraient pas être extrapolées au-delà de la zone étudiée (WG-ASAM-2025, paragraphe 3.7).

2.66 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-ASAM-2025 (paragraphe 3.9) selon laquelle, si des campagnes d'évaluation hivernales sont nécessaires, elles pourraient être menées fin avril/mai avant le développement de la glace de mer, autrement la couverture de la campagnes d'évaluation s'en trouvera réduite.

2.67 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-ASAM-2025 (paragraphe 3.11) selon laquelle la distance entre les stations d'échantillonnage pour les campagnes d'évaluation acoustique de la biomasse devrait être de 40 milles marins, l'objectif étant d'avoir au moins deux stations d'échantillonnage sur chaque transect, en notant les exceptions spécifiées dans le rapport du WG-ASAM-2025, paragraphes 3.15 v) et 3.13. Le Comité scientifique note que l'espacement des stations d'échantillonnage requis afin de fournir des informations sur la fréquence de taille pour une estimation acoustique de la biomasse peut être différent de celui requis pour le suivi écologique ou pour informer l'hypothèse sur le stock de krill.

2.68 Le Comité scientifique note que les limites de l'analyse du chevauchement spatial dans les UG PB1 et PB2 pourraient être révisées à l'avenir, étant donné qu'il est peu probable que

PB2 soit accessible en été ou en hiver en raison de l'état persistant de la glace de mer (WG-ASAM-2025, paragraphe 3.18).

2.69 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-ASAM-2025 (paragraphe 3.41) de demander au Secrétariat d'identifier les modifications nécessaires à la MC 23-06 (ou à d'autres MC) pour permettre aux navires de pêche effectuant des campagnes d'évaluation acoustique de soumettre des données acoustiques provenant de chaluts de recherche exclusivement par le biais du formulaire de métadonnées pour les campagnes d'évaluation acoustique (ASMF) au lieu du formulaire C1, et d'élaborer une proposition pour le Comité scientifique.

2.70 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-EMM-2025 (paragraphe 2.28) de demander au Secrétariat de diffuser un formulaire d'enquête auprès des Membres afin de développer des lignes directrices pratiques pour la standardisation et la comparaison des différents types de chaluts de recherche.

2.71 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-EMM-2025 d'utiliser un maillage étiré maximal de 9 mm (paragraphes 2.29, 2.40) pour l'échantillonnage du krill post-larvaire, et un maillage maximal de 330 micromètres (paragraphe 2.40) pour les chaluts de recherche et les campagnes acoustiques.

2.72 Le Comité scientifique approuve les plans d'échantillonnage proposés par le WG-EMM-2025 (tableaux 4 à 6) à l'appui de la mise en œuvre de la version révisée de la KFMA.

2.73 Le Comité scientifique note également que ces protocoles d'échantillonnage doivent être utilisés avec les protocoles existants élaborés par le WG-ASAM-2024. Le Comité scientifique demande au Secrétariat de travailler avec les Membres concernés afin d'élaborer une note d'orientation qui rassemble tous les protocoles applicables, en vue de rationaliser leur utilisation.

2.74 Le Comité scientifique approuve une proposition de sujet de recherche présentée à Antarctica InSync (WG-EMM-2025, paragraphe 2.121) sur les interactions entre la pêcherie de krill et l'écosystème dans la zone 48, ainsi qu'une évaluation circumpolaire de la biomasse, de la biologie et de la caractérisation du flux de krill.

2.75 Le Comité scientifique note les recommandations du WG-FSA-2025 (paragraphe 6.13) :

- i) adopter la nouvelle méthode améliorée pour l'analyse des captures accessoires en vue d'études futures ;
- ii) séparer les données en deux rapports annuels : l'un sur la capture accessoire totale et l'autre sur la capture accessoire de poissons, et mettre à jour les figures 6 à 9 à l'aide de cette nouvelle méthode ; et
- iii) souligner l'utilité de fournir des commentaires et des photos supplémentaires dans les comptes-rendus de campagne de l'observateur afin de contribuer à la

vérification de toute opération de pêche comprenant des captures accessoires importantes et des spécimens inhabituels.

2.76 Le Comité scientifique note que les rapports des pêcheries fournissent actuellement des estimations de la capture accessoire par trait et non des estimations de la capture accessoire totale extrapolée, notamment pour les traits supplémentaires qui n'ont pas été contrôlés par les observateurs.

Krill — zone statistique 58

2.77 Le Comité scientifique note le document WG-FSA-2025/P01 qui fournit une mise à jour de l'évaluation du stock de krill et des taux de capture de précaution pour les divisions 58.4.1 et 58.4.2. qui ont été précédemment présentés dans le document WG-FSA-2023/68. Il note également que le WG-FSA-2025 (paragraphe 5.5) soutient l'évaluation des taux de capture pour *E. superba* dans les divisions 58.4.1 et 58.4.2 -Est, et recommande une limite de capture totale pour la division 58.4.1 de 391 754 tonnes (141 970 tonnes à l'ouest de 103°E, de 58 256 tonnes entre 103°E et 123°E, et de 191 528 tonnes à l'est de 123° E) et de 2 088 872 tonnes (1 448 000 tonnes à l'ouest de 55° E et 640 872 tonnes à l'est de 55° E) dans la division 58.4.2. Le seuil déclencheur déterminé en vertu de la MC 51-03 reste en vigueur.

2.78 Le Comité scientifique recommande un nouvel examen des paramètres d'entrée de l'évaluation du stock au moyen du modèle Grym et des niveaux d'exploitation de précaution qui en résultent pour ces deux divisions, parallèlement à ceux de l'évaluation du stock à l'aide du modèle Grym dans la sous-zone 48.1 (WG-FSA-2022, paragraphe 7.27), lors de la réunion du WG-EMM, afin de garantir des approches cohérentes et des normes de qualité des données dans toutes les évaluations du krill.

Espèces exploitées - Poissons : observations générales

3.1 Le Comité scientifique examine plusieurs questions générales relatives aux pêcheries de poissons, notamment le programme de travail pour l'évaluation des stratégies de gestion (ESG) pour la légine, la détermination de l'âge des légines, l'analyse des tendances, l'examen des propositions de recherche, les progrès réalisés en vue de mener des évaluations intégrées des stocks dans les pêcheries de légine à données limitées, ainsi que le marquage.

3.2 Les limites de capture de précaution proposées pour les poissons (en tonnes) pour la saison 2025/2026 sont présentées dans le tableau 1.

Programme de travail pour l'évaluation des stratégies de gestion de la légine

3.3 Le Comité scientifique note les progrès réalisés par le WG-SAM-2025 et le WG-FSA-2025 dans la mise en œuvre du programme de travail décrit par le SC-CAMLR-43 au paragraphe 3.8.

3.4 Le Comité scientifique observe qu'il sera probablement difficile d'évaluer les règles de décision actuelles de la CCAMLR pour la légine (composante 1 de l'ESG de phase 1, paragraphe 5.13 du document WG-SAM-2025). Le Comité scientifique note par ailleurs que de telles règles de captures constantes ne sont probablement pas optimales lorsque les stocks approchent ou atteignent les niveaux cibles et ne sont pas considérées comme une pratique exemplaire dans la plupart des autres pêcheries.

3.5 Le Comité scientifique note également la difficulté que présentent les projections à long terme en raison des hypothèses liées à l'utilisation de données historiques, étant donné que les règles de décision actuelles de la CCAMLR pour la légine exigent une projection sur 35 ans, mais qu'il existe une série de stratégies d'exploitation différentes pour lesquelles une telle projection à long terme n'est pas nécessaire.

3.6 Le Comité scientifique note que les règles de décision actuelles de la CCAMLR concernant les captures constantes de légine, basées sur une période de projection de 35 ans, ne constituent plus une pratique exemplaire en matière de gestion des pêcheries. Il convient que le développement futur d'ESG pour la légine devrait se concentrer sur des règles de contrôle de l'exploitation (RCE) basées sur les taux d'exploitation.

3.7 Le Comité scientifique note que les objectifs des règles de décision actuelles de la CCAMLR pour la légine continueront de constituer la base pour l'élaboration de RCE basées sur les taux d'exploitation.

3.8 Le Comité scientifique convient que les travaux sur les ESG spécifiques aux stocks (composante 2 de l'ESG, phase 1, WG-SAM-2025, paragraphe 5.13), reposant sur des RCE basées sur les taux d'exploitation, doivent être priorisés. Il note que les objectifs et les principes généraux de mise en œuvre auraient besoin d'être compatibles entre les différentes ESG spécifiques aux stocks, et que les RCE pourraient différer selon les caractéristiques propres aux stocks, leur productivité, les modalités de collecte des données et les incertitudes associées.

3.9 Le Comité scientifique reconnaît que des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de RCE pour la légine et encourage les Membres à poursuivre leur collaboration sur l'élaboration d'ESG pour cette espèce.

3.10 Le Comité scientifique s'accorde sur le fait que :

- i) les travaux sur les ESG se focalisent sur des RCE basées sur les taux d'exploitation, telles que celles recommandées dans le rapport de la réunion 2024 du WG-SAM (paragraphe 6.7). Le Comité scientifique note également que d'autres RCE peuvent convenir à un stock spécifique, par exemple celles définissant des variations des limites de capture par rapport aux limites de capture actuelles.
- ii) les principales incertitudes à inclure dans les ESG peuvent être spécifiques à chaque stock, mais doivent inclure des fourchettes plausibles d'incertitudes clés, y compris les variations potentielles dues au changement climatique.
- iii) les indicateurs d'efficacité potentiels proposés dans le rapport de la réunion 2024 du WG-SAM (paragraphe 6.10), la variabilité annuelle moyenne ainsi que les mesures d'efficacité préliminaires proposées dans les documents WG-FSA-

2025/11 et WG-FSA-2025/41 devraient être examinés et développés plus avant pendant la période d'intersession lors de l'élaboration des ESG.

- iv) un cadre de réponse scientifique et de gestion devrait être élaboré en cas de circonstances exceptionnelles.

Détermination de l'âge de la légine

3.11 Le Comité scientifique note l'importance de la collaboration entre laboratoires et du rôle de référents spécialisés (*mentoring*) dans les programmes de détermination de l'âge de la légine. Il recommande par ailleurs que le modèle actuel de proposition de recherche soit élargi, de sorte que la question 3 c) précise comment les lecteurs seront formés, comment les otolithes seront préparés, lus et étalonnés, ainsi qu'une étape détaillant le moment où ces données seront soumises à la CCAMLR.

3.12 Le Comité scientifique remercie les organisateurs K. Owen (Royaume-Uni), P. Hollyman (Royaume-Uni), J. Devine (Nouvelle-Zélande), C. Brooks (États-Unis) et le Royaume-Uni d'avoir accueilli le WS-ADM3.

3.13 Le Comité scientifique demande au Réseau otolithes de la CCAMLR (ROC) d'élaborer un calendrier pour l'intégration des données d'âge, qui pourrait être utilisé au niveau des évaluations dans la base de données d'âge de la CCAMLR. Le Comité scientifique demande également au ROC d'élaborer un classement de la qualité des données d'âge, afin de faciliter leur prise en compte dans les futures évaluations des stocks.

Analyse des tendances

3.14 Le Comité scientifique demande au Secrétariat de publier une série chronologique complète des tendances de la CPUE (ou des estimations de la biomasse qui en sont dérivées) et des limites de capture pour chaque bloc de recherche, et s'accorde sur le fait que :

- i) il n'est pas nécessaire que la procédure d'analyse des tendances soit présentée aux prochaines réunions du WG-SAM pour un examen méthodologique, à moins que des changements de cet ordre ne soient apportés ;
- ii) l'influence des mises à jour de la carte générale bathymétrique des océans ne devrait être étudiée que sur demande ;
- iii) l'analyse rétrospective de l'avis sur les limites de captures ne serait calculée que sur demande.

Examen des nouvelles propositions de recherche pour *Dissostichus* spp. notifiées en vertu des MC 21-02 et MC 4-01

3.15 Le Comité scientifique recommande que les plans de recherche pour *Dissostichus* spp. notifiées en vertu des MC 21-02 et 24-01 précisent la manière dont la qualité des données

collectées est évaluée, afin d'identifier tout problème potentiel et de garantir la fiabilité de la collecte des données en mer. Il note par ailleurs que l'évaluation de la probabilité de réussite des plans de recherche nouveaux et en cours serait facilitée par l'inclusion d'une synthèse sur la réalisation des étapes précédentes.

3.16 Le Comité scientifique discute du fait qu'à mesure que les plans de recherche se sont développés, l'avancement des plans de recherche notifiés en vertu de la MC 21-02 au-delà de la première année devrait être évalué sur la base des éléments suivants :

- i) la qualité de la collecte des données en mer ;
- ii) la qualité des estimations des paramètres en vue d'une évaluation du stock ;
- iii) l'avancement dans l'élaboration de l'évaluation du stock, et
- iv) les progrès réalisés dans la réalisation des autres étapes.

3.17 Le Comité scientifique s'accorde sur le fait que les plans de recherche doivent être évalués au cours de leur première année sur la base des critères résumés dans le tableau 7 du WG-FSA-2025. Le Comité scientifique demande aux responsables du WG-SAM et du WG-FSA, ainsi qu'au président du Comité scientifique, d'élaborer un document pour examen par le WG-SAM et le WG-FSA en 2026, présentant les indicateurs à utiliser pour l'évaluation des plans de recherche au cours des années suivantes. Le Comité scientifique charge le WG-FSA de réaliser une évaluation préliminaire en appliquant les critères d'évaluation révisés aux plans de recherche.

3.18 Le Comité scientifique note que toute révision des critères d'évaluation pourrait nécessiter des modifications du modèle de format utilisé pour la soumission des plans de recherche (paragraphe 3.11).

Marquage

3.19 Le Comité scientifique accueille favorablement la réalisation de la vidéo de formation au marquage (WG-FSA-2025/53), notant qu'elle constituera une ressource précieuse pour la formation des observateurs scientifiques et des équipages. Le Comité scientifique demande au Secrétariat de traduire la vidéo dans les autres langues officielles de la CCAMLR (français, espagnol et russe) ainsi qu'en indonésien afin de favoriser une utilisation plus large dans les pays participant aux activités de pêche.

3.20 Le Comité scientifique demande au Secrétariat d'élaborer une campagne d'évaluation en 2026 afin de recueillir des informations auprès des navires qui n'ont pas atteint un niveau statistique de cohérence du marquage de 80 % dans les pêcheries exploratoires de la CCAMLR. Les données issues de cette campagne d'évaluation pourraient être utilisées pour former les équipages des navires aux pratiques conduisant à un niveau statistique élevé de cohérence du marquage et permettre de recueillir des informations sur les facteurs susceptibles d'entraver une meilleure performance (WG-FSA-2025, paragraphes 5.15 à 5.19). Le Comité scientifique demande également au Secrétariat de mener une campagne d'évaluation auprès des navires présentant un niveau statistique élevé de cohérence du marquage, afin de mieux comprendre les procédures et les stratégies mises en œuvre à bord de ces navires.

Progrès réalisés en vue de mener des évaluations dans les pêches à données limitées

3.21 Le Comité scientifique salue le succès du premier atelier Cap-DLISA (CCAMLR-44/BG/31 rév. 1) et remercie les participants pour l'important travail accompli, qui a considérablement amélioré les connaissances scientifiques sur la légine dans la sous-zone 48.6. Il s'accorde sur le fait que la tenue d'un nouvel atelier en 2026/2027 serait utile pour renforcer la capacité d'effectuer des évaluations de stock dans les pêches à données limitées de la sous-zone 48.6 (ainsi que dans d'autres zones notifiées en vertu de la MC 24-01, telles que la sous-zone 88.3), afin que ces travaux puissent être utilisés pour formuler des avis de gestion.

3.22 Le Comité scientifique note que l'atelier a été organisé avec l'aide des contributions du fonds de renforcement des capacités générales et du fonds de renforcement des capacités scientifiques générales de la CCAMLR. Il encourage les participants à l'atelier Cap-DLISA à élaborer une deuxième demande au titre du fonds de renforcement des capacités générales, afin de faire progresser le développement des capacités d'évaluation des stocks de légine dans les pêches à données limitées.

3.23 Le Comité scientifique note la nécessité urgente de développer des mécanismes de financement plus stables afin d'aider le Comité scientifique et ses groupes de travail dans leurs travaux.

Zone statistique 48

Poisson des glaces

3.24 Le Comité scientifique note les recommandations figurant dans les documents WG-SAM-2025 (paragraphe 3.21) et WG-FSA-2025 (paragraphe 3.4), selon lesquelles les plans de recherche soumis conformément au paragraphe 3 de la MC 24-01 comportant une campagne d'évaluation acoustique devraient être examinés en premier lieu par le WG-ASAM, ce qui pourrait conduire à une modification de la date limite de soumission de ces propositions de recherche.

3.25 Le Comité scientifique recommande que, pour les plans de recherche notifiés en vertu du paragraphe 3 de la MC 24-01 et ayant pour objectif principal une estimation acoustique de la biomasse, le WG-ASAM soit le groupe de travail compétent et que ces plans soient examinés par celui-ci en premier lieu. Le Comité scientifique suggère que ces plans de recherche soient notifiés en soumettant les documents au WG-ASAM en plus du processus actuel de notification de recherche soumis avant le 1^{er} juin.

3.26 Le Comité scientifique recommande au WG-ASAM d'ajouter à son programme de travail l'élaboration de protocoles d'évaluation acoustique pour les poissons, similaires à ceux élaborés pour le krill.

3.27 Le Comité scientifique recommande que les futures propositions de recherche prévoyant une campagne d'évaluation acoustique des poissons incluent un tableau d'auto-évaluation, afin de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, la standardisation et la révision des protocoles d'évaluation (conformément à la demande formulée dans le rapport SC-CAMLR-39, annexe 7, paragraphe 4.28 et tableau 9).

Poisson des glaces (*Champscephalus gunnari*) – sous-zone 48.3

3.28 Le Comité scientifique note la discussion du WG-FSA-2025 sur le poisson des glaces (*Champscephalus gunnari*) de la sous-zone 48.3 (paragraphes 3.5 à 3.11)

3.29 Le Comité scientifique note que l'évaluation actuelle basée sur la taille est robuste, extrêmement prudente, et constitue une base appropriée pour fournir des conseils de gestion, compte tenu de la grande difficulté à déterminer l'âge des otolithes de cette espèce. Il note en outre que la collecte d'otolithes pourrait être bénéfique pour d'éventuelles études futures sur la détermination de l'âge et la connectivité, et que ces données pourraient également s'avérer utiles pour toute évaluation future des stocks fondée sur les données d'âge.

3.30 La pêcherie de *C. gunnari* de la sous-zone 48.3 a opéré conformément à la MC 42-02 et aux mesures s'y rattachant. En 2024/2025, la limite de capture de *C. gunnari* s'élevait à 1 824 tonnes, dont 9 tonnes avaient été prélevées au 31 juillet 2025. Les informations concernant cette pêcherie et l'évaluation du stock de *C. gunnari* figurent dans le rapport de pêcherie (<https://fisheryreports.ccamlr.org>).

3.31 Le Comité scientifique recommande de fixer la limite de capture pour le poisson des glaces dans la sous-zone 48.3 à 3 430 tonnes pour la saison 2025/2026 et à 2 230 tonnes pour la saison 2026/2027 (tableau 1).

Légine (*Dissostichus* spp.)

Légine (*Dissostichus* spp.) – sous-zone 48.4

3.32 Le Comité scientifique prend note des délibérations de la réunion 2025 du WG-FSA concernant *Dissostichus* spp. dans la sous-zone 48.4 (WG-FSA-2025, paragraphes 4.28 à 4.37), qui comprenaient des discussions sur une évaluation de la population basée sur le marquage (WG-FSA-2025/12) ainsi que sur le taux d'exploitation appliqué au résultat de cette évaluation.

3.33 Le Comité scientifique approuve l'avis de la réunion du WG-FSA-2025 (WG-FSA-2025, paragraphe 4.34) et recommande de fixer à 32 tonnes la limite de capture de *D. mawsoni* dans la sous-zone 48.4 pour la saison 2025/2026. Il recommande par ailleurs que les évaluations pour cette sous-zone soient menées tous les deux ans à partir de 2026, afin d'être en adéquation avec les autres évaluations des stocks de légine.

3.34 Le Comité scientifique approuve l'avis de la réunion du WG-FSA-2025 (WG-FSA-2025, paragraphe 4.37) et recommande de fixer la limite de capture de *D. eleginoides* dans la sous-zone 48.4 à 33 tonnes pour les saisons 2025/2026 et 2026/2027, et prend note de l'intention de présenter une évaluation des stocks actualisée en 2026 conformément aux autres évaluations intégrées des stocks de légine.

Légine (*Dissostichus* spp.) – sous-zone 48.6

3.35 Le Comité scientifique prend note des délibérations de la réunion 2025 du WG-FSA concernant *D. mawsoni* dans la sous-zone 48.6 (WG-FSA-2025, paragraphes 4.87 à 4.110), qui

comprenaient des discussions sur les avancées scientifiques importantes dans cette sous-zone à la suite de l'atelier Cap-DLISA.

3.36 Le Comité scientifique approuve l'avis de la réunion du WG-FSA-2025 (paragraphes 4.109 et 4.110) et recommande que le plan de recherche décrit dans le document WG-SAM-2025/02 se poursuive, avec les limites de capture pour *D. mawsoni* dans la sous-zone 48.6 telles qu'indiquées dans le tableau 1.

Légine (*Dissostichus spp.*) – sous-zone 48.2

3.37 Le Comité scientifique note les discussions et l'examen approfondi des deux plans de recherche proposés respectivement par le Chili et l'Ukraine en vue de mener des travaux de recherche dans la sous-zone 48.2, classée zone fermée, lors des réunions 2025 du WG-SAM (paragraphes 6.10 à 6.15) et du WG-FSA (paragraphes 4.126 à 4.138).

3.38 Le Comité scientifique note que, bien que des progrès importants aient été réalisés sur les propositions entre les réunions 2025 du WG-SAM et du WG-FSA, les promoteurs n'ont pas été en mesure de développer une proposition conjointe pendant cet intervalle. Le Comité scientifique note par ailleurs l'avis de la réunion 2025 du WG-FSA (paragraphe 4.133), selon lequel le groupe de travail n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus pour que les deux propositions soient mises en œuvre en parallèle avec leurs propres limites de capture, faute d'une base permettant de déterminer si les effets combinés de ces deux plans de recherche soumis en vertu de la MC 24-01 respectent le principe de précaution.

3.39 Le Comité scientifique rappelle les discussions tenues lors de la réunion CCAMLR-XXXI (paragraphe 5.28) concernant l'élaboration de plans de recherche conjoints lorsque plusieurs Membres proposent de mener des recherches dans une même zone.

3.40 Le Comité scientifique note la demande de la réunion du WG-FSA-2025 (paragraphe 4.137) de faire part de conseils aux promoteurs des deux propositions relatives à la sous-zone 48.2 en vertu de la MC 24-01 afin qu'ils coordonnent leurs plans de recherche ou les fusionnent en une seule proposition, comme cela a été encouragé lors de la réunion 2025 du WG-SAM (WG-SAM-2025, paragraphe 6.15). Le Comité scientifique recommande qu'une proposition coordonnée ou conjointe présente une justification des points suivants :

- i) la conduite d'activités de pêche de recherche dans la zone fermée ;
- ii) la proposition d'une limite de capture plus élevée que lors des activités de recherche précédentes (75 tonnes) ; et
- iii) sa restructuration afin de l'aligner sur l'objectif de recherche en lien avec les priorités de la Commission ou du Comité scientifique.

3.41 Le Comité scientifique recommande de soumettre une proposition commune à plusieurs Membres lorsque ces derniers proposent des plans de recherche dans la même zone et que les objectifs principaux et la méthodologie d'échantillonnage sont similaires. S'il existe des différences dans les objectifs principaux et/ou la méthodologie d'échantillonnage, la coordination des plans de recherche devrait inclure :

- i) la coordination des limites de capture pour l'ensemble de la zone (sous-zone/division) ;
- ii) la coordination des objectifs complémentaires ; et
- iii) la coordination de la collecte de données complémentaires.

3.42 Dans ces cas, les promoteurs de la recherche doivent préciser en quoi leurs plans de recherche diffèrent et pour quelles raisons ils ne peuvent pas être harmonisés. Les groupes de travail compétents doivent ensuite évaluer les différents plans de recherche et formuler un avis indiquant si un, plusieurs, ou l'ensemble des plans de recherche devraient être mis en œuvre, compte tenu de leurs objectifs et de leurs protocoles d'échantillonnage.

3.43 Le Comité scientifique note qu'aucun consensus n'est atteint sur la mise en œuvre des plans de recherche soumis en vertu de la MC 24-01 dans la sous-zone 48.2 pour la saison 2025/26.

3.44 Le Comité scientifique demande à la Commission de fournir des orientations afin de déterminer si la pêche de recherche scientifique notifiée en vertu de la MC 24-01, principalement axée sur la collecte de données dans les zones fermées est une priorité pour les travaux actuels de la Commission.

Légine (*Dissostichus eleginoides*) - sous-zone 48.3A

3.45 Le Comité scientifique note les discussions et l'examen approfondi du plan de recherche proposé par le Chili en vue de mener des travaux de recherche dans l'aire de gestion fermée 48.3A, lors des réunions 2025 du WG-SAM (paragraphes 6.16 à 6.20) et du WG-FSA (paragraphes 4.139 à 4.148).

3.46 Le Comité scientifique note que, bien que des progrès importants aient été réalisés sur la proposition entre les réunions 2025 du WG-SAM et du WG-FSA, la réunion WG-FSA-2025 n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur la mise en œuvre des travaux de recherche proposés (paragraphe 4.146).

3.47 Le Comité scientifique note que les discussions pendant la réunion 2025 du WG-FSA (paragraphes 4.142 et 4.144) ont souligné le caractère inhabituel de cette proposition de recherche car l'aire de gestion 48.3A a précédemment eu une limite de capture fixée à 0 tonne, tout en étant comprise dans l'évaluation du stock de *D. eleginoides* pour la sous-zone 48.3. Le Comité scientifique note que la zone 48.3A est fermée à la pêche depuis 18 ans avec une limite de capture fixée à 0 tonne, l'avantage conséquent étant d'avoir des habitats benthiques non perturbés.

3.48 Le Comité scientifique note par ailleurs que, pour atteindre les objectifs de la Convention, certaines parties de la zone de la Convention doivent être fermées à la pêche et que ces zones doivent inclure certains habitats de légine. Le Comité scientifique, prenant note de la demande d'avis de la part de la Commission concernant la pêche de recherche scientifique dans les zones fermées (paragraphe 3.1.22), recommande qu'une justification particulièrement solide soit fournie pour toute activité de pêche de recherche dans une zone fermée.

3.49 M. Collins note qu'à son avis, la limite de capture proposée et une amélioration marginale de l'évaluation des stocks ne constituent pas une justification suffisante pour pêcher dans une zone fermée. M. Collins note en outre que certains des objectifs couverts par la proposition (par exemple les schémas de taille et de profondeur) sont déjà bien établis.

3.50 C. Le Monténégro note qu'afin de déterminer si la limite de captures proposée pour le plan de recherche est appropriée, il est nécessaire de collecter des données dans la zone par le biais des activités de pêche. En outre, C. Montenegro note qu'une fois les données de la première saison de ce plan de recherche sont connues, les limites de capture peuvent être ajustées à des niveaux qui ne mettent pas en danger la conservation de *D. eleginoides* dans l'aire de gestion A.

3.51 Le Comité scientifique note qu'aucun consensus n'est atteint sur la mise en œuvre du plan de recherche proposé dans la zone de gestion 48.3A pour la saison 2025/26.

Zone statistique 58

Poisson des glaces

3.52 La pêcherie de *C. gunnari* de la division 58.5.2 a opéré conformément à la MC 42-02 et aux mesures s'y rattachant. En 2024/2025, la limite de capture de *C. gunnari* s'élevait à 1 824 tonnes, dont 383 tonnes avaient été prélevées au 31 juillet 2025. Des informations sur cette pêcherie et l'évaluation du stock de *C. gunnari* figurent dans le rapport de pêcherie (<https://fisheryreports.ccamlr.org>).

3.53 Le Comité scientifique note que le WG-FSA-2025 a examiné une évaluation préliminaire de *C. gunnari* dans la division 58.5.2 (WG-FSA-2025/17) fondée sur les résultats de la campagne d'évaluation par chalutage décrite dans le document WG-FSA-2025/18. La campagne d'évaluation de 2025 révèle une importante cohorte d'individus âgés de plus de trois ans dans la population et une biomasse estimée élevée. L'évaluation prévoit la proportion de la borne inférieure de l'intervalle de confiance unilatéral à 95 % des poissons âgés de 1+ à 3+ (9 901 tonnes). Elle présente des rendements de 1 429 tonnes pour la saison 2025/2026 et de 1 126 tonnes pour la saison 2026/2027, conformément aux règles de décision de la CCAMLR pour le poisson des glaces.

Avis à la Commission

3.54 Le Comité scientifique recommande de fixer la limite de captures pour le poisson des glaces dans la division 58.5.2 à 1 429 tonnes pour la saison 2025/2026 et à 1 126 tonnes pour la saison 2026/2027.

Légine

Dissostichus mawsoni - divisions 58.4.1 et 58.4.2

3.55 Le Comité scientifique note la discussion du WG-SAM-2025 (paragraphes 7.4 à 7.10) et du WG-FSA-2025 (paragraphes 4.111 à 4.125) concernant la recherche menée dans la pêcherie exploratoire de *D. mawsoni* dans les divisions 58.4.1 et 58.4.2 et un plan de recherche actualisé pour 2025/2026, la dernière année du plan de recherche, par l'Australie, la République de Corée, l'Espagne, la France et le Japon dans le cadre du paragraphe 6 iii) de la MC 21-02.

3.56 Le Comité scientifique note que la pêche exploratoire dans le cadre de ce plan de recherche a été menée dans la division 58.4.2 au cours de la dernière saison par deux Membres utilisant des navires équipés de la palangre automatique, mais qu'aucune pêche exploratoire de la légine n'a été autorisée dans la division 58.4.1 depuis la saison 2018/2019.

3.57 Le Comité scientifique note que des otolithes de macrouridés ont été collectés et que l'analyse des espèces accessoires est prévue comme une étape importante pour 2026.

3.58 Le Comité scientifique note que des travaux considérables ont été réalisés par les promoteurs afin de modifier le plan de recherche pour la division 58.4.1, de manière à permettre une évaluation des effets du type d'engin sur les données collectées, selon un dispositif expérimental élaboré sur la base d'une recommandation de la réunion 2024 du WG-SAM (paragraphe 8.19). Ces révisions permettent l'intégration et l'étalonnage des différents types d'engins et des approches de modélisation, et sont essentielles pour répondre aux préoccupations exprimées par un Membre concernant le respect du formulaire 2 prévu en annexe 24-01/A de la MC 24-01.

3.59 S. Kasatkina réitère que le plan de recherche dans la division 58.4.1 ne satisfait pas aux conditions visées au paragraphe 6 iii) de la MC 21-02, en vertu duquel ce plan de recherche est soumis. Elle note que de nombreux types d'engins ne devraient pas être utilisés pour les propositions de recherche soumises conformément au paragraphe 6 iii) de la MC 21-02, étant donné que les plans de recherche devraient être présentés conformément à la MC 24-01, annexe 24-01/A, formulaire 2, qui se réfère à l'étalonnage/standardisation des engins d'échantillonnage.

3.60 S. Kasatkina note que la question de la standardisation des engins est discutée depuis de nombreuses années, mais qu'aucune proposition ne vise actuellement à entreprendre des recherches sur cet aspect. Elle observe que, les années précédentes, plusieurs documents portant sur les différents résultats obtenus à l'aide de divers types d'engins (indices d'abondance, structure de population et indices de productivité, répartition géographique de la légine et des espèces associées) avaient été présentés, mais que ces données n'avaient pas été prises en compte (WG-FSA-17/16 ; WG-SAM-17/23 ; WG-FSA-16/13 rév. 1; SC-CAMLR-XXXVII/BG/23). S. Kasatkina note également que l'utilisation d'engins de pêche standardisés et de procédures standardisées pour l'ajustement et le suivi de leurs paramètres lors de la réalisation de programmes de recherche par plusieurs navires constitue une pratique traditionnelle et obligatoire dans les zones relevant du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) (WG-SAM-2019/34). Elle ajoute qu'à ce jour, aucune preuve scientifique approuvée par le Comité scientifique ne permettrait aux auteurs du plan de recherche dans la division 58.4.1 de ne pas appliquer l'utilisation d'engins de pêche

standardisés dans le cadre d'un plan de recherche sur la légine dans les zones à données limitées par plusieurs navires (WG-FSA-IMAF-2024/77 ; SC-CAMLR-43, paragraphe 3.68).

3.61 S. Kasatkina note par ailleurs que les taux de recapture des marques ont été faibles dans la division 58.4.1, ce qui pourrait résulter de l'utilisation de différents types d'engins (WG-FSA-2025/19). S. Kasatkina note que l'utilisation de différents types d'engins devrait être considérée comme un facteur critique pour atteindre l'efficacité et la fiabilité du programme de recherche sur la légine dans la division 58.4.1. Elle souligne à nouveau que les mêmes types d'engins sont utilisées dans les recherches menées par l'Ukraine et la Corée dans la sous-zone 88.3.

3.62 S. Kasatkina rappelle que pour la période 2005-2018, le nombre de remises à l'eau s'élevait à 11 235 poissons et le nombre de recaptures était de 57 poissons (WG-FSA-2025/19).

3.63 Tous les autres Membres notent que le plan de recherche proposé représente une expérience scientifique appropriée pour établir et tester les effets de plusieurs types d'engins sur la collecte de données dans un programme de marquage et ils recommandent qu'il soit mis en œuvre. Ils rappellent que le WG-FSA-2025 a noté qu'il existe de nombreuses méthodes établies pour permettre l'étalonnage entre engins et que la recherche proposée satisfait aux exigences de l'annexe 2 de la MC 24-01, formulaire 2- paragraphe 3a. (WG-FSA-2025 paragraphe 4.120). Ils expriment leur déception face au fait que, de nouveau, la Commission ne parvienne pas à un consensus sur la mise en place de son plan de recherche dans la division 58.4.1 et regrettent que ces travaux n'aient pas avancé depuis six ans.

3.64 Ces Membres notent par ailleurs qu'aucune preuve n'indique que les taux de recapture des poissons marqués étaient anormalement faibles dans la division 58.4.1, et que ces taux de recapture étaient cohérents avec les estimations indépendantes de la biomasse issues de l'analyse des tendances utilisant la CPUE et les estimations de la superficie du fond marin, et que des progrès ont été réalisés en matière de meilleures pratiques de marquage depuis 2018 (WS-TAG-2023, tutoriels vidéo (WG-FSA-2025/53)).

3.65 Le Comité scientifique rappelle que des discussions approfondies ont eu lieu au cours des six dernières années sur l'utilisation de différents types d'engins pour mener des travaux de recherche visant à estimer la biomasse de la légine, sans qu'un point d'accord n'ait été trouvé pour la poursuite de ces travaux.

3.66 Le Comité scientifique note que l'interprétation des MC relève de la compétence de la Commission et recommande que celle-ci fournit au Comité scientifique un avis sur la définition et l'interprétation du point « étalonnage/standardisation de l'engin d'échantillonnage » figurant à l'annexe A de la MC 24-01, formulaire 2, paragraphe 3 a).

3.67 Le Comité scientifique approuve le plan de recherche pour la pêcherie exploratoire dans la division 58.4.2, mais n'est pas en mesure de parvenir à un consensus sur la manière de procéder dans la pêcherie exploratoire de *D. mawsoni* de la division 58.4.1.

3.68 Le Comité scientifique recommande de fonder les limites de capture de *D. mawsoni* dans la division 58.4.2 sur l'analyse des tendances présentée dans le tableau 1 pour la saison de pêche 2025/2026.

Légine australe (*D. eleginoides*) - division 58.5.1

3.69 Dans la division 58.5.1, la pêche de *D. eleginoides* se déroule dans la zone économique exclusive (ZEE) française des îles Kerguelen. Les informations concernant cette pêcherie et l'évaluation de stock figurent dans le rapport de pêcherie (<https://fisheryreports.ccamlr.org>).

3.70 Aucune nouvelle information n'est disponible sur l'état des stocks de poissons de la division 58.5.1 en dehors des zones relevant d'une juridiction nationale. Le Comité scientifique recommande de ne pas lever en 2025/26 l'interdiction de pêche dirigée sur *D. eleginoides* visée à la MC 32-02.

Légine australe (*D. eleginoides*) – division 58.5.2

3.71 La pêcherie de *D. eleginoides* de la division 58.5.2 a opéré conformément à la MC 41-08 et aux mesures s'y rattachant. En 2024/2025, la limite de capture de *D. eleginoides* s'élevait à 2 120 tonnes, dont 1 456 tonnes prélevées au 31 juillet 2025. Les informations concernant cette pêcherie et l'évaluation des stocks figurent dans le rapport de pêcherie (<https://fisheryreports.ccamlr.org>).

3.72 Aucune information nouvelle n'étant disponible sur l'état des stocks de poissons de la division 58.5.2 en dehors des zones relevant d'une juridiction nationale. Le Comité scientifique recommande de ne pas lever en 2025/2026 l'interdiction de pêche dirigée sur *D. eleginoides* visée à la MC 32-02.

Légine australe (*D. eleginoides*) — sous-zone 58.6

3.73 La pêcherie de *D. eleginoides* des îles Crozet se trouve dans la ZEE française et couvre une partie de la sous-zone 58.6 et de la zone 51 en dehors de la zone de la Convention. Les informations concernant cette pêcherie et l'évaluation des stocks figurent dans le rapport de pêcherie (<https://fisheryreports.ccamlr.org>).

Zone statistique 88

Légine

Région de la mer de Ross (sous-zone 88.1 et SSRU 882A–B) :

3.74 Le Comité scientifique note que des navires sont entrés dans la zone de la Convention dans la région de la mer de Ross (sous-zone 88.2), jusqu'à 46 jours avant l'ouverture de la pêcherie. Il note que ce comportement pourrait affecter l'interprétation des données de capture et d'effort, et constituer un facteur contribuant à la brièveté de la saison dans l'aire de gestion N70. Le Comité scientifique note que l'absence de restrictions sur le fait d'entrer dans une zone bien avant le début de la pêche est en contradiction avec l'obligation de quitter toute aire de gestion dès que celle-ci est fermée à la pêche (WG-FSA-2025 paragraphes 2.2, 2.3 et 2.8).

3.75 Le Comité scientifique note que la pêcherie dans l'aire de gestion N70 a été fermée quatre jours après le début de la saison et qu'elle a dépassé d'environ 54 % la limite de capture (SC-CAMLR-44/BG/01 Table 3). Il ajoute qu'une faible limite de capture couplée à des taux de capture élevés ont rendu difficile la prévision d'une date de fermeture. Le Comité scientifique note également que l'arrivée précoce des navires et la courte durée de la pêcherie pourraient créer des risques pour l'atteinte des objectifs de la Convention.

3.76 Le Comité scientifique recommande de mener des enquêtes supplémentaires sur les données relatives aux captures, aux taux de capture, à la remise à l'eau des poissons marqués, aux recaptures de marques et aux statistiques de cohérence du marquage des navires qui ont opéré dans l'aire de gestion N70.

3.77 Le Comité scientifique note que la récupération tardive des engins et le départ de certains navires de la pêcherie peuvent également affecter la qualité de la collecte des données, et recommande d'inclure également ce facteur dans l'analyse.

3.78 Le Comité scientifique note que bien que les captures dans l'aire de gestion N70 aient dépassé la limite de capture, cet élément a été pris en compte dans la détermination de la fermeture de l'aire de gestion S70 dans la région de la mer de Ross, et la limite de capture globale au sein de la pêcherie de la région de la mer de Ross n'a pas été dépassée.

3.79 Le Comité scientifique recommande à la Commission de noter que le grand nombre de navires notifiés pour opérer dans la pêcherie de la région de la mer de Ross pourrait entraîner des difficultés supplémentaires pour prévoir une date de fermeture pour l'aire de gestion N70 garantissant que la limite de captures n'est pas dépassée.

Campagne d'évaluation du plateau de la mer de Ross

3.80 Le Comité scientifique note que le WG-SAM-2025 a évalué la proposition et l'auto-évaluation fournie à l'annexe 1 du WG-SAM-2025/08, et convient que la conception de la campagne d'évaluation permettrait d'atteindre ses objectifs.

3.81 Le Comité scientifique note qu'une proposition mise à jour a été présentée dans le document WG-FSA-2025/43, et que le WG-FSA-2025 a évalué la proposition figurant dans le tableau d'évaluation (WG-FSA-2025 tableau 4). Il s'accorde sur le fait que la conception de la campagne d'évaluation correspond aux objectifs de recherche.

3.82 Le Comité scientifique approuve les recommandations du WG-FSA-2025, paragraphe 4.155, selon lesquelles les recherches décrites dans le document WG-FSA-2025/43 pour les saisons 2025/2026 – 2027/2028 se poursuivent, avec une limite de capture fixée à 64 tonnes pour 2025/2026, 85 tonnes pour 2026/2027 et 64 tonnes pour la saison 2027/2028.

Sous-zone 88.3

3.83 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-FSA-2025 de poursuivre la recherche décrite dans le document WG-FSA-2025/49 rév.1 dans la sous-zone 88.3 pendant la saison 2025/2026.

3.84 Le Comité scientifique recommande d'établir les limites de capture pour la sous-zone 88.3 en fonction de l'analyse des tendances présentée dans le tableau 1, et que les activités menées dans le bloc de recherche 2, dont l'effort est limité, soit réalisé avec sept poses pour chaque navire et une limite de capture fixée à 20 tonnes.

3.85 Le Comité scientifique rappelle les discussions de la Commission (CCAMLR-XXXVI, paragraphes 5.20 à 5.24) concernant une proposition visant à établir la sous-zone 88.3 en tant que pêcherie exploratoire. Il note que les promoteurs ont finalisé le plan de recherche discuté en 2017, ainsi qu'un autre plan de recherche triennal depuis lors. Le Comité scientifique note par ailleurs que des activités de recherche sont menées de longue date dans cette zone et qu'elles progressent vers l'élaboration d'une évaluation des stocks. Il se demande si la sous-zone 88.3 pourrait passer à une pêcherie exploratoire notifiée en vertu du paragraphe 6 iii) de la MC 21-02.

3.86 Le Comité scientifique note que le paragraphe 1 de la MC 21-02 prévoit que les nouvelles pêcheries soient reclassées en tant que pêcheries exploratoires, mais que les nouvelles pêcheries sont définies au paragraphe 1 de la MC 21-01 comme celles où aucune activité de pêche n'a eu lieu auparavant, ce qui ne s'applique pas à la sous-zone 88.3.

3.87 Le Comité scientifique note que la pêche dirigée de *Dissostichus* spp. dans la sous-zone 88.3 est actuellement interdite dans la zone visée à l'annexe A de la MC 32-02, à l'exception de la pêche de recherche conformément à la MC 24-01, jusqu'à ce qu'une campagne d'évaluation de la biomasse du stock soit réalisée et que la Commission décide d'ouvrir la zone sur la base de l'avis du Comité scientifique.

3.88 Le Comité scientifique note que, malgré les propositions de certains Membres visant à élaborer un cadre réglementaire pour les pêcheries de légine, aucun accord n'a été conclu et il n'existe pas encore de mécanisme convenu pour passer d'une catégorie de pêcherie à une autre.

3.89 Le Comité scientifique note que la pêcherie exploratoire envisagée chevaucherait l'AMP du domaine 1 proposée et que l'impact de toute activité de pêche et de tout lieu de pêche devrait être conforme aux objectifs de l'AMPD1 proposée.

3.90 Le Comité scientifique note les défis que représente l'établissement de pêcheries exploratoires dans le cadre des mesures de conservation en vigueur et demande à la Commission de fournir des orientations sur le développement d'une pêcherie exploratoire dans cette zone, et sur l'harmonisation des propositions de pêcherie exploratoire avec la proposition d'AMPD1.

3.91 L'ASOC fait la déclaration suivante

« L'ASOC se félicite des progrès réalisés en matière de recherche et de gestion de la légine, y compris l'élaboration d'un programme de travail pour l'évaluation des stratégies de gestion. L'ASOC se dit préoccupée par l'impact du changement climatique sur le recrutement futur et attend avec impatience de nouvelles discussions au cours de l'année à venir ».

Captures non ciblées

Captures accessoires de poissons et d'invertébrés

4.1 Le Comité scientifique tient compte de la discussion qui a eu lieu pendant la réunion du WG-FSA en 2025 concernant la gestion des captures accessoires dans les pêcheries de krill (WG-FSA-2025, paragraphes 6.27 à 6.42).

4.2 Le Comité scientifique rappelle que tous les taxons des captures accessoires, y compris le poids total et le nombre, doivent être déclarées dans le formulaire C1 à chaque trait de chalut (traditionnel) ou toutes les deux heures (chalutage en continu) et que les observateurs sont chargés (et non tenus) d'échantillonner quotidiennement 25 kg de captures à partir desquelles ils séparent et identifient les captures accessoires conformément aux instructions du carnet de l'observateur scientifique (Carnet de l'observateur scientifique 2025 - Instructions, 2025). Toutefois, le Comité scientifique note également la disparité entre les estimations mises à l'échelle des captures accessoires des observateurs et celles déclarées par les navires, les données des observateurs indiquant que les captures accessoires sont d'un ordre de grandeur supérieur à celles déclarées par les navires (WG-FSA-2025/03).

4.3 Le Comité scientifique note qu'une orientation claire sur les protocoles de sous-échantillonnage des navires est nécessaire pour garantir la comparabilité des jeux de données dérivées des données des observateurs et de celles des navires, et que ces travaux renforceraient la conformité avec la MC 23-06, laquelle exige que les navires déclarent le total des captures accessoires, tout en améliorant la précision des estimations de la capture accessoire (WG-FSA- 2025, paragraphe 6.35).

4.4 Le Comité scientifique est d'avis que la distinction essentielle pour la collecte de données par les équipages des navires devrait être établie entre les captures de krill et les autres captures, et qu'une mise en œuvre à titre expérimental pourrait fournir des informations utiles sur la faisabilité de l'échantillonnage et la déclaration des données (WG-FSA-2025, paragraphe 6.36).

4.5 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-FSA (WG-FSA-2025, paragraphe 6.38) selon laquelle des améliorations doivent être apportées aux structures de déclaration existantes et que la méthodologie révisée (WG-FSA-2025 figure 2) pourrait être mise en œuvre via un formulaire actualisé de déclaration des captures accessoires (WG-FSA-2025 tableau 8) sur la base d'un essai.

4.6 Le Comité scientifique approuve en outre la recommandation du WG-FSA (WG-FSA-2025, paragraphe 6.39) selon laquelle :

- i) à titre expérimental, la méthode proposée exigerait que les navires continuent à séparer et à déclarer les captures accessoires de poissons de grande taille dans les formulaires C1, mais qu'ils prélevent également des échantillons d'au moins 2 kg sur les captures de chaque trait (traditionnel) ou toutes les deux heures (continu) et qu'ils déclarent le poids de chaque composante de la capture (krill et non krill, sans qu'il soit nécessaire d'identifier les espèces des captures accessoires) ;
- ii) un formulaire supplémentaire serait ajouté au formulaire C1 révisé, avec un objectif proposé pour l'introduction au cours de la saison 2026/27 (tableau 8) ;

4.7 Le Comité scientifique demande également au Secrétariat d'analyser la fréquence d'échantillonnage des captures accessoires par les navires et son incidence sur la variabilité des captures accessoires à partir de la première année de l'essai, et de tenir compte des modifications supplémentaires au formulaire (paragraphe 4.6 ii)).

Mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins liée à la pêche

4.8 Le Comité scientifique prend en considération les discussions tenues par le WG-SAM concernant le développement de modèles additifs généralisés (GAM) visant à extrapoler les observations de collisions avec les funes du SISO à l'effort de pêche total dans la pêcherie de krill (WG-SAM-2025, paragraphes 2.1 à 2.4).

4.9 Le Comité scientifique accueille favorablement ces travaux et note qu'un développement plus poussé de cette méthode pourrait tenir compte du comportement des oiseaux autour des navires au cours de différentes périodes à risque des opérations de pêche, ainsi que les conditions environnementales (telles que la luminosité, le vent et la relation entre la direction du vent et la trajectoire du navire) (WG-FSA-2025, paragraphe 6.6). Le Comité scientifique suggère de poursuivre les discussions sur ces méthodes au sein du groupe de travail WG-IMAF en 2026.

4.10 Le Comité scientifique approuve les modifications proposées pour les fiches IMAF et les fiches relatives aux collisions avec les funes figurant dans les carnets des observateurs pour les pêcheries de poissons et de krill opérant au chalut (WG-EMM-2025 paragraphe 3.22), et accepte leur mise en œuvre au cours de la saison 2026.

4.11 Le Comité scientifique note la discussion tenue lors de la réunion du groupe de travail WG-EMM-2025 sur les méthodes de calcul du taux d'échantillonnage concernant l'observation des collisions avec les funes à bord des chalutiers remorquant simultanément des filets jumeaux (WG-EMM-2025, paragraphe 3.24). Il renvoie la poursuite de la discussion sur la méthode de calcul appropriée à la réunion du WG-IMAF-2026.

4.12 Le Comité scientifique prend note du récapitulatif des activités relatives à l'IMAF et aux collisions avec les funes, présenté dans le rapport du WG-FSA-2025 (paragraphe 6.1), ainsi que des estimations extrapolées pour la saison 2024/2025 établies à partir des données disponibles jusqu'au 15 septembre 2025 inclus. Il ajoute que des analyses complètes pour la saison 2024/2025 seront présentées lors de la réunion de la réunion du WG-IMAF en 2026. Le nombre extrapolé de mortalités d'oiseaux marins dans les pêcheries à la palangre pour la saison en cours s'élève à 30 individus, ce qui constitue le deuxième niveau le plus bas jamais enregistré.

4.13 Le Comité scientifique note en outre qu'un éléphant de mer austral (*Mirounga leonina*) dans la sous-zone 48.3 a été le seul cas de mortalité de mammifères marins signalé dans le cadre de la pêche palangrière.

4.14 Le Comité scientifique note un cas de mortalité de baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) décrite dans le document WG-EMM-2025/27) et un cas de mortalité d'otariidé (WG-FSA-2025/07) signalé dans la pêcherie de krill au chalut pour la saison 2024/2025 (WG-EMM-2025, paragraphes 3.33 et 3.34). Le Comité scientifique remercie le Chili pour ce rapport transparent qui fournit des informations que le WG-IMAF et le groupe de discussion collaborant avec la CBI pourraient utiliser pour minimiser davantage l'occurrence de ces

incidents. Notant qu'il s'agit du huitième cas de mortalité de baleine à bosse signalé depuis le début des opérations de la pêcherie de krill (toutes depuis 2021), le Comité scientifique note également que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour minimiser le risque d'enchevêtrement ou de prise au piège des baleines.

4.15 Certains Membres rappellent les limites de navires et de zones sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer (MC 42-01 paragraphe 8) et notent qu'une approche similaire pourrait s'avérer efficace pour limiter la mortalité accidentelle des cétacés.

4.16 Le Comité scientifique note les faibles estimations de la mortalité des oiseaux et des mammifères marins résultant de la pêcherie palangrière dans la zone de la Convention (WG-FSA-2025, paragraphe 6.2). Il rappelle que les taux de mortalité dans la pêcherie palangrière n'ont pas toujours été aussi faibles et que le maintien de ces taux à un niveau aussi bas est un progrès notable dont il convient de se féliciter.

4.17 Le Comité scientifique rappelle que les oiseaux les plus fréquemment victimes de collisions avec les chalutiers à krill sont les petits pétrels, qui disposent d'une grande maniabilité en vol, caractéristique pouvant atténuer les blessures potentielles causées par les collisions (SC-CAMLR-43, paragraphe 4.15). Il note également que les collisions avec les funes peuvent entraîner des blessures à plus long terme chez les oiseaux, susceptibles d'occasionner une mortalité plus élevée que celle observée. Il suggère d'axer les recherches futures sur le devenir des oiseaux marins qui interagissent avec les engins de pêche au krill après avoir été percutés.

4.18 Le document SC-CAMLR-44/BG/30 présente un rapport préliminaire sur le résultat de l'essai relatif aux mesures d'atténuation des collisions entre les câbles de contrôle des filets et les oiseaux marins mené par les navires chinois pratiquant la pêche en continu *Shen Lan*, *Fu Xing Hai* et *Fu Yuan Yu 9199*, au cours de la saison 2024/25. Des informations détaillées seront soumises au groupe de travail WG-IMAF en 2026 conformément aux exigences de la MC 25-03. Le taux d'observation des trois navires est compris entre 5,5 % et 24,0 %, avec 44 collisions avec des oiseaux marins observées au total sur l'ensemble des trois navires.

4.19 Le Comité scientifique salue les efforts déployés par les Membres pour mener à bien des essais minutieux visant à atténuer les collisions avec les câbles de contrôle des filets qui montrent les progrès accomplis pour tenter d'y remédier. Il note également des différences dans le taux d'observation entre les trois navires, et les auteurs clarifient le fait que les efforts d'observation particulièrement soutenus du nouveau navire *Fu Yuan Yu 9199* ont été mis en œuvre en vue d'identifier des mesures d'atténuation efficaces dans les plus brefs délais. Il ajoute qu'un rapport détaillé sur ces essais sera présenté au groupe de travail WG-IMAF en 2026.

4.20 Le Comité scientifique note le niveau de collision grave avec les funes qui se sont produites à bord du navire *Fu Xing Hai*, et qui contribue aux préoccupations générales concernant les collisions au sein de la flotte de chalutiers, et justifie une attention accrue de la part du Comité scientifique. Le Comité scientifique note que des enregistrements vidéo de collisions avec les funes seraient utiles au WG-IMAF-2026 pour étudier la classification de la gravité des collisions avec les oiseaux marins. Il note également que les observations vidéo ont été réalisées à partir de différentes caméras pendant la même opération de pêche et accueille favorablement les éléments supplémentaires qui seront présentées au WG-IMAF-2026. D'autres éléments devraient être précisés, notamment le calcul de la durée totale d'observation, afin de mieux comprendre la proportion d'opérations effectivement observées et d'éviter tout problème éventuel lié à un manque d'indépendance dans les analyses de données ultérieures.

4.21 L'ACAP salue les essais actuellement menés par la Chine dans le cadre de sa pêche par chalutage en continu, visant à atténuer les impacts de cette activité sur les oiseaux marins. L'ACAP demeure préoccupé par le nombre de collisions d'oiseaux dans les pêcheries de krill opérant au chalut et dans celle utilisant le chalutage en continu relevant de la CCAMLR. L'ACAP recommande à la CCAMLR d'envisager des approches permettant de mieux refléter ces interactions dans les chiffres relatifs à la mortalité des oiseaux marins, étant donné que les oiseaux victimes de « collisions graves» sont plus susceptibles que les autres d'avoir des blessures mettant leur vie en danger. L'ACAP indique que ses prochaines réunions, notamment la 13^e réunion de son groupe de travail sur les captures accidentelles d'oiseaux marins (SBWG13), se tiendront en Namibie au milieu de l'année 2026. Étant donné que le SBWG13 poursuivra l'examen de mesures d'atténuation spécifiques susceptibles d'être efficaces pour les pêcheries au chalut en continu, l'ACAP encourage toutes les Membres qui mènent les recherches sur l'atténuation des impacts du chalutage en continu sur les oiseaux marins à soumettre les résultats de leurs travaux au Secrétariat de l'ACAP.

Pêche de fond et écosystèmes marins vulnérables

4.22 Le Comité scientifique prend en compte les discussions du WG-EMM-2025 concernant les écosystèmes marins vulnérables (EMV) (WG-EMM-2025, paragraphes 5.38 à 5.43). Cela comprend l'examen d'une proposition visant à inscrire une VME potentielle au large de la côte est de l'île de Cuverville dans le canal Errera (sous-zone 48.1). Ce site abrite une diversité de démosponges et de bryozoaires rigides.

4.23 Le Comité scientifique rappelle que les écosystèmes benthiques ont rarement été pris en compte par la CCAMLR, bien qu'ils représentent une partie importante de l'approche écosystémique de la CCAMLR en matière de gestion et de conservation des pêcheries.

4.24 Le Comité scientifique note que les méthodes présentées dans le document WG-EMM-2025/68 utilisant une approche quantitative dérivée de l'analyse vidéo avaient déjà été présentées au WG-EMM (WG-EMM-18/35 ; WG-EMM-2022/34 rév. 1 ; WG-EMM-2022/46 rév. 1 ; WG-EMM-24/48 rév. 1) et au Comité scientifique (SC-CCAMLR-XXXVII, paragraphes 5.30 à 5.36 ; SC-CCAMLR-41, paragraphes 5.37 et 5.38 ; SC-CCAMLR-43, paragraphes 4.31 et 4.32), ce qui a permis d'ajouter 11 EMV au registre des EMV de la CCAMLR.

4.25 Le Comité scientifique note également que le registre des EMV de la CCAMLR est un outil important pour préserver la connaissance de l'emplacement des EMV dans la zone de la Convention afin de pouvoir éventuellement assurer un suivi de ces composantes importantes de l'écosystème, souvent difficilement accessibles.

4.26 Le Comité scientifique rappelle en outre que l'annexe 22-06/B contient des orientations claires précisant les catégories d'informations à inclure dans la notification des EMV et qu'il a été laissé au Comité scientifique le soin de fournir un avis à la Commission. Le Comité scientifique note également que le document WG-EMM-2025/68 apporte toutes les informations requises conformément à l'annexe 22-06/B.

4.27 Certains Membres estiment que pour accorder le statut d'EMV aux écosystèmes, une menace doit être identifiée et que dans le cas présenté, aucune menace spécifique n'a été

constatée. La plupart des Membres considèrent que la désignation de nouvelles zones EMV n'est pas subordonnée à la présence d'une menace spécifique telle que la pression de pêche.

4.28 Certains Membres s'inquiètent de l'absence de critères formellement consolidés et approuvés par le Comité scientifique pour l'utilisation de l'imagerie vidéo dans l'identification des EMV, et considèrent qu'il est nécessaire de poursuivre le développement de protocoles quantitatifs standardisés pour assurer la cohérence et la comparabilité avec les critères existants, en particulier avec les nouvelles technologies qui seront développées à l'avenir.

4.29 La plupart des Membres rappellent que les lignes directrices pour la préparation et la soumission des notifications concernant tout contact avec des EMV sont décrites dans la MC 22-06, en fonction de critères tels que la composition et l'abondance des espèces, et que cette définition est indépendante de la technologie utilisée pour l'observation. Les lignes directrices incluent l'utilisation d'enregistrements vidéo et de critères écologiques supplémentaires décrits lors de l'atelier sur les EMV en 2009 (paragraphes 3.1 à 3.6, 3.11), et WG-EMM-2010 (paragraphes 3.3, 3.46 à 3.49).

4.30 Le Comité scientifique ne parvient pas à un consensus sur l'inscription du site du canal Errera (sous-zone 48.1) au registre des EMV de la CCAMLR.

4.31 Le Comité scientifique se demande si une nouvelle catégorie intitulée « EMV potentielle » pourrait être ajoutée au registre des EMV afin de répertorier l'emplacement des zones benthiques importantes au plan écologique qui ne font pas l'objet d'un consensus pour une inscription au registre des EMV pour l'instant, et si cette catégorie pourrait inclure l'EMV potentielle du canal Errera (sous-zone 48.1).

4.32 Le Comité scientifique examine le document SC-CAMLR-BG/27 qui décrit l'Initiative SOCSI (Southern Ocean Citizen Submersible Initiative) de l'ASOC conçue pour identifier les EMV à partir d'observations vidéo *in situ*. L'Initiative SOCSI collabore avec les opérateurs touristiques spécifiques qui déploient des sous-marins pour observer les communautés des fonds marins. Les séquences vidéo enregistrées lors des plongées sont analysées à l'aide de techniques d'annotation et les taxons indicateurs d'EMV sont identifiés. Toutes les données produites sont soumises au portail du SCAR sur la biodiversité en Antarctique et à la base de données AntOBIS.

4.33 Le Comité scientifique accueille favorablement le document et note que la collaboration avec l'industrie du tourisme, qui revisite régulièrement les mêmes sites, permettra de suivre l'évolution des communautés benthiques.

Contrôle et gestion de l'écosystème

5.1 Le document SC-CAMLR-43/BG/19 indique que le Comité océanographique national du Chili (CONA) réalisera sa première expédition en Antarctique dans le cadre du programme CIMAR, du 1^{er} au 12 octobre 2025, après avoir mené 30 sorties dans les fjords chiliens et les îles océaniques. Cette campagne mettra en œuvre neuf projets couvrant les domaines de la géologie, de la biogéochimie, de la physique et de la biologie.

5.2 Le document SC-CAMLR-44/BG/20 indique que le *British Antarctic Survey* a mené des survols aériens d'investigation des colonies de manchots de la péninsule antarctique et des îles

Shetland du Sud en 2013/2014, 2015/2016 et 2019/2020. La photographie aérienne permet un suivi à grande échelle de diverses espèces. Les photographies recueillies lors de ces campagnes sont en cours d'analyse, et les résultats devraient être présentés au WG-EMM en 2026. Des campagnes périodiques (p. ex. tous les cinq ans) utilisant des appareils photo de nouvelle génération pourraient fournir des données à grande échelle sur les manchots et contribuer à un programme intégré de suivi de leurs populations dans la sous-zone 48.1.

5.3 Le Comité scientifique accueille favorablement ces travaux, notant qu'ils contribuent à combler certaines lacunes dans les données sur la répartition et l'abondance des espèces de *Pygoscelis*, et qu'ils présentent également un intérêt pour l'analyse du chevauchement spatial. Le Comité scientifique note en outre que les travaux menés par Oceanites pourraient fournir des données de vérification sur le terrain permettant d'appuyer l'interprétation des comptages, lesquelles pourraient s'avérer utiles à l'avenir. Le Comité scientifique souligne par ailleurs que les photographies aériennes recueillies dans le cadre de ces travaux pourraient inclure d'autres espèces, telles que les otaries, fournissant ainsi des informations complémentaires utiles.

5.4 Le document SC-CAMLR-44/BG/22 informe la CCAMLR de l'état actuel du projet WOBEC (*Weddell Sea Observatory of Biodiversity and Ecosystem Change*). Au cours de sa première année, le projet WOBEC a produit des résultats scientifiques contribuant au développement d'un cadre de contrôle systématique de l'écosystème pour la partie orientale de la mer de Weddell/mer du Roi Haakon VII, soutenant ainsi les plans de recherche et de suivi des aires marines protégées proposées dans la mer de Weddell (phases 1 et 2). Les principaux résultats comprennent un premier plan de gestion des données (<https://zenodo.org/records/15040396>), un prototype de tableau de bord interactif (<https://wobec.shinyapps.io/data-summary/>) et une fiche d'information (<https://wobec.aq/news/>). Une première campagne d'échantillonnage du WOBEC, couvrant les habitats de la glace de mer, de la colonne d'eau et du fond marin et combinant des mesures biologiques, physiques et biogéochimiques, sera menée de décembre 2025 à février 2026.

5.5 Le Comité scientifique accueille favorablement le projet WOBEC et souligne l'importance de mettre en place un réseau de recherche international afin de soutenir les activités de recherche et de suivi dans la mer de Weddell.

5.6 Le Comité scientifique note que les données sur *D. mawsoni* issues de la campagne d'évaluation menée par le navire *Polarstern* du projet WOBEC (PS 152) pourraient, entre autres, contribuer à l'hypothèse sur le stock pour la zone 48 ainsi qu'au développement d'un modèle d'évaluation élaboré au moyen de Casal2.

5.7 Le document SC-CAMLR-44/BG/31 présente les progrès réalisés dans l'élaboration d'un rapport régulier sur l'état de l'environnement de l'Antarctique (SOAE) pour la CCAMLR. Il vise à fournir à la Commission, au Comité scientifique et aux parties prenantes un bilan accessible sur l'état de l'environnement, résumant les conditions du milieu et les données pertinentes relatives aux ressources marines vivantes. Les discussions de la réunion 2025 du WG-EMM ont permis d'identifier deux niveaux de compte-rendu : i) un rapport technique (niveau 1) destiné aux scientifiques, et ii) une version résumée et illustrée (niveau 2) destinée aux représentants auprès de la Commission. Ces rapports synthétiseront des flux de données multiples afin d'appuyer l'évaluation de l'état de l'écosystème de l'Antarctique et les décisions de gestion. Les Membres sont invités à proposer des éléments de contenu clés et des indicateurs complémentaires pour les prochaines itérations, ainsi qu'à contribuer à l'élaboration de rapports d'état régionaux.

5.8 Le Comité scientifique accueille favorablement les travaux relatifs au compte-rendu régulier sur l'état de l'environnement de l'Antarctique et remercie le Royaume-Uni d'avoir lancé ce projet. Il note que l'approche à deux niveaux est utile et attend avec intérêt une version révisée du projet de rapport pour la réunion 2026 du WG-EMM.

5.9 Le Comité scientifique reconnaît également que les thèmes examinés (climat, océan et biodiversité) disposent déjà d'ensembles établis de variables essentielles élaborés par des organisations internationales, notamment le système mondial d'observation du climat (GCOS), le système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et le Réseau d'observation de la biodiversité (GEOBON) qui pourraient éclairer et renforcer le rapport sur l'état de l'environnement.

5.10 Le Comité scientifique note que les programmes de recherche du SCAR, tels qu'ANTICON, et les groupes d'experts, tels qu'ANTOS, ainsi que les outils en ligne et les bases de données du SCAR, le portail de données du SOOS, SOOSmap, et une nouvelle initiative de projet (SC-CAMLR-44/BG/34), pourraient contribuer à l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement de l'Antarctique.

5.11 Certains Membres notent la difficulté potentielle de présenter différents secteurs basés sur une disponibilité de données variable dans un format de rapport unique. En outre, la difficulté liée au traitement de données dans différents formats en vue de leur inclusion dans le rapport est soulignée.

5.12 Le Comité scientifique reconnaît les différences d'une région à une autre, mais note l'expertise collective disponible pour relever ces défis et encourage les efforts visant à élaborer des rapports pour des régions autres que la zone 48.

5.13 Le Comité scientifique convient de présenter une mise à jour des progrès réalisés et les prochaines étapes concernant le rapport sur l'état de l'environnement de l'Antarctique à la Commission.

5.14 Le document SC-CAMLR-44/BG/37 présente un compte-rendu des campagnes d'évaluation 2024/25 des manchots *Pygoscelis* menées sur les îles Galindez, Petermann et Yalour. Les effectifs de manchots papous ont atteint un pic d'environ 4 000 adultes et 1 423 nids, avec une moyenne de 1,34 jeune par nid, indiquant une augmentation générale de la population depuis 2017 malgré une diminution du nombre de nids observée en 2024. Les prises de vue image par image ont accusé un léger décalage par rapport aux observations directes pour la ponte et l'éclosion, mais ont permis de déterminer avec précision les dates de formation des crèches, révélant peu de changements phénologiques chez les manchots papous sur l'île Petermann, des dates de couvées et d'éclosion plus tardives chez les manchots Adélie sur les îles Yalour, ainsi qu'une variabilité spatiale de la couvée chez les manchots papous de l'île Galindez. Les survols aériens effectués par drones ont permis d'élargir la couverture, notamment avec le recensement de 4 670 manchots sur l'île Pléneau, démontrant ainsi l'utilité de cette méthode pour un suivi à plus large échelle.

5.15 Le Comité scientifique accueille favorablement ces travaux et note l'importance de la révision du CEMP, compte tenu de son rôle dans le suivi des effets potentiels de la pêcherie de krill et de ses liens avec l'AMPD1 proposée. Il note que la révision du CEMP devrait constituer un thème central des discussions de la réunion 2026 du WG-EMM.

5.16 Certains Membres reconnaissent les contributions scientifiques importantes apportées à la CCAMLR par le chercheur ukrainien, L. Pshenichnov, et déplorent sa détention par la Fédération de Russie.

5.17 La Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO) présente le document SC-CAMLR-43/BG/10, dans lequel il est indiqué que plusieurs navires ciblant la légine recueillent des données océanographiques de haute qualité dans la zone de la CCAMLR à l'aide d'enregistreurs de température et de profondeur, dans le cadre du programme *Fishing Vessels as Ships of Opportunity* (FishSOOP).

5.18 Le Comité scientifique note que plus de 400 relevés ont été réalisés à ce jour et que d'autres navires ciblant la légine devraient rejoindre prochainement le programme. Il remercie la COLTO pour ce compte-rendu et l'encourage ainsi que les navires ciblant la légine à poursuivre leur collaboration pour recueillir des données océanographiques de haute qualité.

5.19 L'Association internationale des voyagistes en Antarctique (IAATO) présente le document SC-CAMLR-44/BG/12 rév. 1, portant sur ses procédures opérationnelles visant à réduire le risque de collision de mammifères marins avec les navires et sur les nouveaux développements de ses programmes de suivi des mammifères marins. Les quatre zones géographiquement délimitées obligatoires définies par l'IAATO pour réduire le risque de collision avec les baleines imposent une limitation de vitesse à 10 nœuds, et la zone de vigilance acoustique prévoit des restrictions supplémentaires visant à limiter les perturbations sonores. Le document souligne que le programme volontaire d'observations de cétacés et de pinnipèdes (V-CaPS), établi en 2022–2023, collectera des données au moyen de l'application ORCA OceanWatchers à partir de la saison 2025–2026. Le programme standardise le suivi des mammifères marins, intègre les données opportunistes recueillies par les opérateurs de l'IAATO dans un vaste jeu de données et constitue une source d'information pour le suivi continu des populations de cétacés et la gestion des activités des navires de l'IAATO dans la région de la péninsule antarctique. À ce jour, plus de 18 700 observations de cétacés ont été soumises dans le cadre du programme, et ces données se sont révélées utiles pour la poursuite du développement des zones géographiquement délimitées pour les baleines.

5.20 Le Comité scientifique accueille favorablement le rapport et note que la procédure relative aux observations fortuites, mise en œuvre dans les données du V-CaPS, pourrait être harmonisée avec les protocoles d'observation élaborés dans le cadre de la collaboration CCAMLR-CBI sur les données relatives aux cétacés, afin d'éclairer la KFMA/l'AMPD1 proposée. Le Comité scientifique invite l'IAATO à participer au groupe de discussion de la CCAMLR sur le suivi des cétacés afin de faire progresser ces travaux.

5.21 Le Comité scientifique note en outre qu'il existe une base de données sur les collisions avec les navires, gérée par la CBI (IWC Global Vessel Strikes Database), et encourage les Membres de la CCAMLR à y signaler les incidents.

5.22 Le SCAR présente le document SC-CAMLR-44/BG/29, qui introduit un nouvel outil en ligne sur la pollution plastique élaboré en collaboration avec le groupe d'experts du SCAR sur le plastique dans les environnements polaires. Le document souligne que la compréhension croissante de la présence généralisée de la pollution plastique dans l'océan Austral rend nécessaire l'évaluation de sa répartition géographique, de son intensité et de ses sources locales, ainsi que de ses effets combinés avec d'autres facteurs de stress tels que le changement climatique. Le document met en lumière les recherches récentes de Hunter *et al.* (2024) qui

cartographient les *hotspots* des microplastiques afin d'identifier les zones à haut risque pour les interactions plastique-biote dans l'océan Austral. Pour accompagner ces travaux, un outil interactif en ligne (<https://southernoceanplastic.data.bas.ac.uk>) a été développé afin de cartographier les zones de concentration des microplastiques et les secteurs à haut risque d'interactions plastique-biote, contribuant ainsi à un suivi et à des mesures d'atténuation coordonnées.

5.23 Le Comité scientifique accueille favorablement le document et l'outil en ligne associé, et note que les informations fournies sont utiles. Il est suggéré que les données de distribution spatiale pourraient être complétées par des informations sur l'abondance et que l'intégration des données océaniques actuelles servirait à renforcer l'analyse. Le Comité scientifique note également que le suivi des métaux lourds constituerait un ajout utile à l'outil en ligne.

5.24 Le Comité scientifique reconnaît que la pollution plastique marine constitue un sujet de préoccupation majeur et que les efforts de suivi sont importants. Il encourage la poursuite des efforts conjoints entre le CPE et la CCAMLR afin de continuer à améliorer les pratiques de gestion de la pollution plastique et de réduire les apports de plastiques provenant du continent antarctique vers l'océan Austral.

5.25 Le document SC-CAMLR-44/BG/33 rend compte de la création du nouveau groupe d'action du SCAR sur les poissons (SCARFISH). SCARFISH facilite l'échange de connaissances, coordonne les priorités, favorise le partage de données et élargit la participation. Les mises à jour portent sur les progrès réalisés vers les objectifs, les liens établis avec la CCAMLR et la création de nouveaux groupes de travail : Analyse prospective ; biologie et cycle vital ; biogéographie, modélisation et gestion ; génomique, physiologie et pathologie ; travail sur le terrain ; données ; et sensibilisation. Le groupe de travail SCARFISH sur l'analyse prospective a pour objectif d'identifier les principales lacunes en matière de connaissances et d'établir les priorités parmi les questions scientifiques les plus importantes concernant les espèces marines de l'océan Austral. Une enquête communautaire sera prochainement transmise à la CCAMLR afin d'inviter à participer à cet exercice d'analyse prospective des espèces marines de l'océan Austral. SCARFISH encourage une large participation de la part de la communauté CCAMLR.

5.26 Le Comité scientifique remercie le SCAR pour les informations sur la progression du groupe d'action SCARFISH et souligne la contribution de ce groupe, en particulier aux objectifs du WG-FSA, tels que l'étude des paramètres biologiques des espèces des captures accessoires et l'identification des poissons larvaires des captures accessoires, ainsi que les effets du changement climatique. Il note en outre que les travaux de SCARFISH sont alignés sur plusieurs programmes de recherche nationaux menés par des Membres de la CCAMLR. Le Comité scientifique note en outre l'importance de la collaboration avec le SKEG afin d'identifier les domaines de chevauchement et encourage la participation à l'atelier conjoint qui se tiendra lors de la conférence scientifique du SCAR en 2026 (paragraphe 10.2.30).

5.27 Le document SC-CAMLR-44/BG/39 présente une mise à jour sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 en Antarctique au cours de la saison de pêche 2024/2025. À la suite de sa première détection en février 2024, le virus s'est établi dans le nord de la péninsule antarctique et s'est propagé aux îles subantarctiques. En septembre 2025, 32 sites en Antarctique étaient touchés, avec de multiples introductions du virus liées à la migration naturelle de la faune sauvage. Le virus IAHP H5N1 touche les labbes, les manchots, les phoques et les pétrels géants, provoquant des épisodes de mortalité massive ainsi que des infections

asymptomatiques. Le risque pour l'être humain demeure faible, mais le respect rigoureux des mesures de biosécurité reste essentiel. Le SCAR confirme que les recommandations approuvées par la RCTA-46 en 2024 demeurent pertinentes et que des recommandations supplémentaires ont été approuvées par la RCTA-47 en 2025. L'IAATO et le SCAR, ainsi que d'autres partenaires de la communauté, dont le Conseil des directeurs des programmes antarctiques nationaux (COMNAP) et la CCAMLR, continueront à rendre compte activement de la situation relative au virus IAHP dans la zone de la CCAMLR.

5.28 Le Comité scientifique remercie le SCAR pour la mise à jour concernant le virus IAHP H5N1 et reconnaît l'importance des travaux menés en collaboration avec l'IAATO et le COMNAP. Le Comité scientifique note une préoccupation particulière concernant la situation dans la péninsule antarctique. Il note par ailleurs l'importance des protocoles, y compris les directives actualisées pour les personnes opérant en Antarctique, le suivi des oiseaux marins et la mise en œuvre de mesures de biosécurité visant à réduire au minimum les risques pour la faune antarctique.

5.29 Le Comité scientifique approuve la recommandation de la réunion 2025 du WG-EMM (paragraphe 2.72) de mettre à jour les formulaires de soumission de données du CEMP pour permettre le signalement de la présence de cas d'IAHP sur les sites du CEMP.

5.30 L. Ghigliotti présente une mise à jour sur les recherches menées dans la baie du Terra Nova (sous-zone 88.1). Les protocoles suivis étaient alignés sur ceux du COMNAP, et les échantillons de sang prélevés sur des manchots Adélie et empereurs se sont révélés négatifs.

5.31 Le Comité scientifique note les discussions tenues lors de la réunion 2025 du WG-EMM sur l'utilité d'indices différents pour le suivi du régime alimentaire des prédateurs, notamment les analyses ADN des matières fécales. De telles analyses moléculaires peuvent offrir une résolution taxonomique plus élevée que celle généralement obtenue à partir des échantillons issus de lavages d'estomac classiques.

5.32 Le Comité scientifique approuve le développement d'une méthode standard de metabarcoding de l'ADN des matières fécales pour l'analyse du régime alimentaire, en tant que méthode standard supplémentaire du CEMP en complément de la méthode standard A8 (WG-EMM-2025 paragraphe 2.83).

5.33 Le Comité scientifique étudie la manière dont l'intégration des données relatives aux cétacés dans le suivi de l'écosystème de la CCAMLR pourrait être appuyée par des méthodes moléculaires. Il encourage la poursuite de la collaboration entre les experts en cétacés en notant la pertinence possible de la recherche en cours sur l'eADN et accueille favorablement le renforcement des liens entre les Comités scientifiques de la CCAMLR et de la CBI (WG-EMM-2025 paragraphe 2.114).

Gestion spatiale des impacts sur l'écosystème antarctique

Aires marines protégées existantes, y compris les plans de recherche et de suivi pour les AMP

6.1 Le Comité scientifique approuve la recommandation du WG-EMM concernant le calendrier du cadre proposé (WG-EMM-2025, tableau 9 ; WG-EMM-2025/36, tableau 1) pour le processus d'évaluation qui aura lieu en 2027.

6.2 Le Comité scientifique note que l'approche de recherche et les indicateurs spécifiques sont conformes aux exigences de la MC 91-05, y compris les éléments prioritaires et les thèmes du plan de recherche et de suivi. Le cadre s'appuie sur les données de base contenues dans la base de données CMIR et les indicateurs associés, et intègre les suggestions de la proposition d'objectif SMART (CCAMLR-42/44, SC-CAMLR/42/BG/08).

6.3 Le Comité scientifique approuve la recommandation de la réunion 2025 du WG-EMM (paragraphe 5.17) concernant l'approche de recherche proposée pour les rapports basés sur les objectifs destinés à soutenir l'évaluation décennale de l'AMPRMR telle que définie dans la MC 91-05.

6.4 Le document CCAMLR-43/48 présente des suggestions relatives à l'établissement d'aires marines protégées (AMP) dans la zone de la Convention CAMLR, en mettant particulièrement l'accent sur la réglementation d'un processus normalisé pour la désignation et la gestion des AMP, en tenant compte des considérations juridiques et scientifiques actuelles. Les auteurs proposent l'élaboration d'une feuille de route en tant qu'outil visant à appuyer la réalisation des objectifs des AMP, et une version préliminaire de cette feuille de route est incluse dans le document. La proposition comprend les points suivants : i) amender la MC 91-04 en y ajoutant suffisamment de mesures procédurales et de mise en œuvre pour réglementer un processus uniifié pour l'établissement et la gestion d'AMP dans la zone de la Convention ; ii) suspendre les discussions sur les nouvelles propositions d'AMP jusqu'à l'entrée en vigueur des règles de ce processus uniifié, comme indiqué dans la MC 91-04 et ses annexes 1 à 3 ; et iii) inclure l'aire marine protégée du plateau sud des îles Orcades du Sud (AMP SOISS, MC 91-03) dans le cadre de gouvernance révisé de la MC 91-04, sur la base de la soumission de toute la documentation requise et par consensus du Comité scientifique et de la Commission.

6.5 Le Comité scientifique rappelle que le document CAMLR-43/48 a été examiné lors de la réunion SC-CAMLR-43 et qu'il a fait référence à sa réponse à ce document lors de cette réunion (SC-CCAMLR 43, paragraphe 6.7).

6.6 La Chine appuie les préoccupations soulevées dans le document CCAMLR-43/48 et note que son document de travail (CCAMLR-44/09) propose que le plan de recherche et de suivi identifie les indicateurs et leurs paramètres, définisse les états de l'écosystème ou les seuils décisionnels, et inclue des mécanismes d'évaluation accompagnés des procédures correspondantes. La Chine note que le document CCAMLR-43/48 précise qui, où et comment le plan de recherche et de suivi (PRS) sera mis en œuvre pour chaque phase, et que le tableau 9 du WG-EMM-2025 présente ces éléments. La Chine ajoute que cette approche pourrait contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route mentionnée dans ces documents.

6.7 Le document SC-CAMLR-44/BG/21 rév. 1 présente les résultats de la réunion inaugurale du Réseau de coordination de la recherche (RCN) sur l'aire marine protégée de la

mer de Ross (AMPRMR), qui s'est tenue en juin 2025, à Boulder, Colorado (États-Unis). La réunion a rassemblé 128 participants provenant de 22 pays, dont de nombreux membres de la CCAMLR, représentant divers secteurs tels que la science, les administrations publiques, les ONG, l'industrie ainsi que des organisations autochtones et internationales. Le RCN fera progresser trois éléments clés : l'engagement stratégique, l'interaction avec les partenaires communautaires et la science intégrée qui comprend la science des données et la cyberinfrastructure, la modélisation biophysique, ainsi que les observations et les études de processus.

6.8 Le Comité scientifique accueille favorablement l'établissement du Réseau de coordination de la recherche (RCN) et note son potentiel pour renforcer la coordination et la collaboration entre les Membres. Le Comité scientifique souligne l'importance du plan de recherche et de suivi de la mer de Ross pour la collecte de données utiles.

6.9 Le Comité scientifique note qu'un atelier, dirigé par C. Brooks, se tiendra prochainement lors de la conférence scientifique du SCAR et offrira de nouvelles possibilités de participation. Il encourage de prendre part à cet événement.

6.10 La Russie note que la raison d'être et la description des indicateurs et des critères permettant d'atteindre les objectifs de l'AMPRMR restent inconnues et que les propositions sont indicatives. La Russie note également que les espèces indicatrices proposées ne correspondent toujours pas à la structure spatiale de l'AMP et à ses objectifs déclarés. La Russie note également que les espèces indicatrices proposées ne correspondent toujours pas à la structure spatiale de l'AMP. La Russie souligne que l'absence d'un PRS pour l'AMP approuvé par la Commission rend impossible l'évaluation de l'efficacité de l'AMP et l'adoption du rapport pour la première période d'évaluation 2017 - 2027.

6.11 La Chine note qu'un PRS opérationnel et bien conçu devrait être inclus dans les propositions d'AMP plutôt que d'être élaboré après la création de l'AMP.

6.12 La Nouvelle-Zélande note que ces commentaires relèvent plus de la politique que de la science, et que des discussions supplémentaires pourront avoir lieu lors de la présentation du document CCAMLR-44/BG/20 à la Commission.

6.13 Le document SC-CAMLR-44/BG/35 met à jour les documents WG-EMM-2025/35 et WG-EMM-2025/36 afin de refléter les discussions tenues au sein du WG-EMM-2025. Il décrit le cadre d'examen fondé sur des objectifs pour la révision décennale de l'AMPRMR prévue en octobre 2027. La MC 91-05 exige du Comité scientifique qu'il formule un avis à la Commission sur les progrès accomplis vers la réalisation des 11 objectifs de l'AMPRMR et la pertinence des objectifs fixés.

6.14 Le Comité scientifique remercie les auteurs de ce document et reconnaît le caractère scientifique du cadre élaboré pour cet examen de l'AMPRMR. Il note l'avancement des travaux depuis le WG-EMM-2025 et souligne le rôle du RCN de la mer de Ross dans la promotion des projets de recherche collaborative.

6.15 Le Comité scientifique note que le cadre et le plan d'examen répondent aux exigences de la MC 91-05 et comprennent des indicateurs clairs et mesurables, ce qui permettra une évaluation solide et transparente. Les Membres soulignent l'importance d'analyser les tendances écologiques et les impacts du changement climatique à tous les niveaux trophiques.

6.16 La Russie note qu'il n'existe pas de justification suffisante des critères utilisés pour évaluer l'atteinte des objectifs de l'AMP et que les indicateurs relatifs aux espèces inclus dans l'objectif de l'AMP sont insuffisants, ce qui rend difficile l'évaluation de son efficacité.

6.17 La Chine suggère que certaines espèces, telles que le krill des glaces (*Euphausia crystallorophias*) et la calandre antarctique (*Pleuragramma antarctica*) demeurent encore mal comprises et que les données de référence actuellement disponibles ne permettent pas de soutenir efficacement l'examen de l'AMP en lien avec l'objectif de protection des principales aires de répartition géographique des espèces-proies pélagiques dominantes. Elle souligne que, pour ces espèces dont les données sont limitées, les campagnes d'évaluation sur site devraient couvrir leurs principaux habitats.

6.18 La majorité des Membres considèrent qu'il s'agit d'une étape importante pour la CCAMLR, notant que l'examen de l'AMPRMR pourrait servir de modèle pour l'évaluation d'autres AMP actuellement en discussion. La majorité des Membres expriment leur soutien continu au réseau d'AMP jusqu'en 2027.

6.19 S. Kasatkina note que la légine est une espèce test essentielle pour le PRS. Des campagnes d'évaluation régulières sur le plateau de la mer de Ross sont menées par la NZ dans le cadre de l'AMPRMR. Toutefois, ces campagnes d'évaluation ne suffisent pas à elles seules à atteindre les objectifs déclarés de l'AMP. Par ailleurs, ces campagnes d'évaluation ne suffisent pas à elles seules à atteindre les objectifs déclarés de l'AMP. En outre, la MC 91-05 manque de clarté en ce qui concerne l'origine des ressources pour la recherche sur la légine, notant la nécessité pour le Comité scientifique et le WG-FSA d'examiner l'origine des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs déclarés de l'AMP.

6.20 La majorité des Membres observent qu'il semble exister un déséquilibre entre le niveau d'examen appliqué aux AMP et celui appliqué aux activités de pêche, notant que les attentes en matière de recherche scientifique liée aux AMP sont particulièrement élevées par comparaison.

6.21 Le Comité scientifique souligne que l'AMPRMR a favorisé le développement de travaux scientifiques ciblés, notamment le plan de recherche et de suivi de la Corée au sein de l'AMP (WG-EMM-2025, paragraphe 2.15 et paragraphes 5.23 à 5.28). Le Comité scientifique reconnaît également la contribution importante des experts du SCAR à ce processus, ainsi que la participation du groupe de travail régional sur la mer de Ross du SOOS et l'utilité de SOOSmap, qui renforcent encore davantage les bases scientifiques de l'examen de l'AMPRMR.

6.22 L'UICN soutient les efforts déployés pour mettre en œuvre cette approche d'évaluation de l'AMP par les délégations de l'Italie, de la Corée, de la Norvège et de l'Argentine, sous la direction efficace de la Nouvelle-Zélande. L'UICN considère que l'approche adoptée pour l'évaluation de l'AMPRMR présente une valeur significative, notamment en tant qu'exemple positif pour d'autres aires protégées en haute mer dans d'autres régions du monde, ainsi que pour d'autres accords internationaux sur lesquels les efforts de l'UICN sont également focalisés. L'UICN attend avec intérêt de soutenir le RCN ainsi que ce processus d'évaluation au fur et à mesure de son évolution jusqu'en 2027.

Examen des éléments scientifiques des propositions de nouvelles AMP

6.23 Le document SC-CAMLR-44/04 aborde les éléments clés de la conception du suivi soutenant le projet de plan de recherche et de suivi (PRS) qui accompagne la proposition d'AMPD1, présenté dans le document SC-CAMLR-44/BG/06, notamment les échelles spatio-temporelles, les données de référence, les indicateurs et les méthodes, et décrit un cadre potentiel basé sur une approche contrefactuelle pour évaluer l'efficacité de l'AMPD1 proposée. Bien qu'il ne soit pas formellement requis pour l'établissement d'une AMP, l'élaboration d'un PRS peut apporter de nombreux avantages.

6.24 Les auteurs observent que, dans sa première étape, le projet de PRS se concentre sur le cas des manchots, en fournissant des éléments de référence et des critères en fonction desquels seront évalués les changements observés. L'intention est d'élargir la portée de cette approche, lors de futures itérations, à d'autres objectifs de conservation, à savoir le krill, les phoques et les baleines. Le projet de PRS est conçu pour permettre une évaluation dans les cas où les changements observés sont pertinents par rapport aux objectifs de l'AMP pour fournir des informations destinées à une gestion adaptative de l'AMP. Il est lié à des initiatives en cours de collecte de données et d'informations. Les auteurs proposent la tenue d'un atelier en avril 2026, et invitent les Membres à contribuer au développement continu du PRS.

6.25 Les auteurs relèvent qu'un cadre potentiel permettant d'évaluer les impacts de l'AMPD1 proposée en établissant les bases d'un PRS solide est décrit plus en détail dans le document SC-CAMLR-44/BG/06. Le projet de PRS tire parti des efforts de suivi actuels et peut refléter des résultats écologiques conformes aux objectifs de l'AMPD1 proposée. Le projet de PRS vise à : i) identifier les sites de suivi écologique à long terme existants et proposer des zones clés pour les initiatives de suivi *in situ* actuelles et futures, ii) énumérer les indicateurs écologiques pertinents pour évaluer les impacts de l'AMPD1 proposée, iii) présenter la conception préliminaire d'une évaluation d'impact rigoureuse, examinant des sites avec et sans l'influence de l'AMP (spatio-temporelle), et iv) s'assurer que les résultats alimentent l'approche de gestion adaptative de la CCAMLR.

6.26 Les auteurs notent que diverses sources fiables pour *Pygoscelis adeliae*, *Pygoscelis antarcticus*, *Pygoscelis papua* et *Aptenodytes forsteri* ont été examinées. Les indicateurs ont été examinés au regard de plusieurs critères afin d'évaluer leur pertinence en tant qu'indicateurs candidats potentiels de la pertinence écologique de l'AMPD1 proposée. Pour évaluer les réponses des proies et des prédateurs à la mise en œuvre de l'AMP, un indicateur simple, basé sur les changements et comparant les conditions avant et après la mise en œuvre, sera élaboré. Tous les indicateurs candidats seront en outre validés lors d'une deuxième consultation des spécialistes. Le document décrit les types de comparaisons qui peuvent contribuer à l'évaluation de l'efficacité de l'AMPD1 proposée, notamment une approche contrefactuelle. Des sites de contrôle et de traitement doivent être sélectionnés pour chaque type de comparaison. Les auteurs notent par ailleurs que le document apporte un examen complet des données disponibles et du suivi en cours, suggère des colonies de manchots possibles pour des types spécifiques de comparaison, aborde les mesures pouvant être utilisées comme indicateurs écologiques et identifie les lacunes potentielles en matière de données.

6.27 Le Comité scientifique accueille favorablement ce document et en souligne plusieurs aspects. Il estime que le dispositif expérimental est robuste, et aborde l'utilité de l'évaluation des zones situées à proximité des activités de pêche. Le Comité scientifique est favorable à l'approche contrefactuelle, soulignant la difficulté de trouver des sites de contrôle suffisamment

similaires aux sites situés dans l'AMP. Il note que de nombreuses données, provenant par exemple du CEMP, sont disponibles pour évaluer l'efficacité de l'AMP. Il met également en évidence la nécessité de renforcer le suivi à proximité de l'île Éléphant, étant donné qu'une campagne d'évaluation des activités de recherche présentée dans le document SC-CAMLR-44/BG/06 n'a identifié qu'un seul groupe de travail travaillant dans cette zone. En outre, il est indispensable de suivre les tendances de l'abondance de plusieurs petites colonies d'otaries de Kerguelen des îles Shetland du Sud sur l'île Éléphant, dont la population régionale a décliné rapidement au cours des deux dernières décennies (Krause *et al.* 2022). Le Comité scientifique considère les manchots comme un bon indicateur pour une étude de cas, car ils retournent toujours à leur point de chute au sein de la colonie, ce sont des espèces sentinelles et des indicateurs de l'état de l'écosystème, et un suivi des manchots est déjà en place. Il note par ailleurs la pertinence des informations collectées pour le PRS de l'AMPD1 proposée et l'approche de gestion de la pêcherie de krill.

6.28 La Chine propose d'ajouter au PRS davantage d'informations sur le suivi lié à d'autres objectifs, tels que le suivi des populations de poissons, afin de soutenir l'évaluation des objectifs de protection des zones importantes pour le cycle vital des poissons.

6.29 La Russie note que le choix des manchots, seul espèce indicatrice de référence actuelle, pour le plan de recherche et de suivi ne répond pas aux objectifs déclarés des propositions d'AMP, qui visent à atteindre des objectifs spécifiques pour la conservation des ressources marines vivantes et de la biodiversité de l'Antarctique, telles que les communautés pélagiques, benthiques et autres, les oiseaux marins et les populations de mammifères. Il n'existe pas non plus de preuves scientifiques justifiant le choix des manchots comme espèce indicatrice de référence.

6.30 Certains Membres notent que les espèces de manchots ont été utilisées comme étude de cas et que le processus se poursuivra plus tard avec d'autres espèces telles que le krill, les phoques et les baleines. Cette approche sera développée à travers des consultations avec des experts suivant une approche collaborative et construite de manière conjointe. Un PRS entièrement développé sera présenté en 2026 et introduit lors du WG-2026.

6.31 Le Comité scientifique soutient la suggestion d'un atelier et de nombreux Membres expriment leur volonté de contribuer à l'élaboration du PRS de l'AMPD1 proposée. Des indicateurs pourront être définis et approuvés lors de cet atelier.

Autres questions relatives à la gestion spatiale

6.32 Le document SC-CAMLR-44/03 propose d'organiser un atelier en 2026 afin d'élaborer un plan harmonisé d'aménagement de l'espace marin pour la sous-zone 48.2. L'objectif est d'établir un cadre reposant sur des données scientifiques destiné à la gestion de la pêcherie de krill et au suivi de l'écosystème, tout en veillant à ce qu'il soit conforme aux objectifs de conservation de l'AMPD1 proposée. L'atelier vise à répondre aux enjeux spécifiques de cette zone et à prévenir d'éventuels conflits entre des plans distincts de conservation et de gestion de la pêche.

6.33 Le Comité scientifique appuie la tenue de l'atelier et reconnaît la nécessité d'harmoniser la gestion de la pêche avec les objectifs de conservation. Plusieurs Membres soulignent

l'importance d'examiner également les questions de gestion dans la sous-zone 48.1 et suggèrent une coordination, éventuellement par l'intermédiaire du groupe de travail WG-EMM, afin de garantir la complémentarité des ateliers. Le Comité scientifique note également que le fonds spécial pour les AMP de la CCAMLR pourrait être mobilisé pour appuyer la tenue de cet atelier (paragraphe 13.7).

6.34 Le Comité scientifique envisage la possibilité de discuter de la MC 91-03 au cours de cet atelier, bien que différents points de vue aient été exprimés à ce sujet. Certains Membres considèrent qu'il s'agit d'une discussion nécessaire, tandis que d'autres estiment que cette mesure devrait rester en vigueur jusqu'à ce que des éléments probants justifient sa modification.

6.35 Le Comité scientifique note que l'atelier serait coordonné par le comité de pilotage décrit dans le document SC-CAMLR-44/03 et organisé par F. Santa Cruz (Chili) et A. Lowther (Norvège).

6.36 Le document SC-CAMLR-44/07 détaille les conclusions du grand atelier international qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2025 ainsi que l'état d'avancement du projet PHOCIS, qui vise à recourir aux données scientifiques et à la planification systématique de la conservation pour concevoir un système représentatif d'AMP dans les zones pélagiques en haute mer de l'océan Indien subantarctique. Le projet définit des objectifs de conservation spécifiques, en compilant de vastes ensembles de données portant sur l'océanographie, la biodiversité (y compris les oiseaux et les mammifères marins) ainsi que sur les activités humaines. L'atelier a permis d'identifier la stratégie d'application d'une approche de planification de conservation systématique en vue de développer, d'ici 2026, des zones prioritaires à protéger afin de contribuer à l'objectif de la CCAMLR d'établir un système représentatif d'AMP.

6.37 Le Comité scientifique se félicite des progrès substantiels réalisés et de l'approche globale et méthodologiquement structurée du projet.

6.38 Le Comité scientifique note qu'un système représentatif d'AMP de la CCAMLR devrait inclure la zone subantarctique.

6.39 Le Comité scientifique note la demande d'avis scientifique relative aux objectifs et à la stratégie de conservation du projet, et se réjouit de la tenue de la réunion prévue à Paris en 2026.

6.40 Le Comité scientifique note également l'importance d'intégrer les données issues de diverses initiatives, ainsi que les défis posés par la collecte de données dans une zone aussi vaste, dont certaines parties se situent en dehors de la zone de la Convention.

6.41 Les auteurs accueillent favorablement les commentaires et soulignent qu'à ce stade, les données sont en cours de traitement. Ils invitent les Membres à s'investir davantage et à contribuer tant au traitement des données qu'à la fourniture de nouvelles données à intégrer dans le projet.

6.42 Les auteurs soulignent que la réunion annuelle de PHOCIS, prévue en 2026 à Paris, fournira les premiers résultats sur la planification systématique de la conservation, lesquels seront ensuite présentés lors de la réunion du groupe de travail WG-EMM en 2026. Une demande auprès du fonds spécial pour les AMP de la CCAMLR sera déposée pour inviter des Membres à prendre part à l'atelier qui se tiendra à Paris.

6.43 La Norvège félicite les responsables du projet PHOCIS, rappelant que le Fonds spécial AMP avait soutenu l'atelier initial tenu en Afrique du Sud en 2019, et note que la formulation initiale du projet prévoyait des discussions sur l'inclusion de Bouvetøya. La Norvège souligne qu'une nouvelle étude pluridisciplinaire de l'environnement marin autour de l'île débutera en 2026 et se réjouit de renforcer sa participation au programme PHOCIS à l'avenir.

6.44 L'ASOC remercie l'Afrique du Sud pour ce rapport ainsi que tous les scientifiques d'Afrique du Sud, de France, d'Australie et d'autres pays qui contribuent à ces travaux depuis de nombreuses années. Plusieurs collègues de l'ASOC ont participé à cet atelier et l'ont trouvé extrêmement bien organisé et productif. L'ASOC souligne que le projet PHOCIS constitue une contribution importante et complémentaire au travail de la CCAMLR sur l'établissement d'un système représentatif d'AMP dans la zone de la Convention, y compris par le biais de sa coopération avec d'autres organismes œuvrant au service de la conservation. L'ASOC est heureuse de soutenir le projet PHOCIS et le travail de T. Carpenter-Kling. Nous nous réjouissons à l'avance des résultats issus du processus de conservation systématique et des autres travaux prévus pour 2026.

6.45 Le document SC-CAMLR-44/BG/26 présente deux nouveaux outils web développés dans le cadre d'un projet financé par la NASA, visant à mieux comprendre l'importance des polynies antarctiques (zones de haute mer) dans le maintien des écosystèmes marins de l'Antarctique en tant que *hotspots* biologiques. Le premier outil web est une plateforme multimédia qui utilise des vidéos, des photos et des récits pour présenter les résultats d'un nouvel indice de valeur de l'écosystème antarctique, lequel identifie et cartographie les zones écologiquement critiques du continent. Le deuxième outil web est un outil interactif de comparaison d'indices (« application Shiny ») qui permet aux utilisateurs de visualiser et de comparer l'indice de valeur des écosystèmes avec les indices écologiques existants, les zones importantes pour la biodiversité dans l'océan Austral et les AMP existantes ou proposées. Le document présente ces outils en vue d'aider la CCAMLR à identifier les zones écologiquement importantes pour la conservation et à appuyer la planification d'un système représentatif d'AMP.

6.46 Le Comité scientifique accueille favorablement ces outils utiles à l'appui de la planification des AMP, soulignant que les données, déjà utilisées de manière systématique par certains Membres, peuvent être incorporées dans les propositions d'AMP.

6.47 Le Comité scientifique suggère que la CCAMLR envisage d'héberger l'outil de comparaison d'indices («application Shiny ») sur sa plateforme.

6.48 L'ASOC présente le document CCAMLR-44/BG/28 qui examine comment le syndrome de la référence changeante (amnésie écologique) - à savoir l'acceptation progressive de normes moins élevées - se reflète dans les actions de conservation de la CCAMLR. Selon l'ASOC, dans le domaine de la pêcherie de krill, la caducité de la MC 51-07 a marqué un recul par rapport au principe de précaution. S'agissant des AMP, la dynamique s'est essoufflée depuis l'adoption, en 2016, de l'AMPRMR, avec les nouvelles propositions d'AMP ainsi que les PRS en suspens malgré un appui scientifique important. Cette situation contraste avec les progrès réalisés au niveau mondial pour atteindre l'objectif « 30x30 » et l'Accord BBNJ. L'ASOC soutient que ces tendances reflètent un affaiblissement de la base de conservation de la CCAMLR et exhorte les Membres à rétablir un niveau d'ambition élevé, à finaliser le système représentatif d'AMP et à renforcer l'approche de précaution dans la gestion du krill. Le Comité scientifique de la CCAMLR joue un rôle clé dans l'inversion de cette tendance.

Changement climatique

7.1 Le Comité scientifique note que le WG-FSA-2025 (paragraphes 10.1 et 10.2) présente un résumé expliquant la manière dont la question du changement climatique est intégrée aux travaux du WG-FSA. Le Comité scientifique estime qu'il est important de souligner dans quelle mesure les impacts du changement climatique sont intégrés aux travaux du WG-FSA. Le Comité scientifique note en outre qu'il pourrait être utile que d'autres groupes de travail fassent de même pour les futurs rapports.

7.2 Le SCAR présente le document SC-CAMLR-44/BG/13, notant que 2024 a probablement été la première année où les températures moyennes mondiales ont dépassé de 1,5°C la moyenne de l'ère préindustrielle, et l'année la plus chaude enregistrée en 175 années d'observation. Le SCAR signale que des changements abrupts sont déjà en cours dans la région de l'Antarctique ou sont imminents. Un changement de régime a entraîné une réduction de l'étendue de la glace de mer en Antarctique bien en deçà de la variabilité naturelle observée au cours des siècles passés. Le point de basculement des glaciers situés sur la plateforme glaciaire de l'Antarctique de l'Ouest vers une perte de glace irréversible pourrait avoir été dépassé, entraînant un risque d'effet domino à l'échelle mondiale. Des changements de régime se produisent dans les systèmes marins en raison de la transformation des habitats ou du dépassement des seuils physiologiques, tandis que les échecs de reproduction observés chez certaines espèces augmentent le risque d'extinction. Il sera impératif de stabiliser le climat de la Terre en limitant le dépassement à un minimum au-delà de 1,5°C, et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation à l'échelle mondiale afin de minimiser les conséquences des changements soudains en Antarctique et de s'y préparer. Le document relève que le réchauffement et l'acidification de l'océan Austral entraînent déjà, et continueront probablement d'entraîner, des changements considérables dans les écosystèmes, les réseaux trophiques et les interactions, soulignant l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le SCAR note qu'il s'engage à fournir des mises à jour scientifiques régulières à la CCAMLR sur le changement climatique et encourage les membres de la Commission à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre la recherche qui permettra de mieux comprendre les implications du changement climatique au niveau régional.

7.3 Le Comité scientifique accueille favorablement les mises à jour scientifiques indépendantes fournies par le Synopsis décennal des changements climatiques et de l'environnement en Antarctique (ACCE) du SCAR, mettant en évidence des changements environnementaux de plus en plus préoccupants dans la région de l'Antarctique. Il note le nombre croissant de données probantes indiquant des changements significatifs dans les systèmes physiques et les écosystèmes, notamment la disparition de la glace de mer, les changements dans la dynamique océanographique et les incidences sur la répartition des espèces. Ces résultats sont considérés comme essentiels aux travaux de la CCAMLR.

7.4 Le Comité scientifique reconnaît l'importance de poursuivre l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans son programme de travail. Il accueille favorablement les travaux récents des groupes de travail visant à intégrer les discussions relatives au climat dans leur ordre du jour, et souligne l'importance d'outils tels que le rapport proposé sur l'état de l'environnement antarctique (SOAE) (paragraphes 5.7 à 5.13). Il note également la nécessité de veiller à ce que les indicateurs climatiques pertinents éclairent les décisions de gestion de la CCAMLR, fondées sur une approche de précaution et sur des données scientifiques.

7.5 L'ASOC se dit préoccupée par l'accélération des impacts observés et prévus du changement climatique notée dans le rapport du SCAR et demande instamment au SC-CAMLR d'informer la Commission du caractère urgent des actions de gestion à mener.

7.6 L'Équateur fait le point sur la recherche en matière d'acidification des océans, notant que les programmes antarctiques latino-américains ont créé un groupe de travail dédié à l'observation de ce phénomène, qui se concentre sur le suivi régional.

7.7 Le Comité scientifique soutient également la tenue du prochain atelier conjoint SC-CAMLR/CPE sur le changement climatique et le suivi, et encourage la soumission de contributions pertinentes afin d'éclairer son ordre du jour, notamment les recommandations issues de l'atelier sur le changement climatique de la CCAMLR (WS-CC-2023) (paragraphes 10.10 à 10.13).

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de la Convention

8.1 Ce point de l'ordre du jour n'a fait l'objet d'aucune discussion au sein du Comité scientifique.

Système international d'observation scientifique de la CCAMLR

9.1 Le document SC-CAMLR-44/06 examine les différences de distributions des tailles du krill entre les échantillons prélevés à partir de chalutiers à pompage en continu et ceux provenant de chalutiers traditionnels, lesquelles indiquent une hétérogénéité spatiale de la distribution du krill dans le lieu de pêche. Les auteurs se déclarent préoccupés quant au fait que les exigences applicables aux observateurs scientifiques ne tiennent pas compte du nombre de traits par jour ni des captures par trait, et ne sont donc pas représentatives de la pêcherie. En outre, les auteurs s'inquiètent du fait que les exigences d'échantillonnage des observateurs scientifiques n'ont pas été appliquées par l'ensemble des observateurs.

9.2 Le Comité scientifique accueille favorablement l'analyse. Il rappelle que ce document a également fait l'objet de discussions lors de la réunion 2025 du WG-EMM (paragraphes 3.28 et 3.29) et il note qu'une série chronologique d'échantillonnage plus longue pourrait être nécessaire afin de mieux comprendre les résultats obtenus. Il suggère en outre d'inclure des paramètres tels que la taille de maille du cul de chalut lors de la comparaison entre les systèmes de chalutage en continu et traditionnels.

9.3 Le document SC-CAMLR-44/BG/07 présente un atelier organisé en 2025 visant à former des observateurs scientifiques et des contrôleurs appelés à travailler dans les pêcheries de la CCAMLR avec une description détaillée. L'atelier comprenait une formation destinée aux observateurs des pêcheries de krill et de légine, couvrant les récentes modifications des formulaires de données de la CCAMLR, et mettait particulièrement l'accent sur les procédures et les résultats relatifs au marquage des légines.

9.4 Le Comité scientifique remercie la Russie pour la présentation de son atelier annuel de formation des observateurs et la description qui l'accompagne.

9.5 Le document SC-CAMLR-44/BG/09 résume les résultats de la quatrième formation nationale des observateurs scientifiques organisée par le Chili. La formation se focalisait sur les exigences du SISO, les mesures de conservation et les meilleures pratiques visant à éviter les impacts sur l'écosystème. Elle comprenait des objectifs visant à renforcer la coordination entre les observateurs, les représentants de l'industrie de la pêche et les autorités nationales afin de soutenir la recherche halieutique et le respect de la réglementation, et a abouti à la certification de 24 nouveaux observateurs scientifiques.

9.6 Le Comité scientifique remercie le Chili pour la présentation des résultats relatifs à la tenue de l'atelier. Le rapport souligne l'importance de ces ateliers pour garantir la formation adéquate des observateurs et la qualité des données collectées.

9.7 Le document CCAMLR-44/BG/15 présente une enquête visant à évaluer le niveau de connaissances techniques, de compétences et d'expérience des membres de la CCAMLR en ce qui concerne l'utilisation des systèmes de suivi électronique. Les travaux antérieurs sur l'utilisation de systèmes de suivi électronique indiquent une réduction des rejets de la pêche et des captures accessoires, une amélioration du respect de la réglementation et des pratiques plus durables. L'enquête vise à recueillir des points de vue sur la sensibilisation, les avantages, les défis et les opportunités liés à la mise en œuvre potentielle de systèmes de suivi électronique dans les pêcheries de la CCAMLR. Les auteurs invitent les membres de la CCAMLR, les délégués du Comité scientifique, les représentants de l'industrie de la pêche ainsi que les autres parties prenantes à prendre part à cette enquête.

9.8 Le Comité scientifique accueille favorablement l'enquête et note l'intérêt potentiel de la mise en œuvre de systèmes de suivi électronique à bord des navires de pêche au krill. Il souligne la nécessité de procéder à des échanges de meilleures pratiques et d'expériences, notant que certains navires de pêche à la légine opérant en mer de Ross utilisent des SSE depuis un certain temps, ce qui pourrait fournir des retours d'expérience utiles dans le cadre de l'enquête. Le Comité scientifique note que la technologie de l'IA peut être combinée aux systèmes de suivi électronique pour aider les observateurs à accomplir leurs tâches.

9.9 Le Comité scientifique approuve la recommandation des réunions 2025 du WG-SAM-2025 (paragraphe 3.24) et du WG-FSA-2025 (paragraphe 7.7) visant à mettre en œuvre les coefficients de transformation du plan d'échantillonnage par les observateurs et demande que son efficacité soit régulièrement évaluée. Le Comité scientifique approuve les modifications apportées aux formulaires et aux protocoles présentés par le Secrétariat, telles qu'elles figurent dans le document WG-FSA-2025/02.

9.10 Le Comité scientifique approuve les recommandations de la réunion 2025 du WG-FSA (paragraphes 7.9 et 7.10) demandant aux Membres de fournir les méthodes utilisées par les navires pour déterminer les coefficients de transformation déclarés dans leurs données C2, et demande à la Commission d'envisager d'inclure un critère supplémentaire dans les plans des opérations de pêche au paragraphe 6 ii) de la MC 21-02, qui spécifierait les coefficients de transformation utilisés et les méthodes par lesquelles ils sont dérivés (WG-FSA-2025, appendice F).

9.11 L'Association des armements exploitant le krill de manière responsable (ARK) annonce les gagnants des « Prix de l'observateur scientifique du krill » de 2025, qui visent à reconnaître les contributions importantes des observateurs scientifiques au nom de la CCAMLR. L'ARK identifie trois observateurs scientifiques embarqués sur des navires de pêche au krill qui se sont

distingués par la qualité de leurs performances globales au cours de la saison de pêche 2023/24. La première place est attribuée à N. Idowu, la deuxième place à H. Poole, et la troisième place à F. Xue. L'ARK félicite les lauréats et remercie le Secrétariat pour son aide pour identifier les gagnants. Le Comité scientifique note que les observateurs scientifiques ont accompli un travail important et de grande qualité au cours des dernières décennies et qu'ils fournissent des données utiles aux travaux de la CCAMLR.

9.12 Le Comité scientifique approuve la recommandation de la réunion 2025 du WG-FSA (paragraphe 7.5) visant à reconnaître le rôle essentiel des observateurs, soulignant leurs contributions cruciales à la collecte des données, notamment biologiques, ainsi qu'au marquage, à l'appui des évaluations scientifiques. Il recommande par ailleurs de maintenir les noms des observateurs sur le site web de la CCAMLR, sous réserve de leur consentement.

9.13 Le Comité scientifique note la recommandation de la réunion 2025 du WG-FSA (paragraphe 7.7) soulignant l'importance d'évaluer les diverses tâches effectuées par les observateurs scientifiques. Le Comité scientifique discute de l'importance de définir la manière dont les données recueillies doivent être utilisées dans le cadre de la KFMA et de la stratégie de suivi.

9.14 Le Comité scientifique note l'avis de la réunion 2025 du WG-FSA (paragraphe 7.2) selon lequel le nombre de tâches confiées aux observateurs à bord des navires de pêche au krill ne cesse d'augmenter. Le Comité scientifique note en outre que deux observateurs à bord d'un navire peuvent être requis pour gérer ces tâches (WG-FSA-IMAF-2024, paragraphe 5.32, WG-FSA-2025, paragraphe 7.2). Le Comité scientifique souligne la nécessité d'établir un équilibre et de définir les priorités des tâches des observateurs (WG-FSA-2023, paragraphes 3.49 et 3.50).

Coopération avec d'autres organisations

10.1 Le document CCAMLR-44/06 présente les mesures prises par le Secrétariat de la CCAMLR en réponse aux recommandations émises lors de la seconde évaluation de performance. Le document détaille les progrès réalisés en indiquant le statut proposé pour chaque recommandation.

10.2 Le Comité scientifique note le statut actuel des recommandations et remercie le Secrétariat pour son travail.

10.3 Le Comité scientifique examine le document SC-CAMLR-44/BG/18 contenant le rapport annuel 2024/2025 du Comité scientifique pour la recherche en Antarctique (SCAR) à la CCAMLR, qui met en évidence les activités pertinentes pour les discussions au sein du Comité scientifique de la CCAMLR.

10.4 Le rapport annuel du SCAR fait état de la pression croissante qu'exerce le réchauffement climatique sur l'environnement et les écosystèmes de l'Antarctique. De nombreux programmes de recherche scientifique, de groupes d'action et de groupes d'experts du SCAR, notamment son nouveau groupe d'action sur le climat, axent leurs travaux sur ces questions.

10.5 Le SCAR note par ailleurs qu'en 2025, trois nouveaux membres du SC-STA/Ant-ICON ont assisté aux réunions de la RCTA/CPE ou du WG-EMM/SC-CAMLR. L'appel à

candidatures pour les nouveaux membres est désormais ouvert et disponible sur le site web du SCAR. Le SCAR encourage les scientifiques en début de carrière à postuler. Enfin, le SCAR partage une invitation à participer à sa conférence scientifique de 2026, qui aura lieu en août 2026 à Oslo, en Norvège.

10.6 Le Comité scientifique remercie le SCAR pour ce document et souligne l'importance d'avoir facilité la participation de l'ancienne membre du SCAR N. Friscourt, en tant que membre de la délégation française, et de Z. Zajková, en tant que membre de la délégation espagnole, à la réunion 2025 du WG-EMM, où leurs travaux ont été chaleureusement accueillis. Le Comité scientifique les remercie pour leur excellent travail, ainsi que la France et l'Espagne pour avoir rendu leur participation possible.

Coopération avec le système du Traité sur l'Antarctique

10.7 Le Comité scientifique examine le document SC-CAMLR-44/BG/05 qui présente le rapport annuel des observateurs du Comité pour la protection de l'environnement (CPE) au Comité scientifique de la CCAMLR. Le rapport présenté par la présidente du CPE, C. Poirot (Nouvelle-Zélande), apporte des informations sur les discussions menées lors de la CPE-27 sur cinq sujets d'intérêt commun entre le CPE et le Comité scientifique de la CCAMLR : Changement climatique, biodiversité et espèces non indigènes, espèces nécessitant une protection spéciale, gestion spatiale et protection des zones, et suivi des écosystèmes et de l'environnement. De ces discussions découlent les résultats suivants :

- i) sur le thème commun du « changement climatique », le CPE note la poursuite des travaux sur le statut des espèces vulnérables au climat, le renforcement de la coordination de la réponse au changement climatique dans le domaine marin avec le Comité scientifique de la CCAMLR, la décontamination des anciens sites d'activités en Antarctique et l'évaluation du risque du changement climatique pour les infrastructures de l'Antarctique, ainsi que sur « l'évolution de la glace de mer » en tant que nouveau point du Programme de travail en réponse au changement climatique (PTRCC) pendant la période d'intersession ;
- ii) sur le thème commun de « la biodiversité et des espèces non indigènes », le CPE examine les risques croissants d'IAHP en Antarctique sur la base d'un rapport conjoint du SCAR, du Conseil des gestionnaires des programmes nationaux antarctiques (COMNAP), de l'IAATO et de la CCAMLR, notant que le virus atteint de nouveaux sites géographiques dans la zone du Traité sur l'Antarctique et dans la région subantarctique, avec des indications persistantes que le virus a été introduit dans la zone du Traité sur l'Antarctique par la migration naturelle et l'activité de la faune sauvage ;
- iii) sur le thème commun des « espèces nécessitant une protection spéciale », le CPE examine un document sur les manchots empereurs qui indique un déclin des populations d'environ 22 % au cours de la période 2009–2023. L'état d'avancement de l'évaluation des risques de la Liste rouge de l'IUCN pour le manchot empereur a également été abordé, une réévaluation étant attendue pour le début de l'année 2026.

- iv) sur le thème commun de « la gestion spatiale et de la protection des zones », le CPE étudie des projets de plans de gestion concernant trois nouvelles zones spécialement protégées de l'Antarctique (ZSPA), notamment un projet de ZSPA autour de l'épave de l'*Endurance* dans la mer de Weddell ;
- v) enfin, sur le thème commun du « suivi de l'environnement et de l'établissement de rapports », le CPE examine une proposition invitant les Membres à redoubler d'efforts pour mettre fin à la pollution plastique dans l'Antarctique, reconnaissant que cette dernière constitue un problème mondial qui nécessite une attention particulière. Le Comité examine également le rapport du Groupe de correspondance intersession sur l'élaboration d'un cadre international de suivi de l'environnement.

10.8 Le Comité scientifique remercie C. Poirot pour sa présentation et la félicite pour la réussite de sa première réunion en tant que présidente du CPE.

10.9 Les États-Unis remercient également la Nouvelle-Zélande pour sa présentation, A. Titmus n'ayant pas pu assister à cette réunion du Comité scientifique.

10.10 Le document SC-CAMLR-43/BG/14 présente une mise à jour du prochain atelier conjoint CPE/Comité scientifique de la CCAMLR sur le changement climatique et le suivi, qui se tiendra à Hiroshima (Japon) les 8 et 9 mai 2026, conjointement avec la RCTA-48/CPE-28. Les attributions, l'ordre du jour, les considérations budgétaires et les informations pratiques, concernant notamment le lieu, le format, la participation et les résultats, sont présentés. L'atelier a pour objectif d'identifier les synergies et les opportunités de coopérations entre le CPE et le Comité scientifique de la CCAMLR pour le suivi et la gestion des effets du changement climatique. Les résultats attendus sont les suivants : un rapport des responsables de groupes se concentrant sur l'identification des besoins communs en matière de recherche, de suivi et d'information ; la priorisation des domaines de travail mutuellement importants, accompagnée des mesures pratiques nécessaires pour les faire progresser ; et les mécanismes visant à renforcer la collaboration et la coordination entre le CPE et le Comité scientifique sur des sujets d'intérêt mutuel.

10.11 Le Comité scientifique remercie le comité de pilotage de l'atelier conjoint CPE/Comité scientifique pour cette mise à jour, le Japon pour avoir organisé l'atelier et enfin les contributeurs volontaires confirmés.

10.12 Le Comité scientifique souligne l'importance de l'approche collaborative entre le CPE et le Comité scientifique de la CCAMLR, et relève les domaines d'intérêt mutuel, notamment le suivi et les rapports sur l'état de l'environnement, et encourager les Membres à participer en personne à cet atelier. Le Comité scientifique observe que les résultats de l'atelier de la CCAMLR sur le changement climatique (WS-CC-2023) qui s'est tenu en 2023 constituent une contribution pertinente pour examen par l'atelier conjoint, et encourage la soumission de documents pour les points de l'ordre du jour.

10.13 En tant que pays hôte, le Japon encourage les membres du Comité scientifique à prendre des dispositions en temps opportun, étant donné que les fêtes nationales japonaises sont célébrées au début du mois de mai et que l'événement est organisé en même temps que la RCTA-48/CPE-28.

Rapports des observateurs d'autres organisations internationales

10.14 Le Comité scientifique examine le document SC-CAMLR-44/BG/18, soumis par l'Association internationale des voyagistes en Antarctique (IAATO), et note la collaboration continue de l'IAATO avec la communauté scientifique ainsi que sa contribution à la recherche, à la gestion et à la conservation.

10.15 L'IAATO indique que son adhésion comprend 54 voyagistes, y compris des voyagistes provisoires, et 74 associés. Un total de 118 141 visiteurs se sont rendus en Antarctique au cours de la saison 2024-2025, ce qui représente une légère diminution par rapport à l'année précédente. L'IAATO décrit sa coopération étroite avec le SCAR et le COMNAP en matière de biosécurité, de santé de la faune et de conservation, notamment en réponse à l'IAHP. Il est noté que 92 cas suspects ont été signalés par les voyagistes au cours de la saison 2024-2025. L'IAATO souligne également son soutien logistique et financier aux programmes de recherche ainsi que ses collaborations avec Oceanites, Penguin Watch, le Fonds de recherche sur la faune de l'Antarctique et divers programmes nationaux. L'IAATO note également sa bourse conjointe avec le COMNAP destinée aux scientifiques en début de carrière et réaffirme son engagement à soutenir les objectifs de conservation et la recherche. L'IAATO a recueilli plus de 16 000 observations de mammifères marins dans le cadre du programme volontaire d'observations de cétacés et de pinnipèdes, afin d'informer la gestion des navires et de réduire au minimum les perturbations pour la faune, et a établi un nouveau partenariat avec ORCA pour ce programme. L'IAATO réitère par ailleurs son soutien aux AMP proposées, confirme la poursuite de l'utilisation des formulaires électroniques de la CCAMLR pour la déclaration des débris marins et des enchevêtrements d'espèces sauvages, et signale l'approbation de 19 lignes directrices nouvelles ou actualisées à l'attention des visiteurs pour les sites de visite. L'organisation note sa collaboration continue avec le SCAR, l'organisation néerlandaise pour la recherche scientifique et d'autres partenaires dans le cadre d'initiatives de recherche liées au tourisme, ainsi que son engagement constant en faveur de séjours sûrs et respectueux de l'environnement en Antarctique.

10.16 Le Comité scientifique remercie l'IAATO pour son rapport complet et reconnaît le soutien logistique et scientifique continu que le secteur du tourisme apporte à la recherche en Antarctique, notamment en facilitant l'accès aux sites et la collecte des données. Il note la collaboration de l'IAATO avec la communauté scientifique et ses efforts pour aligner les activités touristiques sur les objectifs de conservation, notamment ceux liés à l'AMPD1 proposée.

10.17 Le Comité scientifique souligne l'ampleur croissante des activités touristiques et met en avant l'importance d'évaluer les impacts cumulés potentiels dans la région.

10.18 L'IAATO informe le Comité scientifique qu'elle participe, en tant qu'expert invité, aux discussions de la RCTA, notamment sur l'élaboration d'un cadre pour la réglementation du tourisme et des autres activités non gouvernementales en Antarctique. Elle opère dans le cadre du système du Traité sur l'Antarctique de manière à ne produire qu'un impact mineur ou transitoire sur l'environnement de l'Antarctique, tout en soutenant la recherche scientifique visant à évaluer et à réduire au minimum les impacts environnementaux.

10.19 Le Comité scientifique accueille favorablement le document CCAMLR-44/BG/30, soumis par la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), et note les efforts continus

de l'ASOC pour faire progresser la conservation en Antarctique et soutenir la recherche scientifique pertinente pour l'élaboration des politiques liées.

10.20 L'ASOC indique que, pendant la période d'intersession, l'ASOC et ses membres ont financé des recherches, favorisé le dialogue entre les parties prenantes de la CCAMLR et participé à d'importants forums internationaux, notamment la COP16 sur la biodiversité, la COP29 sur le climat, les conférences Our Ocean et UN Ocean, la RCTA et la réunion du PHOCIS au Cap. En outre, l'ASOC a soutenu des projets portant sur l'écologie du krill, la séquestration du carbone et le rétablissement des populations de cétacés, ainsi que le développement d'un réseau d'observation de la biodiversité marine de l'Antarctique de l'Est, et a publié le rapport « Protéger un océan Austral en évolution » dans toutes les langues de la CCAMLR. L'ASOC s'est également associée à « Outernet London » pour une exposition multimédia mettant en valeur la biodiversité de l'océan Austral et a reçu le prix Gulbenkian pour l'humanité en reconnaissance de son rôle de premier plan dans la coopération internationale et la promotion de politiques basées sur la science.

10.21 Le Comité scientifique remercie l'ASOC pour son engagement constant et ses contributions utiles aux travaux de la CCAMLR et à la région de l'Antarctique dans son ensemble. En outre, les efforts déployés pour soutenir la recherche scientifique, la sensibilisation et les collaborations internationales en lien avec les objectifs de la CCAMLR sont reconnus.

10.22 Le Comité scientifique exprime son soutien aux travaux du groupe consultatif de l'Antarctic Wildlife Fund (AWR) et remercie l'ASOC pour l'aide apportée aux scientifiques qui contribuent à ces travaux.

10.23 Le Comité scientifique remercie les scientifiques membres du groupe consultatif scientifique de l'AWR pour le temps et l'expertise qu'ils consacrent à l'évaluation des projets ainsi que pour leurs contributions utiles aux activités du groupe.

10.24 Le document SC-CAMLR-44/BG/11, soumis par Oceanites, met en avant le programme à long terme d'inventaire des sites de l'Antarctique (ASI).

10.25 Oceanites indique que la saison sur le terrain 2025-2026 marquera sa 32^e année consécutive de suivi des manchots dans le cadre du programme ASI, ce qui représente sa plus vaste opération à ce jour, avec 19 équipes réparties sur sept navires de l'IAATO et plus de 100 visites de sites. Depuis 1994, Oceanites a effectué 2 267 dénombrements sur 242 sites, couvrant plus de 3,5 millions de manchots. Les données montrent une augmentation continue des populations de manchots papous, un déclin des manchots à jugulaire et des tendances variables chez les manchots Adélie. L'élargissement du suivi cette saison comprendra des survols aériens effectués par drones, la surveillance de l'influenza aviaire ainsi que des comptages de phoques et d'oiseaux marins, dont les résultats seront rendus publics en temps quasi réel. Oceanites signale également sa collaboration continue avec l'ARK, à laquelle elle fournit des données sur les manchots afin d'évaluer les interactions entre la pêcherie de krill et les secteurs d'alimentation des prédateurs. L'organisation poursuit ses collaborations avec l'IAATO, le Réseau sur la santé des espèces sauvages du SCAR et d'autres partenaires de recherche, tout en maintenant la base de données en libre accès MAPPPD, qui comprend 5 407 entrées provenant de 725 sites, afin de promouvoir une science transparente et collaborative conforme à l'Article III du Traité sur l'Antarctique.

10.26 Le Comité scientifique prend acte du rapport présenté par Oceanites et exprime son appréciation pour la poursuite de son programme à long terme d'inventaire ASI. Il note en outre que les données produites par les bases de données ASI et MAPPPD fournissent des informations de référence utiles à l'appui des objectifs de la CCAMLR, notamment pour le développement des AMP, le suivi de l'écosystème et l'identification des zones prioritaires de recherche scientifique, en particulier celles liées à la proposition d'AMPD1.

10.27 Le Comité scientifique encourage la poursuite de la collaboration entre Oceanites et les programmes de suivi de la CCAMLR afin de renforcer l'intégration et l'échange des données.

10.28 Le Comité scientifique note également que ces nouvelles technologies et approches novatrices améliorent le suivi, et souligne l'utilité des données provenant de la sous-zone 48.1 et des zones volontairement restreintes (VRZ) pour l'évaluation des changements dans les populations de prédateurs et des impacts environnementaux associés aux VRZ.

10.29 Le Comité scientifique note que les VRZ offrent la possibilité d'évaluer les changements écologiques au fil du temps, notamment dans le cadre de l'élaboration du PRS de l'AMPD1 proposée.

10.30 Oceanites remercie le Comité scientifique pour son soutien et serait heureux de collaborer et de contribuer aux travaux du Comité scientifique.

10.31 Le Comité scientifique accueille favorablement le document SC-CAMLR-44/BG/19, soumis par l'ARK, qui met en avant l'exploitation responsable du krill dans un contexte de défis environnementaux et de gestion.

10.32 L'ARK informe le Comité scientifique que la saison de pêche 2024-2025 a été limitée par une importante couverture de glace de mer autour des îles Orcades du Sud qui a retardé l'accès à la sous-zone 48.2. En dépit de l'expiration de la MC 51-07, les membres de l'ARK ont volontairement maintenu les schémas de pêche antérieurs et conservé les VRZ à titre de mesure de précaution, ce qui s'est traduit par une répartition géographique bien proportionnée des captures entre les sous-zones 48.1 (57,5 %) et 48.2 (41,7 %). Douze navires ont opéré au cours de la saison, en respectant pleinement les VRZ qui protégeaient plus de 74 000 km² d'habitats de recherche de nourriture des manchots.

10.33 Le Comité scientifique note également les campagnes d'évaluation acoustique conjointes menées dans les sous-zones 48.1 et 48.2, nées de l'effort concerté du Yellow Sea Fisheries Research Institute (Chine) et de l'Institute of Marine Research (Norvège), qui ont fourni à la réunion 2025 du WG-ASAM des données précieuses sur la biomasse en cours de saison.

10.34 Le document SC-CAMLR-44/BG/28, soumis par le Système d'observation de l'océan Austral (SOOS), reconnaît les systèmes d'observation océanique comme des infrastructures essentielles. Le document souligne l'importance d'observations continues et standardisées en tant qu'infrastructure fondamentale appuyant à la fois la recherche et l'élaboration des politiques. Le SOOS note les efforts à l'échelle mondiale visant à harmoniser les variables océaniques essentielles (VOE) et appelle à l'intégration des priorités de suivi de la CCAMLR dans ces discussions afin de garantir une représentation adéquate de l'océan Austral.

10.35 Le document SC-CAMLR-44/BG/34, également soumis par le SOOS, présente son rapport annuel 2024-2025. Le SOOS décrit les activités menées par l’intermédiaire de ses groupes de travail régionaux, notamment plusieurs ateliers virtuels et la création du forum SOOS/GOA-ON pour l’océan Austral consacré à l’acidification des océans. Le SOOS met également en avant les travaux en cours sur le suivi du manchot empereur et les impacts de l’acidification, menés en collaboration avec le SCAR et d’autres partenaires.

10.36 Le SOOS met en avant des publications récentes pertinentes pour les travaux du SC-CAMLR, notamment une évaluation du système d’observation dans le secteur indien de l’océan Austral et des exigences relatives au système d’observation des flux air-mer. Le SC-CAMLR est également informé des outils et réseaux du SOOS susceptibles de soutenir ses travaux, notamment SOOSmap (soosmap.aq), DueSouth (polardex.org/due-south) et l’inventaire des programmes de suivi à long terme de l’océan Austral, en cours d’élaboration. Le SOOS présente ses projets pour 2026, qui comprennent le lancement d’un nouveau projet visant à élaborer des cartes interactives du taux de couverture des observations, et des visualisations synthétiques pour les principales variables essentielles de l’océan Austral, l’élaboration d’un nouveau Plan scientifique et de mise en œuvre (2026-2030), ainsi que la poursuite des partenariats avec Antarctica InSync et l’Année polaire internationale.

10.37 Le Comité scientifique note la pertinence des documents SC-CAMLR-44/BG/24, SC-CAMLR-44/BG/28 et SC-CAMLR-44/BG/34 par rapport aux objectifs de la CCAMLR. Un intérêt particulier est exprimé pour les études portant sur les besoins d’observation des flux air-mer, sur l’état des observations océaniques dans le secteur indien, ainsi que sur les fonctionnalités actualisées de SOOSmap, qui héberge de nombreuses couches de données.

10.38 Le Comité scientifique note par ailleurs que le document SC-CAMLR-44/BG/28, qui constitue une base importante pour le développement d’indicateurs liés à l’océan et d’une infrastructure d’observation, est conforme aux besoins de la CCAMLR en matière de rapports et d’évaluations écosystémiques. À cet égard, le Comité scientifique reconnaît le rôle essentiel du SOOS dans la coordination d’observations océaniques continues à l’échelle de l’océan Austral et souligne l’importance de poursuivre la collaboration afin de garantir que les priorités de la CCAMLR, ainsi que les flux de données associés, soient effectivement intégrés dans le cadre plus large du système d’observation de l’océan Austral.

10.39 Le Comité scientifique accueille favorablement le document SC-CAMLR-44/BG/41, soumis par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), concernant les pêches hauturières dans le cadre du projet sur l’approche écosystémique (2022–2027). Le document résume les activités menées dans le cadre du programme « Common Oceans » de la FAO (ABNJ — GEF-7), qui se focalisent sur le renforcement de la gestion des pêches hauturières selon une approche écosystémique.

10.40 Le document SC-CAMLR-44/BG/41 note que, bien que la CCAMLR ne soit pas un partenaire officiel du projet, l’expertise et l’expérience au sein de la communauté de la CCAMLR sont hautement pertinentes pour les objectifs du projet *Deep-sea Fisheries de la FAO* (Pêche en eaux profondes). Ce projet vise à renforcer la gestion des pêches hauturières à l’échelle mondiale grâce à une amélioration des données, des connaissances scientifiques et du renforcement des capacités. Quatre grands domaines de travail sont définis, dont une initiative mondiale de cartographie de l’effort de pêche hauturière conçue pour fournir un aperçu complet de l’étendue spatiale et de l’intensité de l’utilisation des engins pour la pêche de fond. Pour appuyer cette initiative, une demande de données est adressée à la CCAMLR.

10.41 Le document souligne également les activités de renforcement des capacités du projet, notamment un atelier conjoint de formation des observateurs FAO–SEAFO prévu en Namibie en janvier 2026. Cet atelier vise à renforcer les programmes d’observateurs et à créer des synergies avec les cadres mondiaux de la pêche durable, y compris ceux relevant de la CCAMLR. Enfin, le document reconnaît la contribution d’experts de l’industrie, notamment de membres de la COLTO, à l’élaboration des termes de référence d’un réseau mondial potentiel de l’industrie visant à promouvoir la pêche hauturière durable.

10.42 Le Comité scientifique reconnaît le prochain atelier de formation des observateurs FAO-SEAFO qui se tiendra en Namibie (2026) et accueille favorablement le développement des capacités qui aura lieu dans le cadre de cette initiative. Le Comité scientifique souligne par ailleurs que la formation des observateurs contribuera à renforcer les efforts de collecte et de déclaration des données sur les pêcheries hauturières pertinentes pour la CCAMLR, et encourage la FAO à collaborer avec le Secrétariat de la CCAMLR afin de partager le matériel et l’expertise nécessaires pour appuyer l’atelier.

10.43 Le Comité scientifique approuve la demande de données de la FAO (SC-CAMLR-44/BG/41, appendice 1) et encourage à poursuivre la participation aux activités pertinentes du projet de la FAO sur les pêcheries en eaux profondes qui renforcent la coordination et favorisent l’alignement des approches de gestion écosystémique des pêcheries.

10.44 L’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO) et l’Accord international sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) comptent parmi les organisations informant le Comité scientifique sur la progression de leurs activités.

10.45 L’UICN note le document WG-FSA-2025/44, et plus particulièrement de la recommandation selon laquelle les deux espèces de poissons des glaces, *Chaenocephalus aceratus* et *Pseudochaenichthys georgianus*, devraient faire l’objet d’une réévaluation (voir WG-FSA-2025, paragraphes 6.41 et 6.42). À cet égard, l’UICN encourage les membres de la CCAMLR et les experts des groupes scientifiques liés à l’Antarctique, tels que le SCARFISH, à contribuer à ce processus afin de garantir que les évaluations mises à jour reflètent les meilleures informations scientifiques disponibles. L’UICN souligne également qu’elle organisera un atelier du 16 au 20 mars 2026 à Puerto Varas (Chili) afin d’évaluer le risque d’extinction d’environ 300 espèces de poissons osseux marins de l’océan Austral et de l’Antarctique pour la Liste rouge de l’UICN, favorisant ainsi une coopération plus étroite avec la communauté de la CCAMLR (voir WG-FSA-2025, paragraphe 6.42).

10.46 Le Comité scientifique soutient la participation au processus de la Liste rouge de l’UICN et recommande la présence du Secrétariat de la CCAMLR aux réunions pertinentes de l’UICN afin de renforcer la coordination et de faciliter le partage des données en temps opportun (paragraphe 10.45).

10.47 Le Comité scientifique souligne également que toute demande de données associée aux prochaines évaluations de l’UICN devrait être soumise le plus tôt possible, indiquant qu’un délai suffisant est nécessaire pour préparer, examiner et approuver les données conformément aux procédures établies d’accès aux données de la CCAMLR.

10.48 La COLTO remercie tous les équipages et les observateurs pour leur travail assidu en mer. Par ailleurs, la COLTO annonce et félicite les gagnants de la loterie de retours de marques de légine, comme suit :

- i) 1^{re} place, *Blue Ocean* (Corée),
- ii) 2^e place, *Janas* (Nouvelle-Zélande), et
- iii) 3^e place, *Proa Pioneer* (Uruguay).

10.49 L'ACAP indique qu'aucun rapport n'a été soumis au SC-CAMLR cette année, son Comité consultatif et ses groupes de travail ne s'étant pas réunis en 2025 ; les prochaines réunions sont prévues pour la mi-2026 en Namibie. Un groupe d'experts de la période d'intersession poursuit l'élaboration d'avis sur les impacts de la panzootie d'IAHP H5N1 sur les albatros et les pétrels, notamment des lignes directrices pour la manipulation des oiseaux marins et une carte mondiale des cas d'albatros et de pétrels publiée sur le site web de l'ACAP. L'ACAP a célébré la sixième Journée mondiale de l'albatros le 19 juin 2025 sur le thème « Les effets de la maladie », mettant en lumière les menaces auxquelles ces espèces sont confrontées. L'ACAP salue les efforts d'éradication entrepris dans les régions subantarctiques — notamment l'élimination des chats hares menée par la France sur les îles Kerguelen et les progrès réalisés par l'Afrique du Sud vers l'éradication des souris domestiques sur l'île Marion — ainsi que la première expédition de recherche australienne depuis plus de 20 ans sur les îles Heard et McDonald. L'ACAP exprime également son intérêt à contribuer à la réunion 2026 du WG-IMAF afin de soutenir l'élaboration d'avis sur les meilleures pratiques de suivi des collisions d'oiseaux, les mesures d'atténuation dans les pêcheries de krill et l'évaluation des impacts sur des espèces telles que le pétrel du Cap et le pétrel des neiges.

Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales

10.50 M. Kelly présente le document SC-CAMLR-44/BG/14, qui résume les activités de recherche menées dans le cadre de la collaboration entre le SC-CBI et le SC-CAMLR pendant la période d'intersession 2024/2025. M. Kelly souligne le travail accompli sur la prise en compte des cétacés dans l'approche écosystémique de la gestion de la pêcherie de krill, le CEMP et les besoins communs en matière de modélisation de l'écosystème. Les conclusions de ces travaux ont été présentés et discutés lors du WG-EMM-2025 et intégrés au programme de travail du WG-EMM. La collaboration sur la minimisation des captures accidentnelles de baleines dans la pêcherie de krill au chalut sera l'occasion de fournir des conseils sur les récentes captures accidentnelles de baleines à bosse lors de la prochaine réunion du SC-CBI en avril 2026.

10.51 Le Comité scientifique accueille favorablement le rapport, soulignant l'importance de ce travail conjoint pour la poursuite du développement de la KFMA et du CEMP, ainsi que pour le travail du WG-IMAF. Il souligne l'importance d'une collaboration continue, qui pourrait être renforcée si un protocole d'accord était conclu entre la CBI et la CCAMLR.

Activités du Comité scientifique

11.1 Le document SC-CAMLR-44/BG/03 présente un compte-rendu des tâches scientifiques menées par le Secrétariat pendant la période d'intersession 2024/2025, en majorité attribuées au cours de l'année 2024.

11.2 Le Comité scientifique remercie le Secrétariat pour ses travaux sur diverses tâches scientifiques et pour le rapport qui en résulte, et note que le visualiseur de données spatiales de la CCAMLR a été largement utilisé en soutien aux discussions du WG-EMM et du WG-FSA. Il reconnaît également l'importance de prix tels que le Wombat pour marquer la participation à long terme aux réunions ainsi que les contributions des délégués, et reconnaît que 30 ans représentent une longue période d'implication dans les activités la CCAMLR. Le Comité scientifique reconnaît également la relation productive entre la CCAMLR et l'APSOI, et salue cette collaboration.

11.3 Le Comité scientifique approuve les recommandations suivantes :

- i) mettre en œuvre le protocole de partage des données des pêcheries de légine avec l'OPASE ;
- ii) poursuivre le développement des visualiseurs de données spatiales et les mettre en permanence à la disposition des Membres, en tenant compte des restrictions d'accès adéquates ;
- iii) poursuivre plus avant le développement d'une nouvelle catégorie de prix de participation de la CCAMLR, assortie de suggestions de noms évoquant la Tasmanie tels qu'*Echidna* (échidné) ou *Platypus* (ornithorynque) ;
- iv) dès l'instant où un protocole d'accord aura été approuvé, inviter les scientifiques péruviens aux réunions 2026 des groupes de travail WG-ASAM et WG-EMM, et
- v) mettre en œuvre l'approche décrite pour maintenir la MC 91-02 et informer les Membres des modifications apportées aux ZSPA et ZSGA concernées.

11.4 Le document SC-CAMLR-44/BG/15 présente une mise à jour des discussions en cours sur le flux de travail relatif aux demandes de données, ainsi qu'un aperçu détaillé des demandes de données reçues par le Secrétariat entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025, accompagnées de leurs résultats. Cette mise à jour fait également état de l'absence de réponse de Vanuatu concernant l'accès aux données de capture de krill enregistrées dans le formulaire C1 pour les saisons 2004 et 2005. En cas d'absence de réponse ou de refus, le Secrétariat suit la procédure actuellement en place : les données des propriétaires concernés sont supprimées mais les données restantes sont publiées, entraînant ainsi un jeu de données biaisé.

11.5 Le Comité scientifique remercie le Secrétariat pour cette analyse intéressante et complète des demandes de données adressées à la CCAMLR. Il remercie également le Secrétariat pour sa patience et ses conseils sur la formulation des demandes afin de garantir l'adéquation des données fournies, ainsi que les propriétaires de données qui ont répondu en temps opportun.

11.6 Le Comité scientifique note qu'au cours de la période 2025 de déclaration des données, la plupart des demandes de données approuvées au titre du paragraphe 2 a) des règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR, qui ne nécessitent pas l'approbation des propriétaires dans la mesure où elles se rapportent à des travaux spécifiquement décrits et approuvés par la Commission ou le Comité scientifique, ont été traitées en moins de 7 jours. À titre de comparaison, les demandes de données visant à mener des travaux non spécifiquement approuvés par la Commission ou le Comité scientifique, approuvées en vertu du paragraphe 2 b), ont en moyenne été traitées en l'espace de 29 jours, et les demandes de publication en l'espace de 44 jours.

11.7 Le Comité scientifique note que les demandes en vertu du paragraphe 2 b) facilitent la recherche sur des questions scientifiques émergentes mais importantes qui n'ont pas encore été examinées ou identifiées comme des priorités pour le travail du Comité scientifique, et qu'une telle flexibilité ajoute une valeur significative au travail de la CCAMLR et à la science antarctique dans son ensemble. Il note par ailleurs l'avantage d'avoir l'approbation du Comité scientifique ou de la Commission pour les analyses afin de rationaliser les demandes de données déposées suivant la procédure 2 a.

11.8 Le Comité scientifique confirme que les processus de demande et de publication tels que décrits dans le diagramme associé, fonctionnent de manière satisfaisante, et demande au Secrétariat de publier le plan du processus (SC-CCAMLR-44/BG-15 figure 1) sur le site web de la CCAMLR.

11.9 Le Comité scientifique relève l'importance pour les propriétaires de données de nommer d'autres contacts afin de garantir une réponse rapide. Il suggère par ailleurs que les propriétaires pourraient accorder une autorisation « perpétuelle » d'accès aux données, éliminant ainsi la nécessité de nouvelles demandes, qui entraîneraient des risques de refus et/ou d'absence de réponse.

Rapport sur le fonds pour la science et le programme de bourses scientifiques de la CCAMLR

11.10 Le document SC-CAMLR-44/BG/16 indique que le programme de bourses scientifiques de la CCAMLR a reçu deux demandes en 2025, l'une émanant de l'Afrique du Sud et l'autre de l'Argentine, respectivement.

11.11 Le Comité scientifique approuve avec enthousiasme les recommandations d'attribution de deux bourses, la première à T. Carpenter-Kling (Afrique du Sud) pour ses travaux d'identification des zones de conservation prioritaires dans l'océan Indien subantarctique (avec le soutien de P. Koubbi en tant que mentor), et la seconde à D. Deregbis (Argentine) pour l'élaboration d'un PRS de l'AMPD1 proposée (avec le soutien d'E. Pardo en tant que mentor).

11.12 Le Comité scientifique reconnaît l'importance des bourses scientifiques de la CCAMLR, au vu des contributions inestimables apportées par les lauréats aux travaux de la CCAMLR depuis la création de ce programme. Il ajoute que l'importance de ce programme tient également au fait qu'il permet la participation de chercheurs en début de carrière aux travaux de la CCAMLR, certains d'entre eux ayant assumé des rôles clés en tant que responsable des groupes de travail, vice-président du Comité scientifique ou représentant national auprès du Comité

scientifique. Le Comité scientifique remercie également le Comité d'attribution des bourses scientifiques pour son travail.

11.13 Le Comité scientifique note la réduction prévue du fonds de renforcement des capacités scientifiques générales (qui finance les bourses de la CCAMLR) : il devrait être à zéro en 2027 (CCAMLR-44/04).

11.14 Le Comité scientifique recommande à la Commission d'élaborer un plan de financement afin de maintenir ce programme et d'autres programmes de développement des capacités (p. ex. soutien aux ateliers, soutien aux déplacements des responsables de groupes), reflétant ainsi la place prépondérante qu'occupe le programme dans les travaux de la CCAMLR. Le Comité scientifique rappelle également le document SC-CAMLR-43/BG/07, qui résume la grande quantité de travail entreprise par les lauréats au fil des ans, et suggère au Secrétariat de fournir un résumé régulier similaire afin d'appuyer ce plan de financement durable.

11.15 Le document SC-CAMLR-44/BG/17 présente un résumé de la proposition soumise cette année au Fonds spécial du CEMP. Le Comité de gestion du Fonds spécial du CEMP examine la proposition de recherche de V. Warwick-Evans *et al.* (Royaume-Uni) sur l'étude des tendances de population de manchots et des impacts potentiels de la pêcherie dans les îles Orcades du Sud à l'aide d'appareils photos reliés par satellite. Le projet nécessiterait 110 054 AUD au total sur une période de trois ans, dont 49 525 AUD pour la première année. Le groupe de gestion recommande le financement de la proposition, estimant qu'il s'agit d'une étude pilote utile, répondant aux critères d'évaluation du Fonds spécial du CEMP. Cinq projets en cours du Fonds spécial du CEMP font l'objet d'un suivi en 2025/2026, et des rapports d'avancement sont inclus.

11.16 Le Comité scientifique accueille favorablement la proposition et approuve la recommandation de financement du groupe d'experts avancée par W. Evans.

11.17 Le Comité scientifique approuve la proposition 2024/01 (sur la réconciliation des tendances divergentes de la population chez les manchots papous) pour que les docteurs Hinke et Krause (US) bénéficient d'une extension d'un an sans frais afin de permettre un rattrapage des travaux sur le terrain au cours de la saison 2026/2027 après des incertitudes logistiques au cours de la saison 2025/2026.

Plan stratégique du Comité scientifique et priorités des groupes de travail

11.18 Le Secrétariat présente et actualise le format du programme de travail stratégique du Comité scientifique, lequel regroupe les programmes de travail du Comité scientifique et de ses groupes de travail en un tableau unique afin d'en améliorer la clarté et de réduire les doublons.

11.19 Le Comité scientifique convient de l'ajout d'une colonne supplémentaire permettant de filtrer les éléments liés au changement climatique, afin d'améliorer l'alignement sur les recommandations issues de l'atelier sur le changement climatique de la CCAMLR (WS-CC-2023).

11.20 Le Comité scientifique note que certains des formats du tableau du programme de travail pourraient devoir être affinés à l'avenir, et note en outre que les tâches du Groupe consultatif des services de données (GCSD) sont finalisées et seront supprimées du tableau du programme

de travail. Le Comité scientifique remercie les responsables actuels et précédents du GCSD (A. Van de Putte, A. Dunn, T. Okuda, G. Walters et C. Reiss) pour leurs contributions.

11.21 Le Comité scientifique examine les tâches du programme de travail du WG-ASAM figurant au paragraphe 8.1 du rapport de réunion WG-ASAM-2025 et note qu'avec l'utilisation étendue des données et des analyses acoustiques, les sujets abordés par l'ASAM pourraient dépasser ses attributions (WG-ASAM-2025, paragraphe 9.3). Il approuve la mise à jour des attributions de l'ASAM lors de la révision du programme de travail stratégique du Comité scientifique en 2026.

11.22 Le Comité scientifique examine le programme de travail du WG-SAM et, notant que la liste de tâches actuelle est ambitieuse (WG-SAM-2025, paragraphe 8.4), souligne qu'avec des ressources limitées, le WG-SAM pourrait ne pas être en mesure de finaliser certaines d'entre elles (WG-SAM-2025, paragraphes 3.4 et 9.2).

11.23 Le Comité scientifique examine le programme de travail du WG-EMM et note la gestion fragmentée des questions liées au krill entre plusieurs groupes de travail (WG-EMM-2025, paragraphes 6.7 et 6.8), et appuie la nécessité de renforcer la focalisation des travaux au sein de chaque groupe. Le Comité scientifique note par ailleurs l'importance d'intégrer les travaux des différents groupes de travail et les réunions actuelles, adossées l'une à l'autre (WG-ASAM et WG-EMM) constituent une très bonne occasion de faire participer des experts aux deux réunions pour discuter de sujets d'intérêt mutuel (WG-EMM-2025, paragraphe 2.32).

11.24 Le Comité scientifique note qu'aucune réunion du WG-IMAF n'est prévue en 2025 et que le WG-IMAF abordera son programme de travail lors de sa prochaine réunion en 2026.

11.25 Le Comité scientifique examine le programme de travail du WG-FSA et note les tâches ainsi que les modifications figurant au paragraphe 8.1 du rapport de réunion WG-FSA-2025.

11.26 Le Comité scientifique discute de la possibilité de convoquer à nouveau le WG-Krill au sein du WG-EMM cette année (WG-EMM-2025, paragraphe 6.7) et demande au bureau du Comité scientifique de proposer une version préliminaire de ses attributions en vue d'un examen ultérieur lors de la 45^e réunion du SC-CAMLR (tout en tenant également compte des implications potentielles pour les autres groupes de travail).

11.27 Le Comité scientifique note qu'il est nécessaire d'accélérer les travaux concernant la KFMA et que les responsables des groupes de travail devraient donner la priorité aux documents et aux discussions qui concernent les tâches spécifiques figurant dans leurs programmes de travail.

11.28 Le Comité scientifique convient d'inviter des spécialistes externes aux réunions du WG-ASAM et du WG-IMAF afin qu'ils apportent leur expérience et leurs connaissances à ces groupes de travail. Plus spécifiquement, le Comité scientifique recommande d'inviter l'ACAP, la CBI, la COLTO et l'ARK à envoyer des experts qui contribueraient aux discussions du WG-IMAF. Le Comité scientifique recommande également d'inviter les experts de l'ARK aux réunions du WG-ASAM.

Élection à la présidence et à la vice-présidence du Comité scientifique et prochaine réunion

11.29 Le Comité scientifique lance un appel à candidatures pour le deuxième poste de vice-présidence. A. Panasiuk (Pologne) est élue à l'unanimité pour un mandat de deux réunions ordinaires (2026 et 2027). La nouvelle vice-présidente reçoit un accueil fort chaleureux. A. Panasiuk remercie le Comité scientifique de lui donner l'occasion d'accroître sa contribution aux travaux de la CCAMLR.

11.30 Le président actuel du Comité scientifique, C. Cárdenas (Chili), est élu à l'unanimité pour prolonger son mandat de deux années supplémentaires (2026 et 2027). C. Cárdenas remercie le Comité scientifique pour son appui et se réjouit de ce nouveau mandat, qui lui permettra de continuer à faire avancer les travaux du Comité scientifique.

11.31 Le Comité scientifique remercie S. Chung (Corée) d'avoir assumé le rôle de deuxième vice-président avec un an d'avance et note qu'il conservera son rôle de premier vice-président en 2026.

11.32 Le Comité scientifique note que L. Ghigliotti (Italie) a terminé son rôle de première vice-présidente et la remercie pour sa contribution aux travaux du Comité, notamment pour avoir présidé le Comité scientifique lorsque le président du Comité scientifique présentait les rapports au SCIC et au SCAF.

11.33 Le Comité scientifique note que T. Okuda (Japon) a terminé son rôle de coresponsable du WG-SAM et le remercie pour son leadership, qui avait débuté en ligne en 2021 et durant la période de la COVID-19, en collaboration avec C. Péron (France), puis avec D. Maschette. Le Comité scientifique note en outre que T. Okuda a accepté sa nomination en tant que responsable du WG-FSA et a hâte de le voir le diriger.

11.34 Le Comité scientifique note que S. Somhlaba a terminé son rôle de président du WG-FSA et le remercie pour son rôle à la tête du groupe de travail depuis 2020.

11.35 Le Comité scientifique note que N. Walker (Nouvelle-Zélande) a quitté ses fonctions de coresponsable du WG-IMAF et le remercie pour son leadership.

11.36 Le Comité scientifique note que S. Fielding (Royaume-Uni) a terminé son rôle de coresponsable du WG-ASAM et la remercie pour le leadership qu'elle a exercé depuis 2019. Il ajoute que H. Murase (Japon) a été nommé en tant que coresponsable du WG-ASAM et attend avec intérêt de le voir diriger ce groupe de travail.

11.37 A. Makhado (Afrique du Sud) informe le Comité scientifique que la prochaine réunion semestrielle de la CCAMLR se tiendra en Afrique du Sud. A. Makhado ajoute que le lieu de la réunion sera communiqué au Secrétariat de la CCAMLR et aux Membres par voie de circulaire.

Réunions des groupes de travail et ateliers soutenus par le SC-CAMLR pour la période 2025-2026

11.38 Le Comité scientifique approuve les réunions et ateliers suivants pour 2026 :

- i) WG-ASAM à Shanghai, Chine (du 18 au 22 mai 2026) ;

- ii) WG-IMAF en Afrique du Sud (du 15 au 19 juin 2026) ;
- iii) WG-EMM en Afrique du Sud (du 29 juin au 10 juillet 2026) ;
- iv) WG-SAM en Afrique du Sud (du 13 au 17 juillet 2026) ;
- v) WG-FSA à Hobart (du 5 au 16 octobre 2026) ;
- vi) Comité scientifique à Hobart (du 19 au 23 octobre 2026) ;
- vii) atelier d'harmonisation de la planification spatiale marine pour la sous-zone 48.2 en Afrique du Sud (du 22 au 27 juin 2026) ;
- viii) révision du CEMP/proposition d'atelier sur le PRS de l'AMPD1
- ix) réunion/atelier conjoint(e) du SC-CPE sur le changement climatique (8 au 9 mai) et réunion/atelier du CPE (11 au 15 mai) à Hiroshima, Japon ;
- (x) XII SCAR open Science Conference à Oslo, Norvège (8 au 19 août).

Avis au SCIC et au SCAF

12.1 Le Comité scientifique rassemble ses avis relatifs au financement nécessaire pour appuyer ses activités en 2025-2026.

12.2 Pour les dépenses relevant du Fonds de renforcement des capacités scientifiques générales, le Comité scientifique note :

- i) un appui à deux nouvelles bourses ainsi qu'à deux bourses existantes, pour un montant total de 60 000 AUD (paragraphe 11.11), et
- ii) une aide aux déplacements d'un responsable de groupe de travail, pour un montant total de 25 000 AUD.

12.3 Le Comité scientifique réitère l'importance de mettre en place un mécanisme de financement durable afin d'appuyer les initiatives de renforcement des capacités au sein de la CCAMLR dans le but d'appuyer les travaux du Comité scientifique (paragraphes 3.23 et 11.14).

12.4 Le Comité scientifique note également le soutien prévu en 2026 par le Fonds spécial du CEMP pour :

- i) une nouvelle proposition de V. Warrick-Evans *et al.*, d'un montant de 110 054 AUD (paragraphe 11.16) ;
- ii) un report d'un an du projet de J. Hinke et D. Krause, d'un montant de 32 177 AUD (paragraphe 11.17) ;
- iii) un versement final pour le projet S. Labrousse, d'un montant de 15 347 AUD ;

iv) la poursuite du fonds pour l'équipement photographique du CEMP.

12.5 Le Comité scientifique demande également le soutien du Secrétariat pour l'atelier de la sous-zone 48.2, l'atelier de la sous-zone 48.1, et pour la participation à un atelier de l'IUCN sur la vulnérabilité des espèces de poissons de l'océan Austral (paragraphe 10.2.31), ainsi que pour la réunion du Comité scientifique de la CBI en 2026 (SC-CAMLR-42 paragraphe 8.4).

12.6 Le président du Comité scientifique fournit au SCIC des avis concernant la répartition bathymétrique potentielle des nids de poissons dans la zone de la Convention, les effets possibles de l'entrée précoce des navires dans les sous-zones 88.1 et 88.2, ainsi que l'utilité de collecter des informations supplémentaires sur les causes de la récupération tardive des engins de pêche dans les pêcheries de légine, les incidences de ces retards sur la qualité des données collectées et le taux de marquage ainsi que le niveau statistique de cohérence du marquage.

12.7 Le président du Comité scientifique demande au SCIC de fournir les définitions des termes « étalonnage » et « normalisation » figurant dans la MC 24-01, annexe 24-01/A, formulaire 2, qui fait référence à l'étalonnage/standardisation des engins d'échantillonnage, et de clarifier les raisons pour lesquelles les navires doivent quitter immédiatement une zone à la fermeture d'une saison (MC 31-02) si sont autorisés à y entrer à tout moment avant l'ouverture d'une saison de pêche.

Autres questions

13.1 Le document SC-CAMLR-44/BG/04, présenté par le Chili, résume le projet Smart Cable Project Chili–Antarctique, qui vise à déployer le premier câble sous-marin à fibre optique entre le Chili continental, les îles Shetland du Sud et le nord de la péninsule antarctique, afin de fournir une connectivité haut débit visant à soutenir le suivi des systèmes terrestres et de renforcer la collaboration scientifique entre les Membres.

13.2 Le Comité scientifique accueille favorablement cette initiative et le potentiel qu'elle représente pour renforcer la capacité de communication au service de la science en Antarctique, et attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

13.3 Le document SC-CAMLR-44/BG/40, présenté par l'Australie au nom du Canada, résume l'expédition de recherche antarctique canadienne (CARE) 2025, qui a mené une étude pluridisciplinaire dans les îles Shetland du Sud et la péninsule antarctique afin d'aborder des questions scientifiques liées à la géologie marine, à l'échantillonnage des sédiments, à l'océanographie et aux contaminants à bord du *HMCS Margaret Brooke*. L'expérience acquise par le Canada dans le cadre de CARE 2025 servira à orienter les futures activités, expéditions et collaborations de recherche du Canada sur l'Antarctique, et contribuera aux travaux du Comité scientifique.

13.4 Le Comité scientifique accueille favorablement l'engagement du Canada au sein de la communauté de recherche marine de l'Antarctique et attend avec intérêt de bénéficier de sa vaste expérience des écosystèmes marins polaires, ainsi que de futures collaborations dans le cadre de prochaines campagnes, en particulier dans la région de la péninsule antarctique.

13.5 L'Australie informe le Comité scientifique qu'elle mènera la campagne annuelle d'évaluation par chalutage stratifiée aléatoire aux îles Heard et McDonald dans la division 58.5.2 de la CCAMLR en mars 2026.

13.6 L'Australie informe également le Comité scientifique, comme indiqué dans la circulaire COMM CIRC 25/116/SC CIRC 25/87, qu'elle prévoit de procéder à des activités scientifiques marines dans le cadre d'une expédition à l'île Heard de décembre 2025 à janvier 2026. Ces activités visent notamment à évaluer les habitats et la biodiversité benthiques, la biodiversité des poissons démersaux et pélagiques et l'importance des habitats côtiers pour les espèces de poissons importantes au plan écologique, la répartition et l'abondance des principaux groupes de phytoplancton, ainsi que la biodiversité et la distribution spatiale des occurrences d'espèces grâce à l'eADN.

13.7 Le Comité scientifique note que le fonds spécial pour les AMP recherche de nouveaux membres pour son comité de gestion, afin d'élaborer de nouvelles attributions et d'assurer sa gestion.

13.8 Le Comité scientifique félicite N. Walker (Nouvelle-Zélande) pour sa nomination au rôle de secrétaire exécutif de la CCAMLR, tout en notant que, tandis que le Secrétariat gagne un dirigeant de valeur et d'expérience, le Comité scientifique perdra ses importantes contributions. Le Comité scientifique attend avec intérêt la perspective de poursuivre ses travaux avec le Secrétariat sous son leadership.

Adoption du rapport de la quarante-quatrième réunion

14.1 Le rapport de la réunion est adopté au terme de 7,7 heures de discussion.

Clôture de la réunion

15.1 Le Comité scientifique prend acte du décès du R. Hofman. R. Hofman était un ancien membre de la délégation américaine à la CCAMLR et est décédé au début de l'année après une santé déclinante. Il a été un membre à part entière des délégations américaines lors de nombreuses négociations sur l'Antarctique et a contribué à l'élaboration des positions américaines pour ces négociations. Sa carrière dans le domaine de la conservation au sein de la Commission américaine des mammifères marins lui a permis de jouer un rôle important dans le développement des obligations de conservation basées sur l'écosystème qui sont la marque de fabrique de la CCAMLR. R. Hofman a également été le premier représentant des États-Unis auprès du Comité scientifique de la CCAMLR et du CPE. Il a toujours défendu l'idée de fonder les décisions de gestion sur la science et de mener les recherches nécessaires. Il a été un mentor pour de nombreux membres de la délégation américaine et il était un partisan de la devise : « Montrez l'exemple ». Il laisse derrière lui un héritage impressionnant pour la science des mammifères marins et la CCAMLR, et il nous manquera.

15.2 L'ASOC note également que R. Hofman a généreusement partagé son expertise et ses connaissances avec la CCAMLR, même à la retraite, et exprime sa reconnaissance à R. Hofman et à son engagement envers la CCAMLR.

15.3 N. Walker remercie le président pour son excellent leadership, son travail acharné, ses connaissances et ses conseils dans la conduite de la réunion. Il remercie également l'équipe scientifique du Secrétariat, les interprètes et tous les membres du Secrétariat pour leur excellent travail.

15.4 F. Santa Cruz (Chili) note qu'il a été témoin des compétences impressionnantes du président au cours de leur collaboration, le remercie président pour son travail et se réjouit de lui apporter un soutien actif et constructif au cours des deux prochaines années afin de promouvoir la conservation de l'Antarctique.

15.5 A. Rodriguez se joint aux remerciements des autres Membres et exprime son appréciation des sessions très dynamiques et bien structurées. Il a notamment apprécié l'uniformisation de l'utilisation du terme « Romanitos » et le calibrage de l'heure de clôture de la réunion.

15.6 M. Eléaume remercie la présidence, les interprètes et les traducteurs pour leur soutien.

15.7 M. Somhlaba remercie la présidence et également D. Agnew pour avoir dirigé le Secrétariat au cours des huit dernières années, notant son départ à la retraite du poste de secrétaire exécutif dans les mois à venir (paragraphe 2.4).

15.8 Le président du Comité scientifique remercie les membres du Comité pour leur bonne volonté et leur appréciation de ses efforts. Il remarque que même si l'amélioration de l'espagnol était une grande réussite, le Comité cherchait à obtenir des résultats encore plus importants en matière de conservation du milieu marin de l'Antarctique et il se réjouit de travailler de concert à la réalisation de ces objectifs. Il remercie les interprètes (en particulier ceux qui ont interprété son espagnol), les rapporteurs, les traducteurs, l'équipe technique de Congress Rental pour le soutien audiovisuel et le Secrétariat.

15.9 La réunion est déclarée close.

References

Krag, L. A., A.B. Krafft, B. Herrmann and P.V. Skov, Physiological stress and recovery kinetics in trawl escapees of the Antarctic krill *Euphausia superba* Dana, 1850 (Euphausiacea), Journal of Crustacean Biology, Volume 41, Issue 2, June 2021, ruab013, <https://doi.org/10.1093/jcbiol/ruab013>

Krafft, B.A., L.A. Krag, A. Engås, S. Nordrum, I. Bruheim and B. Herrmann, Quantifying the Escape Mortality of Trawl Caught Antarctic Krill (*Euphausia superba*), PLoS One, 2016 Sep 13;11(9):e0162311. <https://doi:10.1371/journal.pone.0162311>.

Krafft, B.A., G.J. Macaulay, G. Skaret, T. Knutsen, O.A. Bergstad, A. Lowther, G. Huse, S. Fielding, P. Trathan, E. Murphy, S-G. Choi, S. Chung, I. Han, K. Lee, X. Zhao, X. Wang, Y. Ying, X. Yu, K. Demianenko, V. Podhornyi, K. Vishnyakova, L. Pshenichnov, A. Chuklin, H. Shyshman, M.J. Cox, K. Reid, G.M. Watterson, C.S. Reiss, J.T. Hinke, J. Arata, O.R. Godø and N. Hoem, Standing stock of Antarctic krill (*Euphausia superba* Dana, 1850) (Euphausiacea) in the Southwest Atlantic sector of the Southern Ocean, 2018–19, Journal of Crustacean Biology, Volume 41 Issue 3, September 2021, ruab046, <https://doi.org/10.1093/jcbiol/ruab046>.

Krause D.J., C.A. Bonin, M.E. Goebel, C.S. Reiss and G.M. Watters (2022) The Rapid Population Collapse of a Key Marine Predator in the Northern Antarctic Peninsula Endangers Genetic Diversity and Resilience to Climate Change. *Front. Mar. Sci.* 8:796488. <https://doi:10.3389/fmars.2021.796488>.

Hunter A., S.E. Thorpe, McCarthy A.H., Manno C. 2024. Microplastic hotspots mapped across the Southern Ocean reveal areas of potential ecological impact. *Sci Rep* 14, 31599. <https://doi.org/10.1038/s41598-024-79816-y>. Platform available at: <https://southernoceanplastic.data.bas.ac.uk>.

PRÉLIMINAIRE

Table 1: Proposed precautionary finfish catch limits (tonnes) for consideration by the Commission for 2025/26. AUS – Australia; ECU – Ecuador; CHL – Chile; ESP – Spain; FRA – France; GBR – United Kingdom; JPN – Japan; KOR – Republic of Korea; NAM – Namibia, NZL – New Zealand; RUS – Russian Federation; UKR – Ukraine; URY – Uruguay.

Subarea/division	Fishing area	Target species	Catch limit		<i>Macrourus</i> spp.	Skates and rays	Other species	Conservation measure	Notifying Members
			2024/25	2025/26					
48.3	48.3	<i>C. gunnari</i>	3 579	3 430 ⁴	-	-	See CM 33-01	33-01, 42-01	Not applicable
48.3 ¹	48.3A	<i>D. eleginoides</i>	-	-	-	-	See CM 33-01		Not applicable
	48.3B	<i>D. eleginoides</i>	619	619	-	-	See CM 33-01		Not applicable
	48.3C	<i>D. eleginoides</i>	1 443	1 443	-	-	See CM 33-01		Not applicable
	Total	<i>D. eleginoides</i>	2 062	2 062	103	103	See CM 33-01		Not applicable
48.4	48.4_SSI	<i>D. eleginoides</i>	19	33	10.4	3.3		41-03	Not applicable
	48.4_SSI	<i>D. mawsoni</i>	37	32	10.4	3.3		41-03	Not applicable
48.6	48.6_2	<i>D. mawsoni</i>	152	182	29	9	29	33-03, 41-04	ESP, JPN, KOR
	48.6_3	<i>D. mawsoni</i>	50	60	9	3	9	33-03, 41-04	ESP, JPN, KOR
	48.6_4	<i>D. mawsoni</i>	151	181	28	9	28	33-03, 41-04	ESP, JPN, KOR
	48.6_5	<i>D. mawsoni</i>	242	290	46	14	46	33-03, 41-04	ESP, JPN, KOR
	Total	<i>D. mawsoni</i>	595	713	-	-	-		
58.4.1	58.4.1_1 ²	<i>D. mawsoni</i>	112 (50 sets)	112 (50 sets)	17	5	17	33-03, 41-11	AUS, ESP, FRA, JPN, KOR
	58.4.1_2 ²	<i>D. mawsoni</i>	80 (50 sets)	80 (50 sets)	12	4	12	33-03, 41-11	AUS, ESP, FRA, JPN, KOR
	58.4.1_3 ²	<i>D. mawsoni</i>	79 (60 sets)	79 (60 sets)	12	3	12	33-03, 41-11	AUS, ESP, FRA, JPN, KOR
	58.4.1_4 ²	<i>D. mawsoni</i>	46 (30 sets)	46 (30 sets)	7	2	7	33-03, 41-11	AUS, ESP, FRA, JPN, KOR
	58.4.1_5 ²	<i>D. mawsoni</i>	116 (50 sets)	116 (50 sets)	18	5	18	33-03, 41-11	AUS, ESP, FRA, JPN, KOR
	58.4.1_6 ²	<i>D. mawsoni</i>	50 (50 sets)	50 (50 sets)	8	2	8	33-03, 41-11	AUS, ESP, FRA, JPN, KOR
	Total	<i>D. mawsoni</i>	483	483	-	-	-	33-03, 41-11	AUS, ESP, FRA, JPN, KOR
58.4.2	58.4.2_1	<i>D. mawsoni</i>	124	149	23	7	23	33-03, 41-05	AUS, FRA
	58.4.2_2	<i>D. mawsoni</i>	165	132	21	6	21	33-03, 41-05	AUS, FRA
	Total	<i>D. mawsoni</i>	289	281	-	-	-	33-03, 41-05	AUS, FRA

Subarea/division	Fishing area	Target species	Catch limit		<i>Macrourus</i> spp.	Skates and rays	Other species	Conservation measure	Notifying Members
			2024/25	2025/26					
58.5.2	HIMI	<i>C. gunnari</i>	1 824	1 429 ⁵			See CM 33-02	33-02, 42-02	Not applicable
	HIMI	<i>D. eleginoides</i>	2 120	2 120			See CM 33-02	33-02, 41-08	Not applicable
88.1	North of 70° S	<i>D. mawsoni</i>	623	623	99	31	31	41-09	AUS, ECU, ESP, FRA, GBR, KOR, NAM, NZL, RUS, UKR
	South of 70° S	<i>D. mawsoni</i>	2 163	2163	316	108	108	41-09	AUS, ECU, ESP, FRA, GBR, KOR, NAM, NZL, RUS, UKR
	SRZ	<i>D. mawsoni</i>	393	428	72	21	21	41-09	AUS, ECU, ESP, FRA, GBR, KOR, NAM, NZL, RUS, UKR
	Shelf Survey	<i>D. mawsoni</i>	99	64	-	-	-	24-05, 41-09	NZL
	Total	<i>D. mawsoni</i>	3 278	3 278	487	160	160	41-09	
88.2	88.2_1	<i>D. mawsoni</i>	184	184	29	9	29	33-03, 41-10	AUS, ECU, ESP, FRA, GBR, KOR, NAM, NZL, RUS, UKR, URY
	88.2_2	<i>D. mawsoni</i>	378	454	72	22	72	33-03, 41-10	AUS, ECU, ESP, FRA, GBR, KOR, NAM, NZL, RUS, UKR, URY
	88.2_3	<i>D. mawsoni</i>	390	468	74	23	74	33-03, 41-10	AUS, ECU, ESP, FRA, GBR, KOR, NAM, NZL, RUS, UKR, URY
	88.2_4	<i>D. mawsoni</i>	266	319	51	15	51	33-03, 41-10	AUS, ECU, ESP, FRA, GBR, KOR, NAM, NZL, RUS, UKR, URY
	88.2H	<i>D. mawsoni</i>	166	199	31	9	31	33-03, 41-10	AUS, ECU, ESP, FRA, GBR, KOR, NAM, NZL, RUS, UKR, URY
	Total	<i>D. mawsoni</i>	1384	1624					
88.3	88.3_1	<i>D. mawsoni</i>	10	12	1	0.6	1	24-05	KOR, UKR
	88.3_2 ³	<i>D. mawsoni</i>	20	20 (14 sets)	3	1	3	24-05	KOR, UKR

Subarea/ division	Fishing area	Target species	Catch limit		<i>Macrourus</i> spp.	Skates and rays	Other species	Conservation measure	Notifying Members
			2024/25	2025/26					
88.3_3	<i>D. mawsoni</i>		30	24	3	1	3	24-05	KOR, UKR
88.3_4	<i>D. mawsoni</i>		30	24	3	1	3	24-05	KOR, UKR
88.3_6	<i>D. mawsoni</i>		52	52	8	2	8	24-05	KOR, UKR
88.3_11	<i>D. mawsoni</i>	23 (30 sets)		100	16	5	16	24-05	KOR, UKR
88.3_12	<i>D. mawsoni</i>	23 (30 sets)		168	26	8	26	24-05	KOR, UKR
Total	<i>D. mawsoni</i>		188	400	-	-	-		

¹ Consensus could not be reached on catch limits for *D. eleginoides* in Subarea 48.3 for the 2024/2025 and the 2025/2026 seasons (SC-CAMLR-43 paragraph 3.51).

² Catch limit for effort-limited research fishing as per WG-SAM-2025/03.

³ Catch limit for effort-limited research fishing as per WG-FSA-2025/49 Rev.1.

⁴ The proposed catch limit for *C. gunnari* in 48.3 for 2026/27 is 2230 t

⁵ The proposed catch limit for *C. gunnari* in 58.5.2 for 2026/27 is 1126 t

List of Registered Participants

List of Registered Participants

Chair	Dr César Cárdenas Instituto Antártico Chileno (INACH)	
Invited Expert	Mrs Manuela Rosalía Fernández de Córdova Ministerio de Relaciones Exteriores y Movilidad Humana	
Invited Expert	Ms Charna Meth Executive Secretary Candidate	
Invited Expert	Mr Andrew Sullivan Executive Secretary Candidate	
Argentina	Representative: Advisers:	Dr María Mercedes Santos Instituto Antártico Argentino Dr Dolores Deregbus Instituto Antártico Argentino/CONICET Dr Marco Favero National Research Council (CONICET, Argentina) Dr Enrique Marschoff Instituto Antártico Argentino Dr Eugenia Moreira Instituto Antártico Argentino / CONICET Dr Emilce Florencia Rombolá Instituto Antártico Argentino
Australia	Representative: Alternate Representative: Advisers:	Dr Philippe Ziegler Australian Antarctic Division, Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water Dr So Kawaguchi Australian Antarctic Division, Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water Professor Nerilie Abram Australian Antarctic Division, Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water

Ms Bailey Bourke
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Environment and Water

Dr Liz Brierley
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Environment and Water

Ms Kelly Buchanan
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Environment and Water

Ms Emma Campbell
Australian Antarctic Division

Ms Olivia Delahunty
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Environment and Water

Ms Rachel Downes
Australian Fisheries Management Authority

Dr Louise Emmerson
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Environment and Water

Ms Stephanie Goetz
Attorney General's Department

Dr Nat Kelly
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Environment and Water

Ms Melissa Kingston
Australian Antarctic Division

Ms Megan Kybert
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Envrionment and Water

Dr Tara Martin
Department of State Growth

Mr Dale Maschette
Institute for Marine and Antarctic Studies
(IMAS), University of Tasmania

Professor Jeffrey McGee
University of Tasmania

Mr Ewan McIvor
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Environment and Water

Mr Malcolm McNeill
Australian Longline Pty Ltd

Mr Russell Miles
Department of Foreign Affairs and Trade

Dr David Souter
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Envrionment and Water

Ms Selina Stoute
Australian Fisheries Management Authority

Ms Sabrina Tse
Australian Antarctic Division, Department
of Climate Change, Energy, the
Envrionment and Water

Belgium Representative: Dr Anton Van de Putte
Royal Belgian Institute for Natural Sciences

Alternate Representative: Mr Nils Vanstappen
FPS Public Health, Safety of the Food
Chain and Environment

Adviser: Dr Zephyr Sylvester
University of Colorado Boulder

Brazil	Representatives:	Dr Carolina Rodrigues da Costa Doria Ministry of Fisheries and Aquaculture of Brazil
	Adviser:	Ms Clara Stefanello Sakis Division of the Sea, Antarctica and Outer Space
Chile	Representative:	Mr Daniel de Quadros dos Santos Ministry of Environment and Climate Change
	Alternate Representatives:	Mr Francisco Santa Cruz Instituto Antartico Chileno (INACH)
	Advisers:	Mr Juan Enrique Loyer Greene Ministry of Foreign Affairs of Chile
		Dr Lucas Krüger Instituto Antártico Chileno (INACH)
China	Representative:	Mr Francisco Lertora Dirección Nacional de Fronteras y Límites - DIFROL
		Dr Carlos Montenegro Silva Instituto de Fomento Pesquero de Chile
		Mr Renato Segura División de Asuntos Antárticos - Ministerio de Relaciones Exteriores
		Mr Marcos Troncoso Valenzuela Subsecretaría de Pesca y Acuicultura
	Alternate Representative:	Dr Xianyong Zhao Yellow Sea Fisheries Research Institute, Chinese Academy of Fishery Science
	Advisers:	Dr Honglei LI Chinese Arctic and Antarctic Administration
		Dr Shunan Cao Polar Research Institute of China
		Mr Longwen Ge Chinese Arctic and Antarctic Administration

Mr Yin Feng Guo
National Marine Hazard Mitigation Service
of Ministry of Natural Resources of
China

Mr Ling Zhi Li
East China Sea Fisheries Research Institute

Mr Dongming Lin
Shanghai Ocean University

Dr Xinliang Wang
Yellow Sea Fisheries Research Institute,
Chinese Academy of Fishery Science

Dr Lei Xing
Polar Research Institute of China

Professor Liu Xiong Xu
Shanghai Ocean University

Dr Yi-Ping Ying
Yellow Sea Fisheries Research Institute

Dr Guangtao Zhang
Institute of Oceanology, Chinese Academy
of Sciences

Mr Ming Zhao
Ministry of Agriculture and Rural Affairs

Ms Wenting Zhao
MFA, China

Mr Yue Zheng
MFA, China

Professor Guoping Zhu
Shanghai Ocean University

Mr Jiancheng Zhu
Yellow Sea Fisheries Research Institute,
Chinese Academy of Fishery Science

Ecuador

Representative:

Mr Renato Alfonso Ayala Vince
Oceanographic and Antarctic Institute of the
Ecuadorian Navy

	Alternate Representative:	Ms Ashley Casierra Oceanographic and Antarctic Institute of the Ecuadorian Navy
	Advisers:	Mr Jorge Costain Transmarina S.A.
		Mrs Pilar Proaño Transmarina
European Union	Adviser:	Dr Sebastián Rodríguez Alfaro European Union
France	Representative:	Dr Marc Eléaume Muséum national d'Histoire naturelle
	Advisers:	Mrs Sophie COLIN Ministère de la Transition écologique
		Ms Laureen Eon Muséum national d'Histoire naturelle
		Professor Philippe Koubbi Sorbonne Université
		Ms Caroline Krajka Ministry of Foreign Affairs
		Ms Fanny Ouzoulias Muséum national d'Histoire naturelle
		Mrs Anaïd Panossian French Ministry for Agriculture and Food / Directorate for Sea Fisheries and Aquaculture
		Dr Clara Péron Muséum national d'Histoire naturelle
		Mr Mafal Thiam French Ministry for Agriculture and Food / Directorate for Sea Fisheries and Aquaculture
Germany	Representative:	Professor Bettina Meyer Alfred Wegener Institute for Polar and Marine Research

	Alternate Representatives:	Dr Susanne Schlaack Federal Ministry of Food and Agriculture (BMEL)
		Mr Julian Wilckens Project Management Juelich – German Federal Ministry of Education and Research
	Advisers:	Mr Dominik Bahlburg Alfred-Wegener-Institut
		Dr Flavia C Bellotto Trigo Alfred-Wegener-Institut
		Ms Patricia Brtnik Federal Agency for Nature Conservation
		Dr Katharina Teschke Alfred Wegener Institute for Polar and Marine Research
India	Representative:	Dr R Sendhil Kumar Centre for Marine Living Resources and Ecology
	Alternate Representative:	Mr Saravanane Narayanan Centre for Marine Living Resources and Ecology, Ministry of Earth Sciences, India
Italy	Representative:	Dr Laura Ghigliotti National Research Council of Italy (CNR)
	Alternate Representative:	Dr Anna Maria Fioretti Italian Ministry of Foreign Affairs
	Advisers:	Dr Maurizio Azzaro Institute of Polar Sciences
		Dr Erica Carlig Erica Carlig
		Dr Carla Ubaldi ENEA – Antarctic Technical Unit

Japan	Representative:	Dr Takehiro Okuda Fisheries Resources Institute, Japan Fisheries Research and Education Agency
	Alternate Representative:	Dr Mao Mori Japan Fisheries Research and Education Agency
	Advisers:	Mr Takeshi Shibata Taiyo A & F Co. Ltd.
		Dr Akinori Takahashi National Institute of Polar Research
Korea, Republic of	Representative:	Mr Jeongseok Park National Institute of Fisheries Science, Ministry of Oceans and Fisheries
	Alternate Representatives:	Dr Sangdeok Chung National Institute of Fisheries Science (NIFS)
	Advisers:	Dr Eunjung Kim National Institute of Fisheries Science
		Mr Sang-jin Choi Korea Overseas Fisheries Association
		Mr Hyun Joong Choi TNS Industries Inc.
		Mr Kunwoong Ji Jeong Il Corporation
		Mr Taebin Jung TNS Industries
		Mr Seunggwon Kang Dongwon Industries Co. Ltd.
		Mr Jeongwook Kim HONGJIN CORPORATION
		Dr Jeong-Hoon Kim Korea Polar Research Institute (KOPRI)
		Mr Hae Jun Lee Hongjin Company

		Mr Kanghwi Park Jeong Il Corporation
Namibia	Representative:	Mr Kyepong Park Hongjin Corporation
	Alternate Representative:	Mr Titus Ilende Ministry of Agriculture, Fisheries, Water and Land Reform
	Adviser:	Ms Kashona Iita Ministry of Agriculture, Fisheries, Water and Land Reform
Netherlands, Kingdom of the	Representative:	Mr Fernando de Castro Rey Linetach,S.L.
New Zealand	Representative:	Dr Fokje Schaafsma Wageningen Marine Research
	Alternate Representative:	Mr Nathan Walker Ministry for Primary Industries
	Advisers:	Mr Enrique Pardo Department of Conservation
		Mr Milan Cunliffe-Post Ministry for Primary Industries
		Mr Alistair Dunn Ocean Environmental
		Mr Jack Fenaughty Silvifish Resources Ltd
		Mr Dean Jurasovich Sanford
		Mr Simon Lamping Department of Conservation
		Ms Ceisha Poirot Antarctica New Zealand
		Dr Marine Pomarède Ministry for Primary Industries
		Mr Andy Smith

		Smith Fishing Consultancy (Self employed)
		Mr Hamish Tijesen Talley's Ltd
		Dr Ian Tuck Ministry for Primary Industries
		Mr Barry Weeber ECO Aotearoa
Norway	Representative:	Dr Bjørn Krafft Institute of Marine Research
	Alternate Representative:	Dr Andrew Lowther Norwegian Polar Institute
	Advisers:	Dr Ann-Lisbeth Agnalt Institute of Marine Research
		Mr Elling Deehr Johannessen Norwegian Polar Institute
		Dr Cecilie von Quillfeldt Norwegian Polar Institute
Poland	Representative:	Dr Anna Panasiuk University of Gdańsk
	Adviser:	Ms Kinga Hoszek-Mandera UNIVERSITY OF GDANSK
Russian Federation	Representative:	Dr Svetlana Kasatkina AtlantNIRO
South Africa	Alternate Representatives:	Mr Makhudu Masotla DFFE
	Advisers:	Dr Zoleka Filander Department of Forestry, Fisheries and the Environment
		Dr Azwianewi Makhado Department of Forestry, Fisheries and the Environment
		Mr Sobahle Somhlaba Department of Agriculture, Forestry and Fisheries

		Mrs Melanie Williamson Capricorn Marine Environmental (CapMarine)
Spain	Representative:	Mr Roberto Sarralde Vizuete Instituto Español de Oceanografía-CSIC
	Advisers:	Dr Takaya Namba Pesquerias Georgia, S.L
		Mr Joost Pompert Pesquerias Georgia, S.L
		Dr Zuzana Zajková Institute of Marine Sciences ICM-CSIC
Ukraine	Representative:	Dr Kostiantyn Demianenko Institute of Fisheries, Marine Ecology and Oceanography (IFMEO), State Agency of Ukraine for the Development of Melioration, Fishery and Food Programs
	Advisers:	Mr Andrii Fedchuk National Antarctic Scientific Center, Ukraine
		Professor Gennadii Milinevskyi Main Astronomical Observatory of National Academy of Sciences of Ukraine; National Antarctic Scientific Center of Ukraine
		Dr Leonid Pshenichnov SSI "Institute of Fisheries, Marine Ecology and Oceanography" (IFMEO) of the State Agency of Melioration and Fisheries of Ukraine
		Mr Illia Slypkov SSI "Institute of Fisheries, Marine Ecology and Oceanography" (IFMEO)
United Kingdom	Representative:	Dr Martin Collins British Antarctic Survey
	Alternate Representative:	Dr Timothy Earl Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (Cefas)

**United States of
America**

Representative:

Alternate
Representative:

Advisers:

- Dr Sarah Alewijnse
Centre for Environment Fisheries and
Aquaculture Science (Cefas)
- Ms Kylie Bamford
Foreign, Commonwealth and Development
Office
- Dr Mark Belchier
British Antarctic Survey
- Mr Robbie Bulloch
Overseas Territories and Polar Directorate
- Dr Rachel Cavanagh
British Antarctic Survey
- Dr Sophie Fielding
British Antarctic Survey
- Ms Sue Gregory
Foreign, Commonwealth and Development
Office
- Dr Simeon Hill
British Antarctic Survey
- Mrs Rhona Kent
WWF UK
- Mr Peter Thomson
Argos Froyanes
- Dr Jefferson Hinke
National Marine Fisheries Service,
Southwest Fisheries Science Center
- Dr Christopher Jones
National Oceanographic and Atmospheric
Administration (NOAA)
- Mr Juan Caro
National Oceanic and Atmospheric
Administration
- Ms Rachael Confair
NOAA Fisheries | U.S. Department of
Commerce

Uruguay	Representatives:	Dr Lauren Fields National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)
		Ms Julia Goss National Oceanic & Atmospheric Administration
		Ms Ona Hahs Office of Ocean and Polar Affairs, Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs
Canada	Adviser:	Ms Suzanne McGuire U.S. Department of State
		Mr Cole Mushegan National Oceanic and Atmospheric Administration
		Mr Philip Oh U.S. Embassy Canberra
	Representative:	Dr Andrew Titmus National Science Foundation
		Dr Yamandú Marín Direccion Nacional de Recursos Acuaticos (DINARA)
		Mrs Elizabeth Moretti Ministry of Foreign Affairs
	Adviser:	Mr Juan Dominici Uruguayan Antarctic Institute (UAI)
		Ms Isabelle Morisset Department of Fisheries and Oceans Canada
		Ms Katharine Ferri Fisheries and Oceans Canada
	Advisers:	Ms Marilyne Lareau Government of Canada
		Dr Hilary White Fisheries and Oceans Canada

Mauritius	Representative:	Ambassador Sarojini Seeneevassen Government of Mauritius
	Alternate Representative:	Ms Prema Appadu Government of Mauritius
Peru	Representative:	Mr Rubén Pablo Londoño Bailon Ministry of Foreign Affairs of Peru
	Alternate Representatives:	Mr Edgar Alejandro Castilla López Dirección General de Supervisión, Fiscalización y Sanción
		Mrs Karla Córdova Morales Ministry of Foreign Affairs of Peru
		Mr Alessandro Aldo Molina Gomez Ministry of Production of Peru
		Mr Riter Vargas Rojas Vice Ministry of Fisheries and Aquaculture of Ministry of Production
		Ms Mishell Andrea Vidal Raurau Ministry of Foreign Affairs of Peru
Colombia	Representative:	Ambassador Diego Felipe Cadena Montenegro Embassy of the Republic of Colombia
Singapore	Representative:	Ms Jannie Wan Singapore Food Agency
	Alternate Representative:	Ms Julian Tan Singapore Food Agency
Türkiye	Representative:	Dr Erdinç Güneş Ministry of Agriculture and Forestry
	Advisers:	Mr Hüseyin Dede Ministry of Agriculture and Forestry
		Mr Melih Er Ministry of Agriculture and Forestry
		Dr Mahir Kanyilmaz Ministry of Agriculture and Forestry of Türkiye

Ms Derya Özcan
Ministry of Agriculture and Forestry

Mr İlhan Üze
Ministry of Agriculture and Forestry

Mr Aziz Baran Yılmaz
Ministry of Agriculture and Forestry

Dr Atilla Yilmaz
TUBITAK MAM Polar Research Institute

United Arab Emirates

Advisers:

Ms Loulia Alkhatib
UAE Presidential Court

Ms Alyazia Alriyami
UAE Presidential Court

Mr Wassim Said
UAE Presidential Court

ACAP

Representative:

Mr Jonathon Barrington
Secretariat to the Agreement on the
Conservation of Albatrosses and Petrels

Alternate
Representatives:

Dr Mike Double
Australian Antarctic Division

Dr Wiesława Misiak
Secretariat to the Agreement on the
Conservation of Albatrosses and Petrels

ARK

Representative:

Dr Javier Arata
Association of Responsible Krill harvesting
companies (ARK)

Alternate
Representative:

Mr Pål Einar Skogrand
Aker QRILL Company

Advisers:

Mrs Fernanda Breen
ARK

Mrs Valeria Carvajal
Federación Industrias Pesqueras del Sur
Austral (FIPES)

Mr Enrique Gutierrez
Pesca Chile

	Mr Sang-Yong Lee Jeong-Il Corporation
	Mr Steven Rooney Rimfrost AS
ASOC	Representative: Dr Rodolfo Werner The Pew Charitable Trusts & Antarctic and Southern Ocean Coalition
	Advisers: Mr Jiliang Chen School of Natural Science, Macquarie University
	Ms Claire Christian Antarctic and Southern Ocean Coalition
	Ms Holly Curry Antarctic and Southern Ocean Coalition
	Dr Lyn Goldsworthy Institute for Marine and Antarctic Studies, University of Tasmania
	Ms Emily Grilly WWF-Australia
	Mr Randal Helten Friends of the Earth Japan (FoE Japan)
	Ms Andrea Kavanagh Brightstone Strategy
	Mr Nicholas Kirkham The Pew Charitable Trusts
	Ms Mary Liesegang Antarctic and Southern Ocean Coalition
	Dr Susanne Lockhart Southern Benthics
	Dr Ricardo Roura Antarctic and Southern Ocean Coalition
	Ms Alissa Skelton The Pew Charitable Trusts

		Mr Boyang Xun Beijing Greenovation Institute for Public Welfare Development
		Dr Yurong Yu Antarctic and Southern Ocean Coalition
		Mr Zibo Yu WWF China
		Ms Wei Zhou Greenpeace
COLTO	Representative:	Mr Rhys Arangio Coalition of Legal Toothfish Operators
	Alternate Representative:	Ms Brodie Plum Talley's Limited
	Advisers:	Mr Richard Ball SA Patagonian Toothfish Industry Association
		Dr Deborah Davidson Argos Frøyanes Ltd
		Mr Diego Edwards Nutrisco
		Mr Jakob Hals Fiskevegn AS
		Mr Stig Helland Brunvoll AS
		Mr Andrew Newman Argos Froyanes Ltd
		Mr Laurent Pinault SAPMER
FAO	Representative:	Dr Keith Reid FAO
IAATO	Representative:	Ms Amanda Lynnes International Association of Antarctica Tour Operators

	Alternate Representative:	Dr Maureen Lynch International Association of Antarctica Tour Operators
	Advisers:	Ms Lisa Kelley International Association of Antarctica Tour Operators
		Ms Jill Niederberger International Association of Antarctica Tour Operators (IAATO)
INTERPOL	Representative:	Ms Cindy Buckley INTERPOL
IUCN	Representative:	Dr Heidi Weiskel IUCN
Oceanites	Representative:	Dr Grant Humphries Oceanites
	Alternate Representatives:	Mr Steve Forrest Oceanites
		Mr Ron Naveen Oceanites, Inc.
		Professor Philip Trathan Oceanites Inc.
RPOA-IUU	Representative:	Dr Dita Primaoktasa RPOA-IUU Secretariat, Indonesian Ministry of Marine Affairs and Fisheries
SCAR	Representative:	Professor Cassandra Brooks University of Colorado Boulder
	Alternate Representatives:	Professor Mary-Anne Lea Institute for Marine and Antarctic Studies (IMAS)
		Dr Chandrika Nath Scientific Committee on Antarctic Research
	Adviser:	Mrs Agnes Ganichaud Scientific Committee on Antarctic Research

SCOR	Representative:	Dr Nicole Hill Institute of Marine and Antarctic Studies
SOOS	Representative:	Dr Alyce Hancock Southern Ocean Observing System (SOOS)
	Adviser:	Mr Clément Astruc Delor EHESS - UTAS - Ecole des Ponts

PRÉLIMINAIRE

PRÉLIMINAIRE

List of Documents

List of Documents

- SC-CAMLR-44/01 Documenting the Spatial Overlap Analyses as a contribution to documenting the krill fishery management approach Warwick-Evans, V., S. Hill and M. Collins
- SC-CAMLR-44/02 Krill fishery management in Area 48 – options for spatial distribution of catches Delegation of the United Kingdom
- SC-CAMLR-44/03 Proposal for a workshop to support the harmonisation of marine spatial planning for Subarea 48.2 Lowther, A.D., E.D. Johannessen, U. Lindstrøm, N. Kelly, B. Krafft., A.B. Makhado, M. Santos, F. Santa Cruz and X. Wang
- SC-CAMLR-44/04 Framing the Research and Monitoring Plan of the proposed Marine Protected Area in Domain 1 (D1MPA) Delegations of Argentina and Chile
- SC-CAMLR-44/05 Spatial structure of krill stock in the Antarctic Peninsula region and implication for krill fishery management Delegation of China
- SC-CAMLR-44/06 Comments on efficiency of the Scientific Observer's sampling for the krill fishery Delegation of the Russian Federation
- SC-CAMLR-44/07 Strategic approach to identify areas for spatial protection using pelagic ecoregionalisation in the subantarctic Indian High Seas Makhado, A.B., P. Koubbi, K.M. Swadling, T. Carpenter-Kling, A.T. Lombard, J.A. Huggett, P. Marras - Aït Razouk, M. Connan, C. Cotté and E. Goberville
- SC-CAMLR-44/08 Report of the Working Group on Statistics, Assessment and Modelling (WG-SAM-2025) (Tenerife, Spain, 16 to 20 June 2025)
- SC-CAMLR-44/09 Report of the Working Group on Acoustic Survey and Analysis Methods (WG-ASAM-2025) (Geilo, Norway, 30 June to 4 July 2025)

SC-CAMLR-44/10	Report of the Working Group on Ecosystem Monitoring and Management (WG-EMM-2025) (Geilo, Norway, 7 to 18 July 2025)
SC-CAMLR-44/11	Report of the Working Group on Fish Stock Assessment (WG-FSA-2025) (Hobart, Australia, 6 to 16 October 2025)

SC-CAMLR-44/BG/01	Catches of target species in the Convention Area CCAMLR Secretariat
SC-CAMLR-44/BG/02	CCAMLR's revised Krill Fishery Management Approach (KFMA) in Subareas 48.1 to 48.4 as progressed up to 2024 Working Group on Ecosystem Monitoring and Management and CCAMLR Secretariat
SC-CAMLR-44/BG/03	Secretariat science support for the Scientific Committee in 2025 CCAMLR Secretariat
SC-CAMLR-44/BG/04	Chile–Antarctic Smart Cable Project Delegation of Chile
SC-CAMLR-44/BG/05	2025 Annual Report to the Scientific Committee of CCAMLR Delegation of the United States of America
SC-CAMLR-44/BG/06	First steps towards the development of the Research and Monitoring Plan of the proposed Marine Protected Area in Domain 1 (D1MPA) Delegations of Argentina and Chile
SC-CAMLR-44/BG/07	Information about a Workshop for Training Russian Scientific Observers and Inspectors to Work in Fisheries in the CCAMLR Convention Area (Russia, 4-8 August 2025) Delegation of the Russian Federation
SC-CAMLR-44/BG/08	CIMAR 1 Antarctica: Chile's Contribution to ecosystem monitoring in subarea 48.1 Delegation of Chile
SC-CAMLR-44/BG/09	Report of the Fourth Training Course of Chilean Scientific Observers under the CCAMLR SISO Scheme Delegation of Chile

SC-CAMLR-44/BG/10	COLTO–FishSOOP Collaboration on Oceanographic Data Collection from Toothfish Vessels COLTO
SC-CAMLR-44/BG/11 Rev.1	2025 Report by Oceanites, Inc. — Monitoring Update Oceanites
SC-CAMLR-44/BG/12 Rev. 1	Developments in cetacean monitoring and IAATO operational procedures in Antarctica 2019-2026 IAATO and ASOC
SC-CAMLR-44/BG/13	Antarctic Climate Change and the Environment: 2025 Update SCAR
SC-CAMLR-44/BG/14	Summary of research activities for the collaborations between SC-CAMLR and IWC-SC in the 2024/25 intersessional period Kelly, N.
SC-CAMLR-44/BG/15	CCAMLR data requests and the rules for Access and Use of CCAMLR Data CCAMLR Secretariat
SC-CAMLR-44/BG/16	CCAMLR Scientific Scholarship Scheme review panel recommendations in 2025 CCAMLR Scientific Scholarship Scheme review panel
SC-CAMLR-44/BG/17	CEMP Special Fund activities 2025 CEMP Special Fund Management Panel
SC-CAMLR-44/BG/18	The Scientific Committee on Antarctic Research (SCAR) Annual Report to CCAMLR 2024/25 SCAR
SC-CAMLR-44/BG/19	ARK report 2025: Responsible Krill Harvesting amid climate and management challenges ARK
SC-CAMLR-44/BG/20	Census of penguins on the Antarctic Peninsula & South Shetland Islands (Subarea 48.1) Collins, M.A., A. Bennison, N. Ratcliffe, M.L. Romero Martinez, C.M. Waluda and N. Fenney
SC-CAMLR-44/BG/21 Rev. 1	Report on the Ross Sea Region Marine Protected Area Research Coordination Network Inaugural Meeting SCAR, co-sponsored by SOOS

- SC-CAMLR-44/BG/22 Establishing a Weddell Sea observatory: Advances through the WOBEC initiative for long-term biodiversity and ecosystem monitoring
Teschke, K., A. Van de Putte, F. Schaafsma, T. Vandenberghe, E. Campbell, K. Campbell, Y. Ming Gan, M. van Leeuwe, M. Lenss, H. Link, F. Mark, Z. Mohamed, S. Moreau, S. Niiranen, M. Pluta, C. Papetti, R. Roura, N. Van den Steen, J. Stefels, W. Werna, M. Vortkamp, M. Wietz, J. Wiktor, A. Wold and H. Flores
- SC-CAMLR-44/BG/23 From Fixed Quotas to Adaptive Management: A Proposal for Implementing KFMA in Subarea 48.1
Delegation of Norway
- SC-CAMLR-44/BG/24 Inventory of Southern Ocean Long-Term Monitoring Programmes
SOOS
- SC-CAMLR-44/BG/25 Krill fishery management in Area 48: comments and proposals
Delegation of the Russian Federation
- SC-CAMLR-44/BG/26 Hot Spots in the Ice: New Tools for Exploring Ecosystem Value
ASOC
- SC-CAMLR-44/BG/27 Introduction to ASOC's new and novel Southern Ocean Citizen Submersible Initiative (SOCSI)
ASOC
- SC-CAMLR-44/BG/28 Observation systems are essential infrastructures (for CCAMLR and beyond)
Delor, C.A.
- SC-CAMLR-44/BG/29 Plastic Pollution Hotspots Originating from Local Sources in the Southern Ocean
SCAR
- SC-CAMLR-44/BG/30 Preliminary report of the trial on net monitoring cable/warp seabird-strike mitigation measures conducted by the Chinese continuous fishing vessels during the 2024/25 fishing season
Delegation of China

SC-CAMLR/44/BG/31	Progress in developing CCAMLR State of Antarctic Environment (SOAE) reporting Delegations of the United Kingdom, New Zealand, France, Belgium, Chile and CCAMLR Secretariat
SC-CAMLR-44/BG/32	Progress report on the joint CEP/SC-CAMLR workshop 2026 CEP/SC-CAMLR Joint Workshop Steering Committee
SC-CAMLR-44/BG/33	SCAR Action Group on Fish (SCARFISH): Updates and Opportunities SCAR
SC-CAMLR-44/BG/34	Southern Ocean Observing System (SOOS) Annual Report (2024-2025) SOOS
SC-CAMLR-44/BG/35	The Framework and Science to support the 10-year review of the Ross Sea region MPA Delegations of Italy, New Zealand, Republic of Korea, Norway and Argentina
SC-CAMLR-44/BG/36 Rev. 2	Summary of krill fishery operations in the 2024/25 season CCAMLR Secretariat
SC-CAMLR-44/BG/37	The state of Gentoo and Adelie penguin populations at Galindez, Petermann, and Yalour islands, time-lapse camera validation, and nearby island colonies inspection Davydenko, S., E. Dykyi, P. Khoetsky, O. Savenko, G. Milinevsky, A. Simon, L. Pshenichnov, V. Tkachenko, K. Demianenko, A. Dzhulai, S. Gogol and Y. Shepeta
SC-CAMLR-44/BG/38	Changes in apparent fishing effort in Subareas 48.1 following the lapse of CM 51-07 ASOC
SC-CAMLR-44/BG/39	Update on High Pathogenicity Avian Influenza in Antarctica 2024/25 SCAR
SC-CAMLR-44/BG/40	Canadian Antarctic Research Expedition 2025 Delegation of Canada
SC-CAMLR-44/BG/41	FAO Deep-sea Fisheries Under an Ecosystem Approach Project (2022–2027) FAO Deep Sea Fisheries Project

Other

- SC-CAMLR-44/P01 Adjusting the Management of the Antarctic Krill Fishery to Meet the Challenges of the 21st Century
SCAR
PNAS, 122(37): e2412624122 (2025). doi:
<https://doi.org/10.1073/pnas.2412624122>
- CCAMLR-43/48 Suggestions for establishing Marine Protected Areas in the CCAMLR Convention Area: regulation of the uniform process for establishing MPAs and the Commission's management of MPAs
Delegation of the Russian Federation
- CCAMLR-44/06 Performance Review 2 – summary of outcomes
CCAMLR Secretariat
- CCAMLR-44/BG/15 Survey for the Development of Electronic Monitoring Systems (EMS) in CCAMLR Fisheries
Delegation of Chile
- CCAMLR-44/BG/18 International Association of Antarctica Tour Operators 2024-2025 Report to CCAMLR-44
IAATO
- CCAMLR-44/BG/28 CCAMLR and the ‘shifting baseline syndrome’: Issues of concern
ASOC
- CCAMLR-44/BG/29 Krill Fishery Management Approach and the D1MPA – Moving forward with the harmonisation process
ASOC
- CCAMLR-44/BG/30 ASOC Report to CCAMLR
ASOC

**Agenda for the Forty-fourth Meeting
of the Scientific Committee**

PRÉLIMINAIRE

**Agenda for the Forty-fourth Meeting of the
Scientific Committee for the Conservation
of Antarctic Marine Living Resources**

1. Opening of the meeting
 - 1.1 Adoption of the agenda
 - 1.2 Chair's report
2. Harvested species - General Issues
 - 2.1 Krill in Statistical Area 48
 - 2.2 Krill in Statistical Area 58
3. Harvested species - Finfish General issues
 - 3.1 Statistical Area 48
 - 3.1.1 Icefish
 - 3.1.2 Toothfish
 - 3.2 Statistical Area 58
 - 3.2.1 Icefish
 - 3.2.2 Toothfish
 - 3.3 Statistical Area 88
 - 3.3.1 Toothfish
4. Non-target catch
 - 4.1 Fish and invertebrate by-catch
 - 4.2 Incidental mortality of seabirds and marine mammals associated with fisheries
 - 4.3 Bottom fishing and vulnerable marine ecosystems
5. Ecosystem monitoring and management
6. Spatial management of impacts on the Antarctic ecosystem
 - 6.1 Existing marine protected areas, including research and monitoring plans for MPAs
 - 6.2 Review of the scientific elements of proposals for new MPAs
 - 6.3 Other spatial management issues
7. Climate change
8. Illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing in the Convention Area

9. CCAMLR Scheme of International Scientific Observation
10. Cooperation with other organisations
 - 10.1 Cooperation within the Antarctic Treaty System
 - 10.2 Reports of observers from other international organisations
 - 10.3 Reports of representatives at meetings of other international organisations
11. Scientific Committee activities
 - 11.1 Science Fund reporting and the CCAMLR Scientific Scholarship Scheme
 - 11.2 Scientific Committee strategic plan and working group priorities
 - 11.3 Election of Scientific Committee Chair, Vice chair and next meeting
12. Advice to SCIC and SCAF
13. Other business
14. Adoption of report of the Forty-fourth Meeting
15. Close of meeting